PRICEWATERHOUSECOOPERS

PARTENARIATS STRATEGIES

EVALUATION SYNTHETIQUE DES ETUDES D'IMPACT DE L' APE REALISEES POUR LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC, SAO TOME ET PRINCIPE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Projet # 149 CEMAC Region

Rapport final

Version définitive mise à jour

25 juillet 2007

Pr. Philippe HUGON
Dr. Olivier STINTZY

Ce rapport a été rédigé à la demande du Secrétariat Exécutif de la CEMAC, sur un financement de Unité de Gestion du Programme # 8 ACP TSP 110, pour le compte du Secrétariat Général des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (OR)

par :

Philippe Hugon,
Professeur Emérite,
Université Paris X – Nanterre
philippehugon@neuf.fr

et

Olivier Stintzy,
Docteur en sciences économiques,
Associé, PARTENARIATS & STRATEGIES
ols@partenariats-strategies.eu
olivierst@gmail.com

Il intègre les résultats du Séminaire de restitution organisé le 7 juin 2007 à Libreville (Gabon) – voir annexe.

Contacts:

Partenariats & Stratégies
9-11 Villa de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
06 85 05 63 54
http://www.partenariats-strategies.eu

PricewaterhouseCoopers France
Département Politiques Publiques
63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine cedex
tel : 01 56 57 58 59
http://www.pwcglobal.com/fr

Sigles

APD	Aide Public au Développement
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
APE	Accord de Partenariat Economique
ARPE	Accord Régional de Partenariat Economique
BAD	Banque Africaine de Développement
BICA	Banque internationale de Centre Afrique
BVMAC	Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale
BSE	Biens et Services échangeables
BSNE	Biens et Services non échangeables
BM	Banque Mondiale
CAF	Coût Assurance Frêt
CAPE	Cellule de l'Analyse de Perspectives économiques
CCI	Centre du Commerce International
CCIM	Chambre de Commerce d'Industrie et des mines
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CEEAC	Economic Community of Central African States
COBAC	Central African Banking Commission
COMESA	Common Market of Eastern and Southern Africa
COSUMAF	Commission de surveillance du marché financier d'Afrique centrale
CF	Contribution Forfaitaire
CIE	Certificat d'Intention d'Exporter
CIMA	Conférence inter africaine de marché des assurances
CII	Certificat d'Intention d'Importer
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNPI	Centre National de Promotion des Investissements
CPL	Contribution des Patentes/Licences
CPS	Contribution pour Prestation de Service
CRI	Coût en Ressources Internes
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CNES	Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal
CNP	Conseil National pour le Patronat
CTCI	Classification Type du C
CTII	Classification Type pour l'Industrie Internationale
DD	Droit de Douane
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
FMI	Fonds Monétaire International
GATT	Accord Général sur les tarifs douaniers et de commerce
IBA	Impôt sur le Bénéfice Agricole
IBIC	Impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial
IDE	Investissements directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IRF	Impôt sur le Revenu Foncier
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
IS	Impôt Synthétique
ISCP	Impôt Spécial sur Certains Produits
ITS	Impôt sur Traitement et Salaire
LAREA	Laboratoire de Recherche en Economie Appliquée
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
NPF	Clause de la Nation la plus favorisée
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PC	Prélèvement Communautaire
PCS	Prélèvement Communautaire de Solidarité

PED	Pays en Développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programmes des Nations Unies pour le Développement
PVD	Pays en Voie de Développement
PVI	Programme de Vérification des Importations
RDC	République démocratique du Congo
RS	Redevance Statistique
SPG	Système de Préférences Généralisées
SPS	Normes phytosanitaires
STP	Sao Tomé et Principe
SWOT	Strength, Weaknesses, Opportunities and Threats
TAF	Taxe sur les Affaires Financières
TCI	Taxe Conjoncturelle d'Importation
TDP	Taxe Dégressive de Protection
TEC	Tarif Extérieur Commun
TPE	Taux de Protection Effectif
TPN	Taux de Protection Nominal
TRAINS	Système d'Analyse et d'Information sur le Commerce
TSA	Tout Sauf les Armes
TTR	Taxe sur les Transports Routiers
TV	Taxe sur les véhicules
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UE	Union Européenne
UEAC	Union des Etats de l'Afrique centrale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ZLE	Zone de Libre Echange

TABLE DES MATIERES

Introduction 8
Partie I : Synthèse des études d'impact nationales et identification des scenarii de négociation. 11
1. Le Cameroun 11
1.1. Une économie marquée par l'instabilité des cours mondiaux des matières premières. 11
1.2. La Balance commerciale 12
1.3. Les Recettes fiscales 12
1.4. Les effets attendus des APE 13
1.4.1. Effets attendus sur la fiscalité 13
1.4.2. Les effets sur le système productif 13
1.4.3. Les effets sociaux et environnementaux des APE 15
1.5. Recommandations 16
1.5.1. Augmenter et diversifier les productions vivrières 16
1.5.2. Améliorer le potentiel industriel pour le marché national, régional et international 16
1.5.3. Se spécialiser sur les services notamment financiers 16
1.5.4. Poursuivre la diversification des exploitions minières 16
1.5.5. Lier allègement de la dette et lutte contre la pauvreté 17
2. La République centrafricaine 17
2.1. L'économie centrafricaine 17
2.1.1. La balance commerciale 17
2.1.2. Les recettes fiscales 17
2.2. Les effets attendus des APE 18
2.2.1. Les effets fiscaux des APE 18
2.2.2. Les effets commerciaux 18
2.2.3. Les effets sur les secteurs productifs 18
2.3. Recommandations 18
3. Le Congo 19
3.1. L'économie congolaise 19
3.1.1. Balance commerciale 19
3.1.2. Les recettes fiscales 19
3.2. Les effets des APE 20
3.2.1. Les effets des APE sur les finances publiques 20
3.2.2. Les effets des APE sur les secteurs sensibles 20
3.3. Les recommandations 20
4. Le Gabon 20
4.1. L'économie gabonaise 20
4.1.1. La prédominance du pétrole et du bois 20
4.1.2. Les grands secteurs 21
4.1.2.1. L'agriculture traditionnelle 21
4.1.2.2. L'économie sylvicole : entre pôle de richesse et vulnérabilité 21
4.1.2.3. Le rôle dominant du pétrole 21
4.1.2.4. Un secteur industriel embryonnaire 22
4.1.3. Balance commerciale 22
4.1.4. La fiscalité 22
4.2. Les effets des APE 22
4.2.1. Effets des APE sur les recettes fiscales du Gabon 22
4.2.2. Les effets des APE sur l'activité macro économique et sur les secteurs 23
4.2.3. Les effets commerciaux 23
4.2.4. Les effets sociaux et environnementaux 23
4.3. Les recommandations 23
5. La Guinée Equatoriale 24
5.1. L'économie de la Guinée équatoriale 24
5.1.1. La prédominance du pétrole et du bois 24
5.1.2. La balance commerciale 24
5.1.3. Les recettes fiscales 24

5.2. Les effets des APE 24
5.2.1. Les effets des APE sur les recettes fiscales 24
5.2.2. Les effets sur la balance commerciale 25
5.3. Recommandations 25
6. La République Démocratique du Congo (RDC) 25
6.1. L'économie de la RDC 25
6.1.1. L'économie d'un pays failli 25
6.1.2. La balance commerciale 26
6.1.3. Les recettes budgétaires 26
6.1.4. L'intégration régionale de la RDC 26
6.2. Les effets des APE 27
6.2.1. Les effets des APE sur les recettes fiscales 27
6.2.2. Les effets des APE sur les flux commerciaux 27
6.2.3. Les effets sur le système productif et le coût d'ajustement 27
7. Sao Tome et Principe 28
7.1. La structure de l'économie de Sao Tome e Principe (PMA) 28
7.2. Les recettes fiscales 28
7.3. Les effets des APE 28
7.3.1. Les effets des APE sur le secteur productif 28
7.3.2. Les effets fiscaux des APE 29
7.4. Recommandations 29
8. Tchad 29
8.1. L'économie tchadienne 29
8.1.1. Une « fracture » géographique et démographique nord sud 29
8.1.2. Une économie pétrolière en pleine transformation 30
8.1.3. Les fortes potentialités des mines et industries 30
8.1.4. Balance commerciale 30
8.2. Les recettes fiscales 31
8.3. Les effets prévus des APE 31
8.3.1. Les effets prévus des APE sur les recettes fiscales 31
8.3.2. Les effets des APE sur les principaux secteurs 31
8.4. Recommandations 32
8.4.1. Le calendrier de libéralisation 32
8.4.2. Stratégies 32
9. Comparaison des méthodes utilisées dans les différents rapports 32
9.1. Les MEGC 32
9.2. Les modèles d'équilibre partiel 33
9.3. Limites des études nationales et recommandations 33
Partie II : Les effets attendus des APE sur l'ensemble de la zone Afrique centrale. 36
10. Caractérisation et comparaison des économies d'Afrique centrale 36
10.1. La structure de production de l'Afrique centrale 37
10.1.1. Le poids du secteur pétrolier 39
11. Les effets sectoriels des APE 40
11.1. Les effets attendus des APE sur l'agriculture 40
11.2. Les effets attendus sur le secteur industriel 42
11.3. Les effets sur le secteur pétrolier 44
11.4. Les effets sur les services 44
11.5. Les effets attendus des APE sur le secteur financier 45
11.5.1. Un secteur bancaire rentable mais peu adapté au financement du développement 45
11.5.2. Un secteur de la micro finance en pleine expansion 45
11.5.3. Le secteur des assurances 46
11.5.4. Un processus de désendettement en cours 47
11.5.5. Des risques financiers qui demeurent élevés 48
11.5.6. Effets attendus des APE sur le secteur financier 48
11.6. Proposition de classification des produits en fonction des effets des APE 49
11.7. Autres effets des APE 51
12. Les effets des APE sur les relations commerciales Afrique centrale – UE 51

12.1. Caractérisation et catégorisation des produits sensibles en Afrique centrale 51
12.2. Des relations commerciales privilégiées mais en voie de réduction avec l'UE 52
12.3. Les effets des APE sur la balance commerciale des pays d'Afrique centrale 57
13. Les effets attendus des APE sur les recettes fiscales 60
13.1. La structure des recettes fiscales des Pays d'Afrique centrale 60
13.2. Les effets des APE sur les recettes fiscales 61
13.2.1. Des effets négatifs sur les recettes fiscales mais limités 61
13.2.2. Effets statiques des APE sur les recettes fiscales 62
13.2.3. Effet dynamique global des APE sur les recettes fiscales 62
14. Les effets sociaux et environnementaux 65
14.1. Les effets sociaux des APE 65
14.2. Les effets environnementaux des APE 66
15. Les effets des APE sur le processus d'intégration régionale au sein de la CEMAC 66
15.1. Régionalisme de jure versus régionalisation de facto 67
15.2. Les raisons de la faiblesse de la régionalisation 67
15.3. Le rôle de la CEMAC 68
15.3.1. L'union douanière (UEAC) 68
15.3.2. L'intégration monétaire (UMAC) 68
15.4. L'intégration bancaire et financière au sein de l'Afrique centrale 69
15.4.1. L'encadrement bancaire de la BEAC et de la COBAC 69
15.4.2. Les marchés monétaires et financiers 70
15.5. L'intégration par les règles : l'environnement juridique régional 70
15.6. Les effets attendus d'intégration régionale de la part des APE 70
15.6.1. Le rôle positif attendu des APE 70
15.6.2. Le rôle limité des APE sur l'intégration régionale 71
16. Coûts et avantages comparés des APE 71
16.1. Coûts et avantages comparés des différentes formes d'accords commerciaux 71
16.1.1. Les critères de comparaison des politiques commerciales 71
16.1.2. Coût et avantage de la libéralisation unilatérale 72
16.1.3. Coût et avantage de la libéralisation multilatérale 72
16.1.4. Coût et avantage des accords régionaux 72
16.2. Les APE comparés aux autres accords commerciaux 73
16.2.1. Les APE comparés à « Tout sauf les armes » et aux SPG améliorés 73
16.2.2. Les effets d'ancrage institutionnels des APE 74
Partie III : Recommandations et Financement 75
17. Recommandations en termes de négociation commerciale 75
17.1. L'identification et la hiérarchisation des produits sensibles au niveau régional 75
17.2. Définition d'un calendrier de libéralisation et du désarmement tarifaire 76
18. Recommandations de réformes fiscales 78
18.1. Les réformes fiscales nécessaires 78
18.2. La modernisation des douanes et des services de recouvrement des impôts 78
19. Recommandations en termes de renforcement de la compétitivité 79
19.1. Accroître la compétitivité et mettre en place des emsures commerciales 79
19.2. Restructurer le système productif 80
19.3. Prendre en compte l'émergence des nouveaux acteurs financiers en Afrique centrale .. 83
19.4. Les enjeux normatifs 84
20. Recommandations relatives à l'intégration régionale et la prise en compte de la dimension de développement durable 85
20.1. Renforcer l'intégration régionale 85
20.2. Prendre en compte la dimension sociale, territoriale et environnementale du développement durable 86
21. Les financements nécessaires 87
21.1. Les mécanismes de stabilisation des produits agricoles, miniers et pétroliers 87
21.2. Quels coûts d'ajustement ? 87
BIBLIOGAPHIE 92
ANNEXES 93

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les secteurs et branches à protéger par ordre de priorité 13
Tableau 2 : Impacts de l'APE selon les secteurs camerounais 14
Tableau 3 : Essai de chiffrage des coûts d'ajustement liés aux APE 27
Tableau 4 : Principales caractéristiques des pays d'Afrique centrale 36
Tableau 5 : Indicateurs Macroéconomiques pour les pays de la CEMAC (2003), 2004 37
Tableau 6 : Indicateurs macroéconomiques pour STP et RDC 38
Tableau 7 : taux de croissance du PIB en volume (%) 38
Tableau 8 : Importance du secteur pétrolier dans la zone CEMAC (2005) 39
Tableau 9 : importance relative des différents secteurs en Afrique centrale 39
Tableau 10 : Evolution des ratios la dette des pays de la CEMAC (%) 47
Tableau 11 : Rating du risque financier au sein de la CEMAC 2003 48
Tableau 12 : Impacts prévus de l'APE sur les secteurs en Afrique centrale 50
Tableau 13 : Sensibilité des principaux produits liés aux APE 52
Tableau 14 : poids de l'UE dans les échanges commerciaux des pays d'Afrique centrale (%) 52
Tableau 15 : Balance des transferts courants de la CEMAC (milliards FCFA courants) 53
Tableau 16 : 10 premiers produits exportés de la CEMAC en 2003 par ordre (milliards FCFA) 54
Tableau 17 : Principales importations d'Afrique centrale venant de l'UE 25 (2005) 55
Tableau 18 : Indice de diversification des exportations des pays d'Afrique centrale 55
Tableau 19 : Part des importations en provenance de l'UE dans le total des importations de l'Afrique centrale 56
Tableau 20 : Principaux produits industriels faisant l'objet de concurrence entre l'UE et la CEMAC-2004- (Millions F CFA) 56
Tableau 21 : Structure Importations de services 57
Tableau 22 : Coûts et avantages des APE pour certains Accords d'Intégration Régionale (AIR) 59
Tableau 23 - marges préférentielles applicables aux produits agricoles par l'UE 59
Tableau 24 : Comparaison des recettes fiscales des pays d'Afrique centrale 61
(en milliards FCFA) 61
Tableau 25 : Evolution des recettes budgétaires des pays de la CEMAC (Milliards FCFA) 61
Tableau 26 : Prévision de la chute des recettes liés aux APE en milliards FCFA 63
Tableau 27 : Impact des APE selon le statut PMA / non-PMA des Pays d'Afrique centrale 64
Tableau 28 : Echéancier possible des taux de protection effective 77
Tableau 29 : Essai de chiffrage des coûts d'ajustement liés aux APE 87
Tableau 30 : Tableau synthétique des effets des APE 89
pour les pays de la CEMAC + Sao Tomé et Principe, RDC 89

INTRODUCTION

L'Union européenne et 77 états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont signé l'Accord de Cotonou en juin 2000. Cet accord de partenariat global se fonde sur cinq piliers étroitement liés:

- la dimension politique,
- la coopération économique et commerciale,
- la coopération financière pour le développement,
- les approches participatives
- une attention toute particulière donnée à la pauvreté.

Le principal objectif de *« la coopération économique et commerciale vise à promouvoir l'intégration progressive et harmonieuse des États ACP dans l'économie mondiale, dans le respect de leurs choix politiques et de leurs priorités de développement, encourageant ainsi leur développement durable et contribuant à l'éradication de la pauvreté dans les pays ACP »* (Art. 34 – 1).

La base fondamentale des APE est l'établissement d'une zone de libre-échange, qui supprime progressivement l'essentiel des droits de douane entre les parties, ainsi que toutes les mesures non tarifaires, tels que les contingents et les mesures ayant un effet équivalent.

Les APE sont basés sur quatre principes fondamentaux :

- **Le partenariat** : les APE sont des accords de partenariat, impliquant des droits et des obligations des deux côtés.
- **L'intégration régionale** : les APE seront construits à partir des initiatives d'intégration régionale existantes.
- **Le développement** : les APE sont avant tout des instruments de développement. Ils seront donc conçus en tenant compte des contraintes économiques, sociales et environnementales des pays ACP concernés ainsi que de leur capacité d'adaptation au nouvel environnement commercial.
- **Le lien avec l'OMC** : les APE sont une étape visant à faciliter l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Ils seront donc basés sur les règles de l'OMC et, pour certains aspects, ils iront au-delà de l'OMC. Ils mettront en place, dans le cadre de ces règles, des relations commerciales bilatérales plus spécifiques et plus opérationnelles destinées à réduire l'incidence de toutes les entraves aux échanges entre les ACP et l'UE, et à établir une intégration plus étroite de leurs économies.

Les négociations entre l'Union européenne et les 77 Pays ACP ont débuté en Septembre 2002 et doivent être achevées au plus tard à la fin de l'année 2007, afin d'entrer en vigueur, de manière progressive entre 2008 et 2020 au plus tard. La Phase I des négociations au niveau « tout ACP » a débuté le 27 septembre 2002.

Dans le cadre de la Phase II (niveau régional), les négociations en vue de la signature d'un APE entre l'Union européenne et les Pays d'Afrique centrale ont débuté le 4 octobre 2004. La configuration de l'Afrique centrale retenue dans le cadre de ces négociations comprend **les 6 Pays de la CEMAC – le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon – ainsi que la République Démocratique du Congo (RDC) et Sao Tomé et Principe (STP)**, non membres de la CEMAC mais membres de la CEEAC.
Le Secrétariat Exécutif de la CEMAC a été chargé de la préparation de ces négociations en coordination avec le Secrétariat général de la CEEAC. Une feuille de route conjointe a été

adoptée le 16 juillet 2004, définissant le calendrier des négociations ainsi que les sujets abordés lors de ces négociations.

Les huit Pays de la région 'Afrique Centrale' – six Pays membres de la CEMAC, plus Sao Tome e Principe et la République Démocratique du Congo (DRC) – ont fait réaliser des **études d'impacts nationales d'un APE régional**[1]. Ces études ont cherché à évaluer l'impact sur l'économie nationale de la création d'une zone de libre-échange entre l'Afrique centrale (CEMAC+STP+RDC) et l'Union européenne, par une réduction progressive des droits de douane sur une période de 12 ans à partir de l'entrée en vigueur des APE prévue le 1er janvier 2008. Ces impacts sont principalement de deux natures :

- impacts de nature économique, une large partie du secteur productif régional devant être exposée à une concurrence (potentielle) accrue dans le cadre d'une libéralisation des importations en provenance de l'UE à hauteur de 80 à 90% ; le renforcement de l'intégration régionale offre cependant de nouvelles opportunités aux entreprises / secteurs bénéficiant d'une compétitivité sur le marché régional voire sur le marché européen ;
- impacts sur les finances publiques, le démantèlement tarifaire induisant des pertes de recettes fiscales pour les Etats concernés, dont la fiscalité repose en large partie sur les droits de portes.

Des impacts de 'second rang' peuvent également apparaître, les modifications des échanges commerciaux et la mutation du secteur productif pouvant à leur tour avoir des effets en matière sociale et environnementale.

Par ailleurs, le Secrétariat Exécutif de la CEMAC a fait réaliser trois études régionales sectorielles portant sur :

- le secteur agricole[2]
- le commerce des services[3]
- la « qualité »[4] : accréditation/ certification, normalisation, promotion de la qualité et SPS

Réalisé à la demande de la CEMAC, le présent Rapport a pour objet d'appuyer la CEMAC et les Pays du groupe Afrique Centrale dans leur négociation d'un APE avec l'Union européenne :

- en identifiant les secteurs productifs à protéger et ceux à développer

[1] Cameroun Etude d'impact d'un accord de partenariat, PCI, Bruxelles, 2005 ; Centrafrique Etude d'impact des accords de partenariat économique, CRETES, Yaoundé, juin 2005 ; Congo République du *Etude d'impact d'un accord de partenariat économique entre la CEMAC élargie à Sao Tomé et Principe et l'Union européenne sur l'économie du Congo* Tertra stratégie et conseil, Brazzaville, Mai 2004 ; Congo (RDC) *Etude d'impact portant sur les enjeux des futurs accords de partenariat économique avec l'Union européenne,* Agora, Kinshasa , Mars 2007 ; Gabon *Etudes d'impact des accords de partenariat économique avec l'Union européenne sur l'économie du Gabon,* JBOS,COGIFEC, Bruxelles, juillet 2004 ; Guinée Equatoriale *Etude sur l'appui au gouvernement Equato-guinéen en vue de la préparation des Négociations des accords de partenariat entre les ACP et l'UE,* SOGES, République démocratique de Sao tomé et Principe, *Etude d'impact d'un APE,* Metra février 2005 ; Tchad *Etude d'impact d'un accord de partenariat économique (APE) entre la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale et l'Union européenne sur l'économie du Tchad*, Tetra stratégie et conseil, mars 2006.

[2] GRET (2006), *Impact sur l'Agriculture de la CEMAC et Sao Tome et Principe d'un Accord de Partenariat Economique avec l'Union européenne*, Rapport définitif, Projet 095 – CEMAC #3.

[3] CRETES (2006), *Etude d'Impact des Accords de Partenariat Economique sur le commerce des services de la CEMAC + STP dans ses relations commerciales avec l'Union européenne*, Rapport final, Projet 095 – CEMAC # 2.

[4] GRUPPO SOGES (2005), *Qualité : accréditation/ certification, normalisation, promotion de la qualité et SPS*, Tomes 1 et 2, Projet 095 – CEMAC # 1.

- en proposant un calendrier de libéralisation
- en faisant des propositions de reforme fiscale, de développement de la compétitivité du secteur productif d'Afrique centrale et d'approfondissement de l'intégration.

Une *première partie* présente une **synthèse des impacts des APE sur les économies nationales**, ainsi que des recommandations s'appliquant au niveau national, sur la base des études d'impact réalisées[5]. Les différentes méthodologies utilisées par les études nationales sont identifiées et comparées et les éventuelles faiblesses identifiées, des recommandations étant faite pour y remédier.

Après la présentation d'une caractérisation des économies d'Afrique centrale, la *deuxième partie* fait un examen des effets probables à court et moyen terme de la mise en oeuvre de la réciprocité entre l'UE et les pays d'Afrique centrale en identifiant les impacts d'un APE sur les principaux secteurs : agriculture, services[6], industrie, pétrole et le secteur financier[7].

Les impacts d'un APE Afrique Centrale - Union européenne sont également identifiés en termes de relations commerciales, de fiscalité et de dimension sociale et environnementale (dans une approche de développement durable). Les principaux impacts d'un APE sur le processus d'intégration régionale sont présentés. Cette partie propose enfin une analyse des coûts et avantages des APE comparées aux autres accords commerciaux.

La troisième partie identifie les produits sensibles en Afrique centrale et en propose une hiérarchisation ainsi qu'un calendrier de libéralisation et de désarmement tarifaire. Des recommandations sont faites en matière de réforme fiscale et de modernisation des douanes, de développement de la compétitivité du secteur productif d'Afrique centrale et de renforcement de l'intégration régionale et de prise en compte de la dimension développement durable dans les APE. Enfin les financements nécessaires aux principaux coûts d'ajustement sont identifiés.

Ce Rapport provisoire fera l'objet d'une restitution auprès des représentants de la CEMAC, de la CEEAC, des Pays d'Afrique centrale, ainsi que du secteur privé et de la société civile. Un Rapport final intégrera les remarques, avis, suggestions et recommandations issues de ce Séminaire de restitution.

---

[5] Les études d'impact réalisées présentent de fortes disparités tant au niveau du contenu, que de la méthodologie et du caractère opérationnel des résultats présentés et des recommandations proposées ; les synthèses des études présentées dans la Première Partie reflètent ces disparités qualitatives. Il n'appartenait pas aux auteurs de la présente étude de réaliser de nouvelles études nationales ou de combler les éventuelles lacunes de ces certaines de ces études ; des compléments ont donc été apportés au niveau des Deuxième et Troisième Parties portant sur l'ensemble de la région et intégrant, à la demande du Secrétariat Exécutif de la CEMAC, les résultats des trois études sectorielles réalisées par ailleurs.

[6] Pour ces deux premiers secteurs, les résultats des études sectorielles réalisées à la demande de la CEMAC sur l'agriculture et les services ont été mobilisés.

[7] Cette section inclut les résultats de l'étude PwC (2006), *Sustainability Impact Assessment of the EU-ACP Economic Partnership Agreements – Phase Three – Financial Services in Central Africa*, August (http://www.sia-acp.org)

PARTIE I : SYNTHESE DES ETUDES D'IMPACT NATIONALES ET IDENTIFICATION DES SCENARII DE NEGOCIATION.

Cette partie résume les effets attendus des APE pour les huit économies nationales membres de la région Afrique centrale et identifie les scénarii de négociation. Les statistiques sont extraites des rapports nationaux et actualisés et parfois rectifiées par différents rapports récents notamment les perspectives économiques de l'Afrique OCDE, Mai 2007 , le rapport Zone franc 2007.

1. Le Cameroun

Le Cameroun, avec près de 50% du PIB sous-régional, est considéré comme la « locomotive » de la croissance de la zone CEMAC. Il a connu une activité économique relativement soutenue ces dernières années.

1.1. Une économie marquée par l'instabilité des cours mondiaux des matières premières.

Le PIB du Cameroun s'élève à 12,1 milliards d'euros (7951 milliards FCFA), soit pour une population de l'ordre de 16 millions d'habitants, un revenu par tête de l'ordre de 730 € (1100 $), 2848 $ en PPA et une consommation par tête de 500$. Son économie est relativement diversifiée avec des ressources naturelles (pétrole, bois tropicaux), agricoles (cacao, café, coton, thé, banane). La croissance économique, de l'ordre de 4 à 5% depuis près de 10 ans, est portée par le pétrole et plus récemment par les revenus de l'oléoduc avec le Tchad.
Le 28 avril 2006, le Cameroun a bénéficié de l'initiative PPTE, ce qui a réduit de manière substantielle le poids de la dette extérieure. Il est prévu d'effacer à terme 2,8 milliards $ sur 7,9 milliards $. Le capital humain, les infrastructures (grands travaux routiers, infrastructures énergétiques), le secteur minier (bauxite de Minim Martap), les ressources gazières et pétrolières) et le taux d'investissement productif (20% du PIB) sont les déterminants principaux de la croissance.

Le secteur de l'agriculture et des forêts emploie 60% de la population active, et représente plus de 20 % du PIB. Les cultures d'exportation pèsent pour un tiers des exportations en valeurs : cacao (33%), café (20%), coton (20%), banane (10 à 15%), helvéa (7%) principalement. La chute des cours mondiaux des principales cultures d'exportation s'est traduite par une baisse importante des productions des cultures de rente. Depuis vingt ans, l'arrivée sur le marché mondial des concurrents asiatiques a eu un effet dépressif sur le cours des principales cultures d'exportation.

On note une certaine spécialisation zonale des cultures : le café et le cacao principalement demeurent les principales cultures de rente au Cameroun. On les retrouve sur les terres volcaniques de l'Ouest. Au nord, prédominent les cultures du coton et du riz. Le cacao et le café sont les deux principaux produits agricoles d'exportation avec des réserves de capacités production bananière. La question du quota avec UE et de la concurrence banane d'Amérique latine est centrale. La balance commerciale alimentaire subit une dégradation depuis les années 1960. La baisse du cours des produits agricoles d'exportation durant la décennie 1980 a réorienté les efforts des paysans vers les productions vivrières. La

production des cultures vivrières traditionnelles connaît ces dernières années une hausse légère et régulière. Des problèmes importants subsistent quant à la structuration du secteur agricole, notamment l'absence de planification pour l'utilisation des sols, des circuits viables de commercialisation, le mauvais état des infrastructures de transport donnant accès aux marchés existant ou aux zones d'exploitation.

Le sous-sol camerounais est pourvu de nombreuses richesses (pétrole, étain, uranium, calcaire,...), et le secteur des mines et industries représente autour de 20% du PIB. Les industries sont inégalement réparties sur le territoire, au profit des grands centres urbains et de la plaine côtière. Le secteur pétrolier représente 5% du PIB, 38% des recettes d'exportation et 25% des revenus de l'Etat. Les recettes pétrolières sont estimées à 515 milliards FCFA en 2006. Le Cameroun est le 3e exportateur de pétrole de la CEMAC. Les ressources sont variées et leur exploitation souvent récente : gisements de fer (Kribi), bauxite (dans la région de l'Adamoua), cassitérite (Mayo-Darlé). Des recherches sont en cours dans le sud est du pays pour l'or, le diamant, le rutile, le nickel, le chrome et le cuivre.

Le seul potentiel industriel de la région

Les industries de transformation sont importantes et diversifiées, concentrées autour de Douala et dans la région côtière. Elles sont dominées par l'agro-industrie (huile de palme, sucre, coton,...), les industries chimiques et mécaniques, l'aluminium et le raffinage du pétrole. Le manque d'infrastructures de communication et l'état de celles qui existent, ainsi que la faible lisibilité des codes d'investissement, sont autant de frein au développement industriel. Le secteur des services représente environ 45% du PIB .

1.2. La Balance commerciale

La structure commerciale du Cameroun fait preuve d'une relative diversification, comparativement aux autres pays de la région. On note un excédent de la balance commerciale (sauf en 2001) mais celle-ci est structurellement déficitaire hors pétrole. Le degré d'ouverture de l'économie (exportations + importations/PIB) demeure faible autour de 35% du PIB. En 2005 , les exportations et les importations représentaient respectivement 18,2% et 16,7% du PIB

Huit produits concernent près de 90 % des recettes d'exportation. Celles-ci étaient estimées en 2006 à environ 3 milliards $. L'UE absorbe environ 60% (le pourcentage est passé de 77,8 % en 1995 à 64,6 % en 2000 et 58% en 2005) et l'Asie de l'Est 11,9 % de ces exportations. Les services de télécommunications, les services juridiques comptables, les services de gestion, les transports et les assurances jouent un rôle croissant.

Les importations, évaluées à environ 2,8 milliards $ en 2006, proviennent pour environ 45% de l'UE, pour 16,9% de l 'Afrique de l'ouest, 12,5%, de l'Asie de l'est et seulement de 2,2% de la CEMAC. Elles portent pour l'essentiel sur des produits complémentaires de l'appareil de production camerounais (biens d'équipement, biens intermédiaires).

1.3. Les Recettes fiscales

Les recettes publiques s'élèvent en 2006 à 18,8% du PIB. La fiscalité de porte représente, avec un montant de l'ordre de 173 milliards FCFA, 25% des recettes de la fiscalité intérieure (droits et taxes à l'importation, droits de sortie et taxes sur le commerce extérieur). La moitié

provient des importations européennes. La fiscalité intérieure était en 2004 de 788 milliards FCFA (dont plus de 200 milliards de TVA.

1.4. Les effets attendus des APE

1.4.1. Effets attendus sur la fiscalité

Dans le cas des APE, seuls les droits de douane seront fortement réduits. La fiscalité de porte rapportait 173 milliards dont 53% assises sur les importations européennes. Le manque à gagner pour la période 2009-2020 est estimé à 359 milliards FCFA. D'autres simulations donnent une perte annuelle de près de 225 milliards avec des hypothèses de forte hausse des importations et de démantèlement à près de 100% de tous les droits de douane sur les importations. Elles incluent les effets de la baisse de la TVA à l'importation.

Dans l'ensemble, les effets de baisse des recettes fiscales seront toutefois limités compte tenu des réformes réalisées par la mise en place du TEC, de la TVA, de l'amélioration de l'assiette fiscale et du rôle des recettes pétrolières. A priori 85 à 90 milliards de recettes douanières sont prélevées sur les importations européennes. Mécaniquement, dans l'hypothèse de baisse de 80% des droits sur les importations venant de l'UE, il en résulterait une perte de 70 milliards au début de la période. Un doublement des importations venant de l'UE (hypothèse très élevée d'un taux de croissance annuel de 6%) conduirait à une perte mécanique de 140 milliards FCFRA en fin de période. En réalité, il faut intégrer l'élasticité que l'on peut estimer égale à -1 des volumes sur les prix des produits importés. Soit une hausse de 15% des importations venant de l'UE ou une hausse de 5 milliards en début de période et de 10 milliards FCFA en fin de période des recettes douanières liée à la hausse en volume des importations. En dynamique, il faut prendre en compte les effets liés à la hausse des importations. La baisse des recettes fiscales liées à la mise en place des APE est estimée à moins de 10% des recettes budgétaires totales.

1.4.2. Les effets sur le système productif

Certaines industries camerounaises bénéficient d'un taux élevé de protection effective. Les dix premiers produits sont par ordre décroissant les produits à base à base de céréales, les meubles et autres, les cuirs et chaussures, les industries textile et habillement, les produits alimentaires (produits laitiers, fruits et légumes, les viandes et poisson, les boissons, les produits de l'agriculture vivrière, la pêche et la pisciculture).

Tableau 1 : Les secteurs et branches à protéger par ordre de priorité

Branche	TPN sur Input	VAD	TPN	VAI	TPE	Rang
Produits à base de céréales	7,7	118,9	35,5	83,4	42,6	1er
Meubles, produits des industries div. et service	10,8	177,9	36,5	129,2	37,7	2ème
Cuirs et Chaussures	20,4	20,5	33,7	15,3	34,4	3ème
Produits de l'Industrie Textile et de l'Habilement	11,9	556,5	30,5	423,2	31,5	4ème
Produit laitiers ; base fruits et légumes et autres	16,1	54,8	24,6	43,6	25,8	5ème

Viande et poisson	1,1	353,3	23,5	285,9	23,6	6ème
Boissons	13,3	163,2	18,9	135,9	20,1	7ème
Produits sylvicoles	2,5	204,6	18,5	171,2	19,5	8ème
Produits de l'Agriculture Vivrière	18,5	1059,2	19,1	888,7	19,2	9ème
Produits de la pêche et de la pisciculture	6,6	105,7	17,3	88,8	19,1	10ème
Produits métalliques de base et ouvrages en m	10,8	130,8	15,4	112,1	16,7	11ème
Produits du travail du bois et articles en bois	6,9	514,1	16,0	442,1	16,3	12ème
Equipements et appareils audio-visuels et de	15,7	4,6	16,1	4,0	16,2	13ème
Matériel de transport	14,2	29,3	15,8	25,2	16,1	14ème
Produits en caoutchouc et en plastique	8,6	86,8	13,6	75,8	14,6	15ème ex
Oléagineux et aliments pour animaux	12,7	144,7	14,4	126,3	14,6	15ème ex
Machines, appareils électriques et matériels	13,2	76,9	14,3	67,2	14,4	17ème
Papiers et Cartons ; Produits édités et imprimés	11,5	71,3	11,3	64,1	11,3	18ème
Autres Produits d'Extraction	13,0	18,3	10,1	16,7	9,8	19ème
Autres produits minéraux non métalliques et m	9,6	67,6	9,2	61,9	9,1	20ème
Produits de l'Elevage et de la Chasse	17,7	215,4	9,7	200,5	7,4	21ème
Produits chimiques	8,4	94,8	6,4	89,4	6,1	22ème
Produits du cacao, café, thé et sucre	9,6	158,1	6,0	149,5	5,7	23ème
Produits de l'Agriculture Industrielle et d'Export.	10,0	217,2	6,1	205,9	5,5	24ème
Tabac	9,1	30,4	5,4	29,0	4,8	25ème
Produits du raffinage, de la cokéfaction et d	3,6	196,2	4,5	187,5	4,6	26ème
Produits de l'extraction. d'Hydrocarbures	5,5	576,5	3,6	557,0	3,5	27ème
Produits trav. Des grains & produit amylacés	19,1	116,5	7,4	116,0	0,38	28ème
Electricité, Gaz et Eau	8,2	85,9	0,0	86,9	-1,2	29ème

Source : UNIPACE (CRETES) rapport Cameroun 2005 p 12. Symboles: Vad valeur ajoutée en régime de protection; Val valeur ajoutée en régime de libre échange; TPN taux de protection nominale; TPE taux de protection effective.

Tableau 2 : Impacts de l'APE selon les secteurs camerounais

Secteurs et branches clés	Produits ou spéculations	Impact net positif	Impact net négatif	Impact mitigé ou nul
Agriculture vivrière	Féculents			X
	Céréales		X	
	légumineuses			X
	légumes, etc.			X
Agriculture pour l'exportation	Café	X		
	cacao	X		
	thé	X		
	caoutchouc,	X		
	coton	X		
	huile de palme	X		
Elevage	Bovins			X
	caprins			X
	porcins			X
	Volailles		X	

Pêche	Poissons		X	
Exploitation forestière et industries du bois	Grumes	X		
	Placages	X		
	Bois sciés	X		
	Meubles et ouvrages de menuiserie			X
Industries extractives	Pétrole	X		
	Manganèse	X		
	Diamant			X
	Or			X
Industries agro-alimentaires	Boissons		X	
	Jus de fruit		X	
	Tabac		X	
	Beurre de cacao	X		
	Chocolat			X
	Confiseries			X
	Pâtes alimentaires		X	
	Farine de froment		X	
	Aliments pour bébé		X	
Industries textiles et confection	Fil		X	
	Tissus		X	
	Articles de bonneterie		X	
	Serviettes		X	
	Vêtements		X	
Industries métallurgiques de base	Aluminium brut	X		
	Ouvrages en aluminium	X		
Electricité, gaz, eau	Electricité	X		
	Gaz	X		
	Eau	X		
Transports, entrepôts et communication	Idem	X		
Services	Idem	X		

Source : Rapport UNIPACE/CRETES, 2004

1.4.3. Les effets sociaux et environnementaux des APE

Les questions sociales et environnementales sont centrales du fait de la montée de la pauvreté et des risques environnementaux liés notamment aux secteurs miniers et pétroliers. 40% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté. Les prix des denrées de première nécessité ont baissé en septembre 2006 du fait de la baisse des droits de douane et de l'exonération de la TVA qui s'applique au riz, au poisson congelé, à la farine, au sel brut et aux tourteaux de maïs. La revalorisation des salaires des fonctionnaires (35% des dépenses publiques) est envisagée. Les APE doivent prendre en compte les coûts sociaux et environnementaux et notamment les grandes disparités sociales et régionales du Cameroun.

1.5. Recommandations

L'étude d'impact nationale préconise un timing différé et une approche gradualiste : (1) accentuer la transition fiscale ; (2) réduire l'évasion fiscale (3) élargir l'assiette fiscale.

La soutenabilité des dynamiques en cours dépendra de la prise en compte de divers enjeux.

1.5.1. Augmenter et diversifier les productions vivrières

Quatre axes d'appui à l'agriculture doivent être développés :

- Restructuration des différentes filières ;
- Diversification et promotion des exportations d'une gamme plus étendue de produits
- Définition du Programme National de Vulgarisation Agricole (PNDA) et du projet de Promotion et Diversification des Exportations agricoles (PDEA) ;
- Programmes d'aides à la professionnalisation paysanne.

Les réformes doivent tenir compte des données territoriales : spécialisations zonales des cultures, appui au développement des zones relativement en retrait du point de vue agricole (l'est du pays notamment), définition et structuration des appuis institutionnels (organisations paysannes, associations villageoises), coordination avec les autres politiques sectorielles.

1.5.2. Améliorer le potentiel industriel pour le marché national, régional et international

Le Cameroun est le seul pays de la région disposant d'un appareil industriel significatif et les APE ne doivent pas aller à l'encontre de cette constitution pour le marché régional et international.

1.5.3. Se spécialiser sur les services notamment financiers

Le Cameroun a un avantage comparatif important dans le domaine des services financiers banques et assurances et peut trouver un créneau de spécialisation au sein de l'Afrique centrale et dans ses relations avec l'Union européenne. Le secteur financier doit se diversifier (actuellement trois banques européennes représentent 2/3 du chiffre d'affaires).

1.5.4. Poursuivre la diversification des exploitions minières

Si le pétrole reste la première source de devises du Cameroun, les hydrocarbures ont été caractérisés par un certain épuisement des puits en production du fait notamment de la taxation pétrolière). Il est indispensable que le pays poursuive l'exploitation récente des autres ressources (gisements de fer, bauxite, cassitérite), ainsi que ses efforts de recherche sur l'or, le diamant, le rutile, le nickel, le chrome et le cuivre, afin de réduire sa dépendance aux hydrocarbures.

1.5.5. Lier allègement de la dette et lutte contre la pauvreté

L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) implique de nombreux enjeux sociaux. Les fonds dégagés sont voués au financement de programmes participatifs de développement. L'atteinte de l'objectif de lutte contre la pauvreté sera étroitement liée à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du développement (société civile ; collectivités territoriales ; bailleurs de fonds) dans la définition et la mise en œuvre des programmes de développement financés sur fonds PPTE.

2. La République centrafricaine

2.1. L'économie centrafricaine

La Centrafrique est un pays enclavé qui ne dispose pas de ressources pétrolières. On note une stagnation du PIB (1,5 milliards $ en 2006) pour une population de 6 millions d'habitants et une situation sociale et politique précaire. Le PIB, qui avait baissé de 7,6% en 2003, a cru en 2006 de l'ordre de 3%. Les secteurs primaires et de l'agriculture contribuent respectivement à 53% et 27% du PIB. Le secteur secondaire couvre les industries d'exploitation minière, la production énergétique et les BTP. Il contribue pour 14,6% à la formation du PIB. Le secteur tertiaire contribue pour un quart au PIB. On observe une aggravation de la pauvreté. Le revenu réel est passé de 514$ en 1990 à 320$ en 2005. L'espérance de vie est inférieure à 40 ans. Avec un indice d'IDH de 0,374, la Centrafrique est classée au 166ème rang mondial sur 174. Sur les 250 entreprises que comptait le pays il y a dix ans, quelques dizaines sont encore en activité. Il est prévu de régler définitivement la dette extérieure d'ici la fin de 2007 et de mettre en oeuvre un programme de reconstruction évalué à 1 milliard $ sur trois ans.

2.1.1. La balance commerciale

Les exportations se concentrent sur les diamants (55%), le bois (40%) et le café. Elles s'élevaient en 2004 à 55 milliards FCFA (101 millions $ en 2006). Elles s'orientent vers l'UE 62 % sur la période 1995-2004, l'Asie de l'est et la CEMAC (Cameroun).

Les importations s'élevaient en 2004 à 83,5 milliards FCFA (111 millions $ en 2006). Elles provenaient des mêmes trois zones que les exportations. L'UE est le premier fournisseur de la RCA. Avec en moyenne 46,4% des achats totaux sur la période 1995-2004.

2.1.2. Les recettes fiscales

Les recettes courantes représentent 8, 9% du PIB. Les recettes évoluent en dent de scie Elles étaient de 56,2 milliards FCFA en 2004 dont 48,8 milliards de recettes fiscales. Les recettes douanières sur les importations étaient de 15,7 milliards en 2000 et de 8 milliards en 2004 dont plus de la moitié assises sur les importations venant de l'UE. Les recettes douanières à l'exportation s'élevaient à 3,5 milliards FCFA. On note pour un pays enclavé une forte évasion des recettes douanières du fait de la concussion, des malversations et des exonérations diverses. Compte tenu de l'importance de la fraude douanière le taux de

protection réel est estimé à 12,6% contre 25,1% pour le taux officiel.

2.2. Les effets attendus des APE

Selon le modèle de simulation, l'APE aura un effet dépressif sur le PIB (perte de 1 point de croissance) mais on observerait un gain de 0,5% de croissance si le surplus des ménages s'accroît.

2.2.1. Les effets fiscaux des APE

La perte annuelle moyenne varie entre 3,4 et 6,7 milliards FCFA soit 5,4% et 10,7% des recettes budgétaires. Le coût budgétaire de l'ouverture commerciale est estimé entre 67 (protection réelle) et 112 milliards FCFA (protection nominale) soit 102 à 170 millions euros. (tableau p 177 du rapport de l'étude nationale)

2.2.2. Les effets commerciaux

Les effets de création commerciale sont estimés à 7,2% des importations de l'UE, les effets de diversion à 9,5% et les effets commerciaux totaux à 19,2% des importations de l'UE

2.2.3. Les effets sur les secteurs productifs

Sur une liste de 180 produits sensibles, 150 sont pourvoyeurs de recettes douanières et 30 pourraient concurrencer les productions nationales. En les excluant de la libéralisation, cela réduirait de près de 80% en moyenne le coût budgétaire. On note très peu de concurrence entre les produits de l'UE et de la RCA. Des opportunités existent pour le diamant, le sucre, l'huile de palme, les jus de fruit, les cigarettes, le savon sur les marchés de l'UE et (ou) de la CEMAC. Les quelques produits qui pourront subir une concurrence inter zone sont la bière et les boissons, les textiles, le sucre, le ciment, les préparations pour soupe et potages, le tabac à fumer. Les APE auront des effets nuls sur l'agriculture vivrière, l'élevage et les minerais et minéraux. Ils auront des effets positifs sur la sylviculture l'exploitation forestière, les transports et communications, l'agriculture destinée à l'industrie et les BTP. Ils auront des effets négatifs sur les produits textiles, articles d'habillement, les industries manufacturières locales et les métaux bruts et ouvrages en métaux.

2.3. Recommandations

Le rapport préconise trois phases: 45 % des lignes tarifaires les moins protégées démantelées au cours des trois premières années; 62% au terme de la 6ème année; un démantèlement total la 11ème année.

Plusieurs axes sont préconisés:

- sortir le pays du cercle vicieux de l'assistanat,
- mettre en avant un système d'incitations pour renforcer la compétitivité de l'économie,
- adapter le système de financement aux besoins des entreprises,

- développer la TVA,
- favoriser l'intégration régionale
- réduire la fraude par le dédouanement au port de prime à Douala et à Pointe Noire.

3. Le Congo

3.1. L'économie congolaise

L'économie congolaise reste largement arrimée au secteur pétrolier. Le PIB est estimé à 7, 4 milliards $ en 2006, soit pour une population estimée à 3,9 millions d'habitants, un PIB par habitant de 950$ et un revenu par tête de 1394$ en PPA. Le taux de croissance économique qui avait atteint 9, 2 % en 2005 a retrouvé en 2006 un taux de l'ordre de 3% observé entre 2003 et 2004. Le secteur primaire ne représente que 5% du PIB. Le secteur secondaire représente 2/3 du PIB alors que le secteur des services compte pour 20%. Le PIB pétrolier représente plus de 50% du PIB total que l'on estime à 7,4 milliards $ en 2006. La dette extérieure se situe autour de 9,5 milliards $ ce qui fait du Congo-Brazzaville un des pays les plus endettés du monde par tête. Ayant atteint le point de décision PPTE, le pays pourrait bénéficier d'une annulation de la dette de l'ordre de 2,9 milliards$ d'ici 2009. La moitié de la population vit, malgré les recettes pétrolières, avec moins de 1,7 $ par jour.

3.1.1. Balance commerciale

La balance commerciale est largement excédentaire. En 2005 les exportations représentaient 79,6% du PIB et les importations 25,7%. La balance des services s'élevait à – 26,5% du PIB et les revenus des facteurs à -19,5%. Les principaux produits d'exportation sont le pétrole et dérivés 185 millions euros (51,7%) le bois et dérivés (22,8%), le diamant (7,2%)

Les importations représentent 279 milliards FCFA en 2003 (1,5 milliards $ en 2006), soit 122,9 de biens d'équipement, 106,9 de biens de consommation, 45,7 de biens intermédiaires.

3.1.2. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales (hors pétrole) représentent 6,7% du PIB alors que les recettes totales s'élèvent à 39,6%. . Les recettes pétrolières s'élevaient en 2004 à 481 sur 607 milliards FCFA de recettes fiscales. Elles ont représenté en 2005 82,6% des recettes budgétaires. Elles ont connu en 2006 un boom important (+ 120 milliards FCFA) lié aux cours pétroliers et au volume de production (+ 10%). Elles ont atteint plus de 1000 milliards FCFA pour un total de 1245 milliards de recettes budgétaires. Les recettes douanières sont évaluées sur la période 1997-2003 à 100 milliards FCFA soit 22,4% des recettes budgétaires et 75,4% des recettes non pétrolières. (9,8% et 33% selon soit 39, 5 milliards sur les biens d'équipement, 27,2 sur les biens de consommation, 13,1 sur les biens intermédiaires et 1,1 sur les biens mixtes (2003). Elles se sont élevées à 41,8 milliards FCFA en 2001.

3.2. Les effets des APE

3.2.1. Les effets des APE sur les finances publiques

Selon la simulation du rapport Congo, les recettes assises sur les importations devraient passer de 41,8 milliards FCFA à 218,5 milliards sans baisse de droits de douane du fait de la hausse prévue des volumes (chiffre très élevé). Un démantèlement des droits de douane les ferait chuter à 7 milliards FCFA. La perte cumulée globale des recettes douanières serait sur la période (2003-2018) de 2406 milliards FCFA soit 160 milliards en moyenne annuelle (en l'absence de performances améliorées) et de 252 milliards cumulés soit 143 milliards en moyenne annuelle (avec maîtrise des recouvrements et meilleure performance économique) (vérifier la méthode de ce chiffre très élevé). Les pertes seraient ainsi de 832 milliards sur les importations de biens d'équipement, de 1099 milliards sur les importations de biens de consommation, de 283 milliards sur les importations de biens intermédiaires et de 182 milliards sur les biens mixtes (chiffres non vraisemblables).

3.2.2. Les effets des APE sur les secteurs sensibles

Les secteurs sensibles et ou exposés sont l'aviculture, l'élevage porcin, l'embouche bovine, la pêche, la pisciculture, le lait, le textile et l'habillement, la farine de froment, les BTP et cimenteries.

3.3. Les recommandations

Le rapport préconise de maîtriser la fiscalité et d'accroître l'assiette fiscale, de jouer sur les avantages comparatifs (ressources naturelles, coût des ressources humaines) du pays et de réduire l'endettement.

4. Le Gabon

4.1. L'économie gabonaise

Le Gabon dispose de ressources minières, pétrolières, forestières et halieutiques importantes mais on note un poids important des activités informelles et illicites, une faiblesse du capital humain de grandes inégalités sociales et un attentisme des opérateurs économiques.

4.1.1. La prédominance du pétrole et du bois

Le Gabon est souvent défini comme un émirat pétrolier. Le PIB s'élève à 5,7 milliards $ (9,5 milliards $) pour une population voisine de 1,2 à 1,4 millions d'habitants soit un revenu par tête de l'ordre de 4500$ (7668$ en PPA) et une consommation par tête voisine de 2000$. Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire. Les inégalités conduisent toutefois à des indices faibles de développement humain.

La répartition du PIB se décompose en secteur primaire (7,6%), secteur secondaire (57,6%) et secteur tertiaire (34,8%). L'économie du Gabon est essentiellement basée sur l'exploitation des ressources forestières (bois rond) et minières. Si cette pratique a été profitable au budget de l'Etat (rentrées importantes de devises), elle a contribué au recul des autres secteurs productifs : agriculture, transformations et services.

4.1.2. Les grands secteurs

Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche contribuent à hauteur de 4% au PIB, plaçant le Gabon en situation de forte dépendance par rapport aux importations de produits alimentaires (60% des besoins du pays).

4.1.2.1. L'agriculture traditionnelle

Elle se compose des cultures vivrières et maraîchères, dont les produits sont consommés localement. Malgré un effort de production nationale, le niveau de la demande en produits de consommation, ainsi que la superficie occupée par les terres cultivables (moins de 1% de la superficie du pays), expliquent le niveau élevé des importations. Du fait d'une tradition de cueillette liée à une économie forestière, de coûts des facteurs de production élevés, de l'insuffisance de l'offre et de la faiblesse des activités de transformation des produits agricoles, environ 60% des produits alimentaires consommés dans la capitale sont importés annuellement. L'agriculture de subsistance ne subvient qu'à hauteur de 10 à 15% des besoins alimentaires du pays, les productions concernant notamment le manioc, la banane plantain et le taro. L'agro-industrie est le second secteur de l'activité agricole gabonaise, et touche les productions de cacao, d'huile de palme et d'hévéa. La production cacaoyère, dont une partie est exportée, est localisée dans les provinces du Woleu-Ntem, de l'Ogooué Lolo et de l'Ogooué Ivindo. L'exploitation du palmier à huile est assurée dans les provinces du nord, et l'hévéa est cultivé dans les provinces de l'Estuaire et du Woleu-Ntem.

4.1.2.2. L'économie sylvicole : entre pôle de richesse et vulnérabilité

Bien que supplantée dès les années 1970 par le pétrole, l'économie sylvicole représente plus de 14% des exportations du pays : elle est la deuxième source de devises. La production de grumes fait preuve d'un réel dynamisme. L'Okoumé, essence de qualité supérieure, occupe une place prépondérante : le Gabon est le premier producteur mondial, et est générateur de nombreux « effets en chaîne », tant en termes économiques (industries liées aux activités de transformation) que d'organisation de l'espace (impact important sur le développement des villes). Toutefois cette concentration des activités autour de l'Okoumé est également un facteur de vulnérabilité économique (variations des cours mondiaux).

4.1.2.3. Le rôle dominant du pétrole

Représentant plus de 50 % du PIB, 80% des exportations et 63% des recettes fiscales en 2006, il est le fer de lance de l'économie gabonaise. En moyenne sur 1998-2002, le secteur pesait à hauteur de 42% du PIB, 81% des exportations et 63% des recettes budgétaires courantes. L'intensification des activités de forage pourrait atténuer le taux prévisionnel annuel de déclin (de 19% à moins de 10%). En 2006 du fait des cours, le budget a

enregistré un surplus de recettes de l'ordre de 300 milliards FCFA pour un total de recettes pétrolières de 1057 milliards FCFA (1,6 milliards d'euros).

4.1.2.4. Un secteur industriel embryonnaire

Exception faite de transformations des matières premières agricoles, du bois du raffinage et de la fabrication des matériaux de construction, le Gabon n'a pas de tissu industriel.

4.1.3. Balance commerciale

La balance commerciale du Gabon est largement excédentaire. Les exportations FOB représentent 65,1% du PIB en 2006. Les exportations pétrolières s'élèvent à 43% du PIB alors que les importations FOB s'élevaient à 15,2% du PIB. Les grands produits d'exportation du Gabon s'élevaient en 2003 à 178,3 milliards FCFA dont le pétrole (80%), le manganèse (2%) et le bois (bois sciés et grumes 12%). En 2002, l'UE représente 234, 4 milliards FCFA de ces exportations soit 16,2% du total contre 43% pour les Etats-unis.

Les importations s'élevaient en 2003 à 706, 1 milliards FCFA dont 455 milliards FCFA soit 64,5% (73%) provenaient de l'UE avec un poids important de la dépendance en produits alimentaires (124 milliards FCFA soit 16,1% du total). Les autres biens de consommation s'élevaient à 13,5% dont plus 8,8% pour les véhicules

4.1.4. La fiscalité

En 2004, les recettes douanières (y compris la TVA sur les produits importés (170,0 milliards, dont 85% pour les droits et taxes sur les importations) représentaient près de 17% des ressources budgétaires (997,4 milliards FCFA) soit près de 43% des recettes hors pétrole. Les revenus pétroliers représentent 60% des recettes fiscales soit 18,5% du PIB alors que l'ensemble des recettes s'élèvent à 31,5% du PIB. En 2006 pour un total de 1354 milliards FCFA de recettes budgétaires, les recettes hors pétrolières se sont élevées à 555,8 milliards FCFA .

4.2. Les effets des APE

4.2.1. Effets des APE sur les recettes fiscales du Gabon

La suppression des taxes à l'importation sur les produits venant de l'UE entraîne une baisse de 70 milliards FCFA en moyenne annuelle soit 7% des recettes fiscales de l'Etat. Les APE entraîneront une perte fiscale de l'ordre de 8,71%. La perte totale cumulée est estimée à 560,8 milliards FCFA (2008-2017). La simulation montre qu'hors pétrole la baisse des recettes budgétaires sera de 16,2%.

4.2.2. Les effets des APE sur l'activité macro économique et sur les secteurs

Les incidences seront infimes du moins si le Gabon conserve sa structure actuelle. On note un certain changement de la structure du PIB (baisse insignifiante de la production -0,7%, hausse de 7,6% de la consommation des ménages, des importations, baisse dans un premier temps des investissements (-9,4%)

Le Gabon a peu d'activités industrielles en dehors de la transformation de matières premières. Les secteurs agricoles, l'agro industrie et l'industrie chimique seront les plus affectés par les APE. L'industrie textile embryonnaire sera fortement touchée. La filière bois est l'une de celle qui bénéficie à court terme des APE. La filière pêche ainsi que le raffinage seront gagnants.

4.2.3. Les effets commerciaux

On estime que, du fait de la forte dépendance en produits alimentaires et manufacturés, il y aura accroissement de 4,9% des importations avec très peu d'effets de détournement. Les exportations n'augmenteront que de 0,4%

4.2.4. Les effets sociaux et environnementaux

Le Gabon demeure caractérisé par un revenu par tête élevé (le Gabon est le 80ème pays du monde) alors que les indices de pauvreté sont très élevés (Il est au 123ème rang pour l'IDH). L'indicateur d'incidence de la pauvreté est de 33% et un cinquième de la population touche plus de la moitié du revenu. Les niveaux de santé sont particulièrement faibles. Les APE doivent favoriser la dimension sociale en étant conformes aux CSRP.

4.3. Les recommandations

L'étude préconise les points suivants :

- adopter un plan de libéralisation des échanges progressive et uniforme,
- capitaliser les avantages comparatifs,
- adapter le système de financement aux besoins des entreprises et des PME,
- renforcer le secteur des services
- mettre en place un programme qualité.

Elle recommande également au Gabon de bénéficier d'une aide massive concrète et appropriée de l'UE (assistance technique et moyens financiers) afin de faciliter la diversification et la valeur ajoutée aux exportations du pays.

Quatre types de produits doivent être différenciés :

- les produits sensibles aux réformes tarifaires,
- les produits sensibles à certains scenarii (à marge positive devenant négative),
- les produits pouvant bénéficier de l'adoption du TEC (à marge initialement négative devenant positive),
- les produits structurellement affectés (à marge négative).

Les APE ne doivent pas aller à l'encontre de la stratégie de l'après pétrole : transformation du bois, pêche, transformation des ressources minières et énergétiques, agriculture et tourisme

5. La Guinée Equatoriale

5.1. L'économie de la Guinée équatoriale

5.1.1. La prédominance du pétrole et du bois

La Guinée Equatoriale est devenue une économie pétrolière très dynamique. Le taux de croissance est très élevé du fait du pétrole (20%). Celui-ci représente 85% du PIB. Le PIB s'élève en parité de pouvoir d'achat en 2002 à 1,27 milliards$ (9,2 milliards $ en 2006) soit pour une population de 500 000 habitants un PIB par hab (2002) de l'ordre de 3000$.

La structure de l'économie se caractérise par un poids dominant des industries (du fait des activités pétrolières): 95,7% du PIB (55% de la population) alors que l'agriculture compte pour 3% du PIB (18% de la population) et les services pour 4,6% (27% de la population)

La production pétrolière était en 2004 de 350 000 barils jour, et en 2007 de 580 000 barils jour, pour des réserves prouvées de 563 millions barils.

La filière bois et les services sont dynamiques. En revanche, les secteurs agricoles, pêche et élevage subissent les effets du *« dutch disease ».*

5.1.2. La balance commerciale

Les importations s'élèvent à 1,167 milliards $ FOB (0,8 milliards $), (2,5 milliards $ en 2006) viennent de l'UE soit 56% des importations viennent de l'UE (contre 98% en 1990), 40% (6,8 % en 1990) des Etats-Unis. Elles sont composées essentiellement de biens d'équipement pour le secteur pétrolier.

Les exportations FOB essentiellement de pétrole (2,4 Milliards FCFA (+ méthanol, bois de construction, cacao) s'élèvent à 2,771 milliards $ (8,9 milliards $ en 2006) alors que l'UE absorbe 1,0 milliards soit 37% des exportations (contre 99,6% en 1990), les USA 30 % la Chine 23%, Taiwan 14,9% et le reste du monde 14%.

5.1.3. Les recettes fiscales

Les recettes pétrolières (409 milliards FCFA) représentent près de 90% des recettes budgétaires depuis 2001 (471,1 milliards FCFA). 813,2 millions $ en 2004). Les recettes douanières (11,3 milliards FCFA) ne représentent que 2,4% des recettes budgétaires.

5.2. Les effets des APE

5.2.1. Les effets des APE sur les recettes fiscales

Plusieurs scenarii ont été élaborés selon le rythme de démantèlement tarifaire. Les effets

sont très limités du fait du poids des recettes pétrolières (87% du total). Les pertes maximales sont estimées à 4,8 milliards FCFA en 2008 (0,24% du PIB) et 6,8 milliards en 2018. Le scenario 2 (démantèlement progressif) donne des pertes de 0,95 milliards FCFA en 2008 et de 6,2 milliards en 2018

5.2.2. Les effets sur la balance commerciale

Les APE auront très peu d'effets de diversion de commerce dans la mesure où l'essentiel des importations concernent les biens d'équipement nécessaires pour les activités pétrolières. Les effets de création de commerce seront également très limités. Puisque la Guinée ne produit pratiquement aucun bien de substitution aux importations de l'Union européenne.

5.3. Recommandations

Un APE aura peu d'impact sur l'économie de la Guinée Equatoriale mais il devrait renforcer la coopération, de la Guinée équatoriale avec l'UE.

Il faut améliorer la perception de l'impôt. La transition fiscale doit se traduire par une augmentation de la TVA. Il faut créer des opportunités dans des secteurs nouveaux et porteurs tels que l'informatique, les matériaux de construction, les produits agro alimentaires ; il s'agit de neutraliser les effets possibles de *« dutch disease »*.

6. La République Démocratique du Congo (RDC)

6.1. L'économie de la RDC

6.1.1. L'économie d'un pays failli

L'économie de la RDC est celle d'un pays failli ou fragile qui sort de 20 ans de guerre et où le pays entier est à reconstruire. Les conflits armés ont saigné le pays plongé dans le chaos et l'insécurité. On note certes des avancées dans la baisse de l'inflation (autour de 20% par an), du désendettement (qui demeure autour de 200% du PIB avec un montant de l'ordre de12 milliards $). Le taux de croissance est estimé autour de 7% par an entre 2004 et 2006. Le PIB aurait alors atteint un niveau de 8, 4 milliards $. Le revenu par tête est de l'ordre de 120$ et de 856$ en PPA. On estime que 80% de l'activité économique relève de l'économie informelle. Plus des trois quarts des 60 millions de Congolais vivent avec moins de 1 $ par jour. L'espérance de vie est de 43 ans. Le taux de scolarisation primaire dépasse à peine 50%. Seulement 10% de la population accède à l'eau potable et moins de 5% à l'électricité. En 2006 l'aide internationale a représenté 57% du budget alors que l'économie du pays reste plombée par une corruption endémique. On observe un maintien du pillage des ressources naturelles (notamment dans la région de l'est sous l'emprise des réseaux de trafic d'or et de diamant).

La RDC a très peu de flux commerciaux avec la zone CEMAC. La structure du TEC de la CEMAC est proche de celle de la RDC. Le secteur primaire représente 46% du PIB, le secteur

secondaire 25,3% et le secteur tertiaire 21,3%. L'agriculture d'exportation concerne principalement le café, l'huile de palme, le caoutchouc, le coton, le sucre, le thé, le cacao. Le secteur minier est essentiel: diamant, cuivre, cobalt, coltan, étain, or, uranium, zinc. Mais il est largement pillé par les chefs de guerre et les pays voisins. Le prix du pillage est estimé à 10 milliards $ (commission parlementaire)[8]. Le potentiel hydroélectrique représente 13% des capacités mondiales.

6.1.2. La balance commerciale

On estimait les importations à 1,4 milliards $ en 2003 et 2,5 milliards en 2006 dont environ 40% venant de l'UE. La structure des importations se décompose (2001-2005) en matières premières (5%), énergie (14%), biens de consommation (19%), biens d'équipement (6%) et autres (56%). Les exportations estimées à 2 milliards $ environ sont orientées pour plus de 42% vers la Belgique. Les produits miniers (or, diamant, GCM) représentent 64% des exportations et le pétrole 20% (2001-2005). 90% des exportations de la RDC sont des produits primaires. La balance commerciale est à peu près équilibrée mais elle a eu tendance à se détériorer entre 2001 et 2005. Il faut toutefois rappeler qu'une part importante des flux commerciaux est informelle.

6.1.3. Les recettes budgétaires

Une des caractéristiques de la RDC concerne le faible taux de pression fiscale. Les recettes fiscales sont estimées à 10% du PIB. Le ratio de collecte est de 6,9%. Les taxes à l'importation (droit fiscal) représentent environ 20% de l'ensemble des recettes publiques soit moins de 2% du PIB. On estimait en 2004 les recettes budgétaires à 482,5 milliards Francs congolais (1$= 389 FC) (248 milliards en 2005)[9]. Les recettes courantes s'élevaient à 227 milliards et les droits de douane et accises à 108 milliards (59 milliards en 2005 selon le FMI Country report). Les recettes exceptionnelles s'élevaient à 255,4 milliards. Les bailleurs de fonds avaient financé plus de 40% du budget. On estime que les recettes budgétaires s'élèvent à 8% du PIB.

6.1.4. L'intégration régionale de la RDC

La RDC participe à plusieurs ensembles régionaux. La Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), la Southern African Development Community (SADC). Elle ne fait pas en revanche partie de la CEMAC avec laquelle elle négocie les APE. Or 3% des importations de la RDC proviennent officiellement de la CEMAC, 27% de la SADC, 15% de la COMESA et 42% de l'UE.

---

[8] Congo (RDC) *Etude d'impact portant sur les enjeux des futurs accords de partenariat économique avec l'Union européenne*, Agora, Kinshasa , Mars 2007

[9] IMF, Country report, 2006

6.2. Les effets des APE

6.2.1. Les effets des APE sur les recettes fiscales

Le niveau des pertes fiscales escompté est modeste. L'UE est le principal partenaire de la RDC (de l'ordre de 40%). Le taux pondéré de taxe à l'importation pour les importations venant de l'UE est très modéré avec un taux de 3,7%. L'UE est le premier bailleur, le premier partenaire en termes d'aide et de relations commerciales sans compter les appuis à la paix et à la sécurité. Les pertes fiscales sont estimées la première année à 1, 44 millions US$ soit 1,2% des droits à l'importation, 0, 2% des recettes totales (hors dons). Elles sont estimées l'année 20 à 28, 8 millions US$ soit 23,9% du total des droits à l'importation, 4,9% du total des recettes totales (hors dons), ce qui donne une moyenne respectivement de 13,7 millions US $, 11,4% et 2,3%.

6.2.2. Les effets des APE sur les flux commerciaux

En analyse statique, la libéralisation des échanges avec l'UE devrait se traduire par une augmentation des exportations de l'UE vers la RDC de l'ordre de 3,4%. Les APE auront a priori des effets limités sur les exportations congolaises vers l'UE. Les effets de création de commerce sont estimés la première année à 0,4% des importations de l'UE et la 20ème année à 7,1% soit une moyenne de 3,4%. Les effets de détournement de commerce seront nettement inférieurs (respectivement 0,1%, 1,2% et 0,5%) Les effets de commerce total sont estimés respectivement à 0,5% la première année, à 10,4% la 20ème année et à 4,9% en moyenne.

6.2.3. Les effets sur le système productif et le coût d'ajustement

Les effets peuvent être évalués par grandes filières : bois, textile, corps gras, graine et féculents, produits de l'élevage, transformation des métaux, matériaux de construction, emballage. Les APE à travers leur effet de commerce statique permettent une amélioration moyenne de 4% de la compétitivité des secteurs productifs à travers la baisse de coûts d'intrants. Le pourcentage des produits sensibles (849) est estimé à 17% du total soit 221 millions US $ non libéralisés ; à long terme, l'effet sur les services est amené à être positif.

Le coût d'ajustement lié à l'APE est estimé pour la RDC à 227 millions euros.

Tableau 3 : Essai de chiffrage des coûts d'ajustement liés aux APE

	Critère	Niveau d'ajustement	Coût (millions euros)
Ajustement fiscal	8 % des pertes des droits / recettes budgétaires	Moyen	72
Facilitation du commerce et diversification	6,4 % exportations de produits manufacturés / exportations	Elevé	65
Production et emploi	5,2 % Production industrielle / PIB	Faible	40
Amélioration de la	52 % du taux brut de	Moyen	50

productivité	scolarisation		
Total			227

Source: Rapport RDC (2007)

7. Sao Tome et Principe

7.1. La structure de l'économie de Sao Tome e Principe (PMA)

Avec un PIB estimé à 45,5 millions euros en 2003 pour une population de 150 000 habitants, Sao Tomé et Principe est une petite économie insulaire qui est caractérisée par un poids important de la diaspora.

Sao Tomé est une économie à dominante tertiaire. Le secteur agricole compte pour 17% du PIB. Le secteur tertiaire compte pour plus de 2/3 du PIB.

Le déficit commercial est important avec un effet particulier du coût élevé du fret et des assurances. Sao Tomé exporte 94% de sa production (essentiellement cacao) vers l'UE (Pays Bas). Elle importe de l'UE environ 80% de ses produits (dont 63,5% du Portugal). Les produits alimentaires représentent plus du tiers des importations. Les boissons alcoolisées comptent pour 22,8%, les combustibles pour 20% et les produits industriels pour 40%. Plusieurs secteurs doivent connaître une forte expansion: le sous secteur de la pêche, le pétrole avec une production prévue à 500 000 barils/jour, la base militaire américaine.

7.2. Les recettes fiscales

Ses recettes sous forme de droits assis sur les importations s'élèvent à 2 millions euros (24 482 milliards dobras ou 1,3 milliards FCFA) dont 21 029 milliards dobras sur les biens d'origine UE. Ceci représente 6,6% des revenus totaux du gouvernement soit 19,6% des recettes courantes d'importations. Les droits d'accise font plus que doubler ce pourcentage. Les subventions représentent près de 54% des recettes de l'Etat.

7.3. Les effets des APE

7.3.1. Les effets des APE sur le secteur productif

Les principaux secteurs touchés seront l'agriculture et l'élevage. Certains produits (5% de la production totale) risquent d'être concurrencés: bière, pommes de terre. Le secteur de la pêche sera peu menacé.

Le secteur industriel est quasiment inexistant en dehors des huiles végétales. Le secteur qui sera le plus touché est celui des boissons alcoolisées. Le secteur du tourisme sera peu affecté. Le secteur pétrolier ne sera pas touché directement. Par ailleurs, au niveau macro-économique, l'élimination des droits sur les produits manufacturés (voitures, produits alimentaires transformés, médicaments) fera baisser les prix.

7.3.2. Les effets fiscaux des APE

Il y aura mécaniquement une perte de recettes douanières de l'ordre de 2 millions d'euros (1,3 milliards FCFA) dans le cas d'un démantèlement à 100% soit pour un démantèlement de 80% sur les importations venant de l'UE (80% du total) environ 850 millions FCFA. . Il importe de restructurer le système fiscal en augmentant les taxes sur les bénéfices, les revenus la consommation ou de créer une TVA.

7.4. Recommandations

L'étude recommande de réaliser des simulations sur (1) l'effet de l'introduction d'une TVA, (2) l'impact du secteur pétrolier et (3) l'adoption du FCFA. Elle préconise également de prendre en compte la spécificité des petites économies insulaires et les potentialités touristiques.

Enfin, en terme de négociation de l'APE, l'étude recommande :

- l'exclusion de la libéralisation de certains produits sensibles
- le maintien de la protection aussi longtemps que possible pour 12 produits sensibles : l'huile de palme, l'élevage, les brasseries, la pomme de terre, l'oignon, les conserves de poisson.

En qualité de membre du groupe des Pays les Moins Avancés, Sao Tome e Principe peut bénéficier de l'initiative européenne 'Tout Sauf les Armes' (TSA) comme alternative aux APE.

8. Tchad

8.1. L'économie tchadienne

Economie anciennement à dominante agro-pastorale, le Tchad a été transformé par l'exploitation pétrolière. Le PIB est estimé à 6,8 milliards $. Son taux de croissance du PIB a été supérieur à 10% entre 2003 et 2006 avec toutefois un taux de croissance de seulement 4,8% en 2006. Le PIB par tête est de l'ordre de 400 $ et de 1661 $ en PPA. La répartition du PIB est de l'ordre de 20% pour le secteur primaire, 50% pour le secteur secondaire et de 30% pour le secteur tertiaire. Le Tchad ne dispose que d'un tissu industriel embryonnaire, segmenté et vulnérable. Dans le vingtième producteur de pétrole du monde, 80% de la population vit avec moins de 1 $ par jour.

8.1.1. Une « fracture » géographique et démographique nord sud

Le pays couvre une superficie de 1 284 000 Km², entre le 8^{e} et le 24^{e} degré de latitude nord. La population du Tchad est estimée à 9,4 millions habitants, avec une densité moyenne de 6 habitants au km²

L'économie tchadienne est traditionnellement basée sur l'élevage et l'agriculture (40% du PIB) : sorgho, canne à sucre, taro, manioc, arachide, coton graine. Les cultures sont surtout localisées dans la partie sud du pays (zone soudano sahélienne), où les conditions pluviométriques sont plus favorables.

8.1.2. Une économie pétrolière en pleine transformation

Le secteur des mines et industries représente 15% du PIB. Il repose sur l'exploitation du pétrole et la fabrication de sucre, d'oléagineux et d'huiles (arachide et coton). Les exportations pétrolières et l'oléoduc avec le Cameroun ont radicalement modifié les ressources du Tchad. Le PIB s'élève en 2003 à plus de 2 milliards $ soit un revenu par tête de l'ordre de 240 $ et une consommation par tête de 225 $. La dette représente 56% du PIB. Le Tchad a des problèmes d'absorption de la rente pétrolière et doit la gérer avec sous peine de graves déséquilibres économiques, financiers, sociaux et territoriaux.

Le projet Doba est un rendez vous manqué pour le tissu industriel et commercial tchadien. Les recettes de l'Etat hors dons de 110 milliards FCFA en 2002 devraient se situer autour de 230 milliards en 2005. Les recettes pétrolières sur la période 2003-2032 sont estimées à 2450 millions de $ avec des fluctuations annuels élevées.

La canne à sucre et le coton dominent l'agriculture commerciale. Introduite dans les années 1970, la canne à sucre est cultivée dans la région de Sarh. La production est traitée par les complexes de conditionnement installés à proximité des plantations.

Enfin, la production animale et la pêche représentent les deux autres piliers importants de l'économie tchadienne. L'élevage transhumant s'effectue dans les zones sahéliennes et sahariennes (centre et nord du pays) et la pêche est localisée en quasi – totalité dans l'espace Logone, Chari et Lac Tchad (100 000 tonnes de poissons frais par an).

Malgré une sous-exploitation des potentialités du secteur agricole, ce dernier occupe plus de 70% de la population active du pays et représente près de 35% du PIB. En 2002, les exportations tchadiennes étaient ainsi majoritairement alimentées par trois postes issus du secteur primaire : bétail sur pied (de 31% en 1999 à 44% en 2002), coton (de 43% en 1999 à 28% en 2002), gomme arabique.

8.1.3. Les fortes potentialités des mines et industries

Les principales industries tchadiennes se retrouvent dans les secteurs de l'agroalimentaire (sucre, huiles d'arachide et de coton, viande, bière), du coton (égrenage), du textile et de la chimie. Les investissements pétroliers sont estimés à 1,5 milliards $ pour le champ pétrolier et à 2,2 milliards $ pour l'oléoduc. On estime en 2004 la croissance du Tchad à environ 8% et la hausse des recettes publiques à plus de 130%. La production est estimée à 225000 barils jour. Les recettes anticipées pour les 25 prochaines années devraient s'élever à 2 milliards $ pour l'Etat. Le Tchad est confronté au risque d'un afflux de ressources créatrices de fortes distorsions. Il était prévu que 5% des ressources soient affectées aux collectivités décentralisées, que 80% de ces ressources concernent les secteurs prioritaires dont l'éducation, la santé et les infrastructures et qu'un fonds intergénérationnel soit constitué.

8.1.4. Balance commerciale

La balance commerciale est largement excédentaire. Les exportations en 2006 s'élevaient à 52,8% du PIB contre 13,8% pour les importations. Le déficit des services s'élevait à 29,5% du PIB et celui des revenus des facteurs à -8,9%. Le Tchad exportait pour près de 3 milliards $ en 2006. L'UE a longtemps été le principal partenaire économique du Tchad : entre 60% et 70% des exportations suivis par les Etats-Unis (8%) et le Nigeria (6%). Avant 2003, trois produits primaires représentaient l'essentiel des exportations le coton, la gomme arabique et

le bétail (vers le Nigeria). En 2004, les Etats-unis ont absorbé trois quart des exportations (547 millions $) et la Chine 14,8% (109 millions $) alors que l'UE ne comptait que pour 8,5% (63 millions).

Le Tchad importait pour 719 millions $ en 2006. L'UE demeure en revanche le premier partenaire pour les importations (56,9% soit 179 millions $), viennent ensuite le Cameroun (13,7% avec 43 millions $), les Etats-unis (11%). Avant le boom pétrolier, les principaux produits importés étaient les équipements, les médicaments et les produits chimiques. En 2004, les biens d'équipement ont représenté 78 % du total, les biens de consommation intermédiaire 17, 1% et les biens de consommation finale 9,9%.

8.2. Les recettes fiscales

Les recettes douanières se décomposent principalement en droits de douane (33%) et en TVA (43%). Les recettes du gouvernement représentent environ 10% du PIB (dont 3,5% pour les revenus pétroliers). Les droits de douane (TEC) totaux se sont élevés à 14,2 milliards FCFA en 2004, ceux prélevés sur les importations en provenance de l'UE étaient de 5,3 milliards FCFA en 2000. Ils se sont élevé à 10,1 milliards FCFA en 2004 soit 4,6% des recettes budgétaires de 217,5. Sans les recettes pétrolières, les recettes fiscales représentent 80,8% des recettes budgétaires; avec les recettes pétrolières, elles ne représentent plus que 50,4%

8.3. Les effets prévus des APE

8.3.1. Les effets prévus des APE sur les recettes fiscales

Les effets des APE seront limités avec une perte potentielle brute de recettes douanières cumulées estimée à 180 milliards FCFA (2004-2018). La compensation viendra des impôts et taxes à la consommation et de la TVA (94 milliards FCFA). Les manques à gagner varient entre 31 milliards FCFA (économie performante) et 86 milliards FCFA (économie peu performante).

On peut souligner toutefois, comme pour les autres économies pétrolières d'Afrique centrale, un risque d'absence de réformes fiscales consécutives aux recettes pétrolières. Les recettes potentielles s'élèvent au moins à 90 milliards FCA par an du fait d'une organisation fiscale ineffective. La question fondamentale est celle du risque du caractère exclusif des recettes pétrolières

8.3.2. Les effets des APE sur les principaux secteurs

On peut escompter un impact économique positif sur certaines secteurs: énergie électrique, pharmacie, hydraulique, boulangeries, appareils pour la radio et télévision, équipement de travaux publics, automobile, engrais chimiques, matériel informatique, matériel d'exploitation de carrières, transport aérien, électroménager.

En revanche, un impact économique négatif est attendu pour certains secteurs : textile et habillement, lait et produits laitiers, sous produits des brasseries, préparations alimentaires

8.4. Recommandations

8.4.1. Le calendrier de libéralisation

Compte tenu de l'absence de secteurs nationaux de biens d'équipement, et de biens de consommation intermédiaire (sidérurgiques, métallurgiques, chimiques, pharmaceutiques), les seuls effets attendus des APE sont fiscaux. Pour les biens de consommation substituables, les effets de concurrence devraient être faibles mais les effets fiscaux significatifs.

8.4.2. Stratégies

La priorité est que la rente pétrolière soit gérée de manière transparente, qu'elle soit réinvestie dans les secteurs sociaux et les investissements directement et indirectement productifs et que le Tchad retrouve la voie de la paix. Le Tchad verra son secteur tertiaire (transports, télécommunications, finances) croître fortement. Il faut limiter l'économie spéculative, les fraudes et les évasions fiscales mais en revanche favoriser les infrastructures, réorienter l'épargne vers des activités productives, articuler la reprise de la compétitivité autour du secteur agricole.

9. Comparaison des méthodes utilisées dans les différents rapports

Les méthodologies diffèrent fortement et rendent difficile les comparaisons des résultats pour l'ensemble de la zone Afrique centrale. Plusieurs modèles ou cadres de cohérence ont été utilisés pour simuler les effets des accords de libre échange et notamment différencier les effets de création et de diversion commerciale, les effets de concurrence et les effets fiscaux, les effets macro économiques, les effets sectoriels, environnementaux et sociaux.

9.1. Les MEGC

Les modèles d'équilibre général calculable (Decalwé et al 2001) utilisés notamment dans les rapports sur la Centrafrique, le Gabon et la Guinée équatoriale, ont l'intérêt d'intégrer les interdépendances des économies, de relier les matrices de comptabilité sociale (MCS) et les équations de comportements dans un cadre rigoureux d'équilibre général. Ils permettent de simuler différents effets des politiques et de comparer plusieurs scenarii. Ils donnent des résultats macro économiques en termes de budget, de balance de paiements ou de PIB. Ils permettent d'analyser la différenciation des produits et de retenir des hypothèses de substituabilité imparfaite. Ils prennent en compte les interdépendances sectorielles (à la différence des modèles d'équilibre partiel) et montrent par exemple que les mesures de protection des secteurs non agricoles ont des effets plus importants sur l'agriculture que les mesures concernant directement l'agriculture. Ils sont particulièrement pertinents pour simuler certains effets sectoriels (notamment agricoles) et surtout les impacts sur les revenus des ménages urbains et ruraux décomposés en plusieurs sous groupes (en relation avec la MCS) et d'analyser l'évolution des revenus des facteurs (travail, capital, terre, eau..).

Les MEGC présentent toutefois certaines limites. Ils sont élaborés à partir d'informations

datées et souvent à des dates différentes (exemple des MCS confrontés à des équations de comportements des importations, des exportations, des recettes fiscales ou du PIB). Ils sont plus à même de simuler des effets de politique commerciale unilatérale ou multilatérale que de discriminer les effets de préférences commerciales régionales. Ainsi les enquêtes de consommation des ménages utilisés pour les MCS ne permettent pas de connaître l'origine géographique des produits consommés. Les MEGC ne prennent en compte que certaines dimensions (commerciales et fiscales principalement des APE) alors que ceux-ci sont multidimensionnels et concernent notamment le développement durable. Ils sont rendus très difficiles à élaborer dans le cadre d'APE régionaux. Ils raisonnent « caeteris paribus » en isolant les accords préférentiels entre l'UE et les pays des Sud des autres accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux. Ils permettent difficilement de repérer les produits sensibles qui doivent faire l'objet de protection ou d'appuis spécifiques. Ils se situent à un niveau relativement agrégé des branches. Ils raisonnent en statique comparative et ne peuvent prendre en compte les échéanciers de la libéralisation et les dynamiques sectorielles à court, moyen et long terme.

9.2. Les modèles d'équilibre partiel

En revanche, les modèles d'équilibre partiel tels qu'ils sont notamment utilisés par le rapport sur la RDC (Hwwa, Büsse 2004 utilisant la méthodologie de Verdoorn) et des études de cas sectoriels (étude SIA UE-AC) ont l'inconvénient de ne pas prendre en compte les interdépendances. Ils permettent en revanche, de repérer les produits sensibles tant au niveau des importations que des exportations et de définir des priorités quant aux séquences et au degré de libéralisation des principaux secteurs. Ces calculs s ont parfois complétés par des enquêtes menées en auprès des entreprises qui ont permis d'apporter des informations très utiles notamment sur le plan qualitatif quant à la perception des APE de la part des acteurs privés.

Les modèles d'équilibre partiel reposent sur l'hypothèse de substitution imparfaite des importations avec absence de répercussion sur le taux de change (hypothèse valable pour les pays de la CEMAC appartenant à la Zone franc) ou revenu résultant du changement des flux commerciaux, des fonctions iso élastiques de la demande d'importation et des élasticités d'approvisionnement infinies (hypothèse valable pour les pays d'Afrique centrale qui compte de manière marginale dans le commerce mondial).

9.3. Limites des études nationales et recommandations

Il aurait fallu, ce qui manque dans la plupart des rapports :

- repérer les marges de préférence actuelles et futures sur le marché européen et sur les autres marchés ;
- comparer ces préférences européennes avec les autres menus proposés par l'Europe (Tout sauf les armes pour les PMA, SPG), avec les clauses de la nation la plus favorisée, les accords de libre échange ou unions douanières Sud/Sud, ou les autres accords (ex AGOA ou accord de libre échange bilatéral avec les Etats-Unis).

Le calcul des **marges** devrait différencier les taux officiels de taxation des droits effectivement perçus et distinguer les droits de douane des taxes d'effet équivalent et les taxes de transaction. Il devrait prendre en compte les barrières non tarifaires et les diverses normes conduisant à des contraintes de mise en œuvre de la compétitivité (certificat d'origine, normes de qualité..).

Les études auraient pu construire des **indicateurs de compétitivité** en calculant le coût en ressources internes, les taux de protection nominale et effective et en décomposant le taux de protection nominal réel selon ses différentes composantes. Les principales sources sont la classification type pour le commerce international (CTCI) à 4 chiffres rassemblée par l'ONUDI. L'indicatif à 4 chiffres du système harmonisé (SH) de Comtrade comprenant 1241 produits permet de repérer les 10 et 17 produits les plus affectés par les APE.

L'analyse sectorielle a pour principal objectif de synthétiser les atouts et les faiblesses des structures productives. La méthode habituellement retenue consiste à comparer le prix de revient local effectif ou implicite (c'est à dire évalué aux coûts d'opportunité) d'un produit, avec le prix du même bien importé. Cette comparaison permet d'évaluer dans quelle mesure la consommation finale ou intermédiaire du bien local pénalise ou avantage le consommateur par rapport à la consommation d'un bien importé qu'il se procurerait aux conditions du marché international.

Afin d'analyser l'impact du **désarmement interne**, il aurait été nécessaire de connaître :

- les indicateurs de protection tarifaire : taux de protection effective (TPE) ;
- les indicateurs de protection non tarifaires (distorsion de concurrence) : équivalent tarifaire (ET) ;
- les indicateurs de compétitivité et de spécialisation : taux de protection nominal réel (TPNR) et décomposition du TPNR ; coefficient de Ressources internes (CRI), le taux de protection nominal tarifaire

Le taux de protection nominal tarifaire (TPN) est le taux appliqué à l'entrée du territoire. Il est composé du droit du droit de douane, du droit fiscal, du timbre douanier et des taxes ou redevances purement douanières.

L'équivalent tarifaire (ET) mesure toutes les distorsions de prix en dehors de celles induites par la protection tarifaire : protections non tarifaires, fiscalité intérieure, situation non concurrentielle des marchés.
Le ***Taux de protection nominal réel (TPNR)*** mesure l'ensemble des distorsions de prix, protection tarifaire comprise. Si l'ET est voisin de zéro, les distorsions de prix (protections non tarifaires ou marchés intérieurs non concurrentiels) sont négligeables. Alors que si l'ET est fortement positif, on peut supposer qu'il existe des barrières non tarifaires et/ou des marchés intérieurs non concurrentiels. Enfin un équivalent tarifaire fortement négatif peut s'interpréter comme un échec de la protection tarifaire : les fraudes à l'importation sont suffisamment importantes pour pousser les producteurs nationaux à abaisser leurs prix au-dessous de ce que leur permettrait la protection tarifaire.
Le TPN n'est pas un indicateur satisfaisant de la protection offerte par la tarification douanière. En effet, un TPN élevé appliqué à un produit fini peut se concrétiser par un taux de protection effective relativement faible si le TPN appliqué aux consommations intermédiaires nécessaires à l'élaboration du produit fini est lui-même important. A cet égard, le ***Taux de protection effective (TPE)*** intègre ces effets directs et indirects et il constitue l'indicateur approprié du taux de protection dont bénéficie, en fait, le produit fini.
Le TPE se définit par l'expression suivante : (Van- Vm) / Vm
où Van représente la Valeur Ajoutée domestique tarifs compris et Vm Valeur Ajoutée hors-tarifs.

Un taux de protection effectif proche de 0 indique une absence de protection de la production finale domestique. Une valeur fortement positive indique une protection efficace

du produit final domestique. Enfin un taux de protection effective négatif peut être le signe d'une surprotection tarifaire. Car, si TPN_0 est très élevé, le dénominateur du TPE peut être négatif. Cela signifie que si le produit était vendu au prix mondial et les intrants achetés au prix mondial, la VA réalisée serait négative[10].

L'analyse sectorielle s'effectuera à partir du Tableau d'Echange Inter-branche (TEI). Les différents produits peuvent être regroupés, pour faciliter l'analyse en dix secteurs : Energie, Matériaux de construction, Ouvrages en Métaux, Plastique, Industries Chimiques, Bois et Papier, Textile et habillement, Tabac, Boisson, Autres produits agro-alimentaires et les services tels que les Technologies de l'Information et de la Communication, le tourisme.

Cette analyse conduit à l'identification des secteurs les plus sensibles :

- les produits sensibles aux réformes tarifaires (produits à marge initialement positive et devenant négative après la réforme tarifaire)
- les produits pouvant bénéficier de la réforme
- les produits structurellement affectés.

[10] Voir Annexe 1.

PARTIE II : LES EFFETS ATTENDUS DES APE SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE AFRIQUE CENTRALE.

10. Caractérisation et comparaison des économies d'Afrique centrale

Les APE sont négociés au niveau du groupe 'Afrique Centrale' composé de des Pays membres de la CEMAC, ainsi que de Sao Tome et Principe et la République Démocratique du Congo (RDC). Leurs impacts doivent donc être évalués au niveau de l'ensemble de la région.

La caractérisation des économies nationales d'Afrique centrale montre ainsi à la fois de grandes proximités (économies pétrolières et minières exception faite de la RCA) et de fortes différenciation (entre pays enclavés: Tchad, RCA, et non enclavés, selon la dimension démographique de 150 000 habitants à 56 millions en RDC, selon le potentiel économique, selon l'existence de conflits – en RCA, RDC, Tchad – ou non ….). Avec une population estimée aujourd'hui à environ trente millions d'habitants et inégalement repartie sur une superficie de près de trois millions de kilomètres carrés, la CEMAC est la plus petite des communautés économiques en Afrique. Certains traits spécifiques résultent de l'appartenance à la zone franc, à l'union monétaire (UMAC) et à l'union douanière (UDAC). Son sous-sol est comparativement à celui des autres pays africains extrêmement riche. Par exemple cinq des six pays qui la composent sont des producteurs de pétrole. Plus important encore, elle représente avec la République Démocratique du Congo (RDC), la deuxième forêt tropicale du monde après l'Amazonie. La RDC avec près de 60 millions d'habitants et des ressources minières considérables qui en font un « scandale géologique »constitue un marché potentiel important mais ses richesses du sous-sol demeurent en partie pillées ou gaspillées. L'Etat ne contrôle qu'en partie le territoire et l'économie est à reconstruire tant sur le plan de son infrastructure, de son appareil productif que de ses institutions. La RDC est actuellement davantage intégrée à la SADC qu'à la CEMAC.

Tableau 4 : Principales caractéristiques des pays d'Afrique centrale

	Cameroun	***Centrafrique***	***Congo***	***Gabon***	***Guinée équat.***	***RDC***	***STP***	***Tchad***
Insularité	-	-	-	-	(x)-	-	X	-
Enclavé	-	X	-	-	-	-	-	x
CEMAC	X	X	X	X	X	-	-	x
PMA	-	X	-	-	X	X	X	X
Pétrole	X	-	X	X	X	(x)	(x)	x
Etat « fragile » *	-	X	X	--	X	X	-	x

* Etat « fragile » :pays post conflit ou en conflit armé ou ayant subi un conflit armé depuis moins de 10 ans

Les exportations s'élèvent à 40% du PIB régional. Il s'agit pour l'essentiel d'économies minières ou pétrolières avec toutes les caractéristiques de ces économies (poids de la FBCF, importance et fluctuations des recettes pétrolières du point de vue budgétaires et de l'apport

en devises, risques d'effet « dutch Disease » et de perte de compétitivité pour les autres secteurs, risques de conflits). L'Afrique Centrale présente ainsi des particularités par rapport aux autres régions ACP.

10.1. La structure de production de l'Afrique centrale

La structure de production de la zone CEMAC (+STP et RDC) est marquée par le poids très important du secteur pétrolier (26.7 % du PIB régional), expliquant la prédominance du secteur secondaire (42.5 %) par rapport au secteur des services (33.7 %, principalement marchands) et au secteur primaire (21.1 %) fortement dépendant des conditions climatiques.

L'ensemble de l'économie régionale est ainsi fortement exposé à l'évolution des prix mondiaux du pétrole (et dans une moindre mesure de ceux des produits agricoles). Cette réalité masque l'importance du secteur productif agricole avec un fort potentiel de développement dans les domaines du coton, de l'huile de palme, du sucre, du cacao, du café et bien sûr de la sylviculture. Dans l'ensemble la zone est fortement dépendante en biens alimentaires.

La sous-région est aussi dominée par l'économie camerounaise (environ 50 % du PIB et de la population), qui assure environ les trois quarts du commerce extérieur de la zone CEMAC ; elle est elle-même fortement liée à l'économie du 'géant' ouest-africain, son voisin le Nigéria.

Les pays de la zone CEMAC bénéficient d'une monnaie commune, le Franc CFA, et d'une Banque centrale unique, la BEAC, ce qui est un atout important pour le commerce intra-régional comme pour celui avec l'UE, le Franc CFA étant ancré à l'euro (via, anciennement, le Franc français). En revanche, le processus d'intégration, devant mener à l'établissement d'un marché commun est encore loin d'être achevé. Par ailleurs, la configuration régionale retenue pour les négociations comprend deux Pays non-membres de la CEMAC : Sao Tomé et Principe et la République Démocratique du Congo (RDC).

Tableau 5 : Indicateurs Macroéconomiques pour les pays de la CEMAC (2003), 2004

	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée Equat.	RCA	Tchad
Population (million)	16,3	3,9	1,4	0,5	4,0	9,4
PNB per capita (US$ moy 2006)PPA	2448	13940	7668	7116.7	-	1661
IDE (en % du PIB, 2005)	6%	14%	60%	109%	8%	71%
Formation/ brute du capital/ PNB %	26.1	29	25.4	46.2	5.1	38.1
Taux d'Inflation (% annuel)	0.4	3.6	0.5	4.2	-2.1	-5.4
Déficit Budget /GDP (%)	1.1	5.5	7.7	11.8	1.0	-1.3

Dette Publique /PNB (%) 2003	67	154.4	63.8	11.3	111.6	56.9
Balance des Paiements/GDP %	1.1	46.9	38.8	66.2	-1.9	37.0
Contrôle des devises	Réduit	non	oui	oui		

Source: Banque de France, Zone Franc, notes d'information, n°127. Synthèse Banque de France et données; Perspectives économiques de l'Afrique OCDE, mai 2007; ONU, Equatorial Guinea: estimée.

Tableau 6 : Indicateurs macroéconomiques pour STP et RDC

	STP (2004)	RDC (2004)
Population (millions)	0,2	55.9
PNB/per capita ($US, prix courants)	390	120
IDE% du PIB (2005)	35 %	32%
Taux d'investissement (formation brute de capital/% GDP)	33.1	17.6
Taux Inflation (% annuel)	13.3 (2005)	23% (2005)
Déficit Budget (% PNB)	-8.0.	-0.1*
Total Dette (% GDP) 2003	337 (2005)	155 (2005)
Balance courante (% PNB)	-55.1	-3.4
Restrictions des devises	n.a.	n.a.

Sources: IMF, STP authorities; World Bank. not available (n.a.); *2003 data.

On note un fort taux d'investissement lié pour l'essentiel au poids du secteur pétrolier. Le taux moyen rapporté au PIB pour la zone CEMAC est de 30% avec des écarts allant de 11% en RCA à 74% au Tchad en 2005, le Cameroun et la Guinée équatoriale se situaient autour de 23-24% et le Congo et le Gabon autour de 32%. Le poids important des importations des biens d'équipement s'explique largement par ce secteur pétrolier. Le taux de croissance du PIB en volume des pays d'Afrique centrale se situe depuis le début du XXIème siècle autour de 5% avec des volatilités fortes

Tableau 7 : taux de croissance du PIB en volume (%)

pays	***2002***	***2003***	***2004***	***2005***	***2006***
Cameroun	4,0	4,2	3,6	2,8	3,8
Centrafrique	0,3	-4,6	3,5	2,8	-
Congo	4,6	0,7	3,6	3,0	3,6
Gabon	-0,3	2,2	1,4	3,0	3,2
Guinée Equatoriale	20,2	14,0	29,4	8,3	
Tchad	8,5	14,3	31,3	8,6	(2)
CEMAC	4,1	4,2	6,9	4,0	
RDC				6,1	(6,6)
Sao Tomé et P					

Source : Perspectives économiques de l'Afrique, OCDE 2007 prévisions

10.1.1. Le poids du secteur pétrolier

Le secteur pétrolier est déterminant en Afrique centrale. Il représente pour les cinq pays producteurs de la CEMAC 40% du PIB, près de 80% des exportations et plus de 65% des recettes budgétaires.

Tableau 8 : Importance du secteur pétrolier dans la zone CEMAC (2005)

Pays	***Production millions tonnes***	***% PIB***	***% des exportations***	***% des recettes budgétaires***
Guinée Equat	16,2	86,3	91,2	92,7
Gabon	13,3	50,9	80,9	61,4
Congo	12,6	61,7	88,3	82,6
Tchad	8,7	47,0	84,3	45,0
Cameroun	4,2	5,0	37,9	28,5
Total	57,0	40,0	78,8	65,3

Source : Rapport Zone franc 2005, Paris, Ministère des finances

Au sein du groupe Afrique centrale, les services représentent l'essentiel de la contribution au PIB. Au Cameroun, pays le plus diversifié de la région, le secteur des services contribue à 44% du PNB (cf. tableau 5). Le niveau d'investissement hors secteur pétrolier est faible et les logiques de rente dominent.

Tableau 9 : importance relative des différents secteurs en Afrique centrale

	Agriculture (% PNB)			Industrie (% PNB)			Services (% PNB)		
	2001	2003	2004	2001	2003	2004	2001	2003	2004
Cameroun	44	44	44	20	17	16	36	39	40
RCA	55	56	56	21	22	22	24	22	23
Tchad	38	46	--	17	13	--	45	41	--
Congo	6	6	6	66	60	57	29	34	37
Guinée Eq	8	7	--	87	89	--	5	4	--
Gabon	8	8	8	51	62	61	42	30	31
RDC	61	--	52	20	--	18	19	--	30
STP	20	17	17	17	16	--	63	67	--

Source: World Bank, 2004. World Development Indicators. (--) pas d'informations valables

La base productive est limitée à quelques secteurs d'activités peu compétitifs et vulnérables aux chocs extérieurs.

11. Les effets sectoriels des APE

11.1. Les effets attendus des APE sur l'agriculture[11]

Il s'agit pour l'essentiel d'une petite agriculture familiale, de type extensif, à très faible rendement à l'hectare, pratiquant le brûlis mais certaines régions, notamment au Cameroun ou dans certaines régions du Congo sont caractérisées par des grandes exploitations.

Les contrastes sont grands entre les régions ou pays ayant une tradition agricole ex hauts plateaux bamilékés ou montagnes paléo-négritiques des zones sahéliennes et les régions ou pays de forêt et de cueillette. Cette distinction renvoie également en partie à différencier les régimes agro alimentaires céréales (riz, mil sorgho) et les régimes agro alimentaires tubercules.

Les diverses activités en zone rurale non agricoles sont nombreuses et elles constituent souvent l'essentiel des revenus (commerce, transport, petite transformation, ventes de bois de chauffe..). L'essentiel de la transformation des produits agricoles est artisanale ou informelle.

Le contexte de libéralisation et de privatisation a conduit à un démantèlement des sociétés publiques et à des relations de quasi intégration, et d'agriculture contractuelle avec une firme pour les produits faisant l'objet d'une transformation et de commerce lointain (marchés régionaux ou internationaux). Comment éviter ou réduire, dans le cadre des APE, le dualisme entre un secteur agricole compétitif moderne et inséré dans le marché mondial et une masse de ruraux marginalisés. Les écarts de productivité sont considérables avec les produits européens. L'agriculture et l'agro industrie ne bénéficient ni de subventions ni de protection.

Les relations contractuelles de quasi intégration entre producteurs, commerçants et industriels sont d'autant plus justifiées que :

- les produits sont périssables ou ont un coût de stockage élevé,
- la valeur par unité de poids et de volume est importante,
- la culture est annuelle,
- le produit est transformé et que l'industriel a un coût fixe et a un besoin de réguler les approvisionnements,
- le label de qualité est déterminant dans la compétitivité.

- ***Les effets sur la dépendance agro-alimentaire***

La *production alimentaire* est insuffisante et les rendements agricoles sont faibles. L'offre agro alimentaire est insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires. Les populations sous alimentées vont de 8% (Gabon) à 41% (RCA). Les APE risquent d'accroître la dépendance alimentaire qui est déjà forte pour des pays victimes de la *« dutch disease »*. Il faut impérativement prendre en compte un doublement de la population d'ici trente ans et la nécessité de maintenir une paysannerie jouant un rôle d'aménagement du territoire et limitant les rythmes d'urbanisation. L'essentiel du dynamisme agricole doit reposer sur les cultures traditionnelles d'exportation, les activités de contre saison pour les marchés européens et l'agriculture vivrière périurbaine. Certains produits agricoles sensibles devront être protégés (petit élevage, certaines céréales). La suppression des subventions

[11] Sur la base du Rapport GRET, CIRAD (2006), *Agriculture: Impact sur l'agriculture de la CEMAC et Sao Tomé et Principe d'un accord de partenariat économique avec l'Union européenne*, mars 2006

européennes à l'exportation et la neutralisation des subventions à la production sont évidemment des conditions préalables à la mise en place des APE.

- ***Les effets attendus sur les importations agricoles et alimentaires***

Les *importations agricoles* représentent dans les pays d'Afrique centrale en moyenne16% des importations totales (10,6% pour le Cameroun, 13,6M pour la RCA, 14,5% pour la Guinée Equatoriale, 16% pour le Gabon, 17,3% pour le Tchad).

Les effets diffèreront selon les produits importés. Le blé et ses dérivés ne concurrencent pas directement les productions locales. Il y aura en revanche concurrence directe pour l'huile de soja, la viande de volaille, et le sucre. Les situations sont plus nuancées pour les tomates de conserve et la poudre de lait.

La liste des produits agricoles sensibles doit résulter d'un arbitrage entre divers critères (fiscaux, productifs, sociaux et environnementaux) et de compromis entre les pays membres de l'Afrique centrale)

- ***Les effets attendus sur les exportations agricoles***

Les *exportations agricoles* représentent en moyenne 15% des exportations (30% pour le Cameroun)

Le *cacao*: L'Afrique centrale arrive en quatrième position pour les fèves de cacao importées par l'UE ; elle compte pour 11% pour la pâte à cacao et est quasiment absente pour le beurre de cacao.

Le *café* est principalement exporté par le Cameroun. Et la gomme arabique par le Tchad (86%). Seuls le Congo et la RDC exportent du sucre non raffiné vers l'UE. Le Cameroun est le principal exportateur d'ananas, le seul exportateur de haricots verts en conserves vers l'UE.

La libéralisation des produits agricoles aura des effets de pertes de recettes fiscales. Le Tchad, la RCA, Sao Tomé et le Congo connaîtront les pertes les plus importantes pour la farine, le Cameroun et le Gabon pour les produits animaux (poudre de lait et viande de volaille)

Le ***secteur bananes*** est important pour le Cameroun

Les ***fruits et légumes*** posent des questions de logistique pour les marchés européens des produits de contre saison. Plusieurs systèmes de production peuvent favoriser la compétitivité : petite agriculture familiale périurbaine avec réseaux dynamiques de collecte et d'exportation et label de qualité; firmes multinationales disposant d'une logistique, de marques garants de la qualité

Pour les ***céréales***, les effets pervers des politiques de soutien européenne et d'aide sont importants. On note des effets d'entraînement des cultures d'exportation notamment du coton sur ces céréales notamment le maïs, et il est possible de gérer des complémentarités entre les céréales importées et les céréales locales.

Pour la ***volaille,*** il y a conflits entre le petit élevage périurbain et les groupes industriels ; la

libéralisation des importations européennes risque de menacer le petit élevage.

Le ***coton*** est fourni par le Cameroun, la RCA et le Tchad. Il est un produit joint qui fonctionne en culture associée et a des effets de complémentarité sur les céréales qui l'emportent sur les effets de substitution. Il s'agit d'un produit agricole qui peut faire l'objet d'une transformation industrielle (huileries, tourteaux et textile). Les APE peuvent avoir des effets sur l'ensemble de la filière. L'initiative européenne *« Proposition de partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton »* est favorable à la réduction des subventions et à l'atténuation des effets de la volatilité des cours et à une aide à la production mais non à la compensation financière. Il s'agirait de corriger la déstabilisation du marché, de consolider les filières par un développement durable et de répondre à la volatilité des cours par un système d'assurance privée.

Les effets attendus sur les exportations agricoles seront limités. Les produits agricoles ne bénéficieront pas dans l'ensemble d'un traitement préférentiel significatif. Les facteurs déterminant l'évolution des exportations sont pour l'essentiel extérieurs aux APE (évolution des protocoles bananes et sucre notamment).

L'accord SPS touche particulièrement les plantes vivantes et les fleurs (92% du commerce affecté), les viandes et abats comestibles (87%), les autres produits d'origine animale (85%), les huiles (81%), et els poissons et crustacés (80%). La normalisation européenne est souvent plus restrictive que le Codex. La montée en puissance de la question des normes sanitaires et phytosanitaires dans els échanges commerciaux tend à fragiliser la position des pays d'Afrique centrale. Sont principalement concernés, les fruits et légumes (bananes et ananas) et els produits de la pêche.

11.2. Les effets attendus sur le secteur industriel

Le secteur productif d'Afrique central est peu compétitif. Les marchés sont étroits et cloisonnés. Le PIB de la région CEMAC s'élève à 20 milliards $. Il passe à 27 milliards $ si on inclut la RDC et Sao Tomé et Principe. Les marges des entreprises sont certes élevées mais ceci s'explique largement par l'importance des risques et des coûts divers qu'elles subissent. Exception faite du secteur minier et pétrolier, les perspectives d'extension des marchés sont faibles. Les filiales des firmes multinationales ont des relations minimales avec le secteur bancaire en Afrique centrale. Les FMN ont des comptes « off shore » correspondant à leurs activités sur des marchés mondiaux (comptabilité financière, centrales d'achat centralisées..). De plus, les systèmes financiers nationaux ne sont pas assez réactifs face aux stratégies mondiales (délais, contrôles administratifs..). Même le Cameroun qui a les marchés les plus structurés de la région présente des opportunités limitées.

Les industries demeurent peu compétitives et les coûts de facteurs élevés (coûts salariaux compte tenu des charges et de la productivité, coûts de transport, coût de l'intermédiation financière..). Dans un pays comme le Tchad, seule une cinquantaine d'entreprises formelles fonctionnent. On observe une certaine entrée de nouveaux opérateurs (marocains dans les compagnies aériennes, sud africains et chinois dans le téléphone portable) mais ceux ci demeurent limités.

Les PME constituent le *missing middle*. Cette faiblesse s'explique par l'étroitesse des marchés locaux et par un environnement général des affaires hostiles. L'on note un coût élevé à la formalisation ; l'informalisation permet d'échapper au contrôle et de s'adapter dans un environnement instable. Les unités informelles ont peu intérêt à se formaliser et à accéder

aux services bancaires compte tenu des coûts de la visibilité. Elles peuvent difficilement respecter les normes et les règles imposées par les institutions financières.

Les APE auront pour effet de modifier la structure de la protection effective. Dans l'ensemble, la concurrence des produits européens est limitée vis à vis de l'appareil de production des pays d'Afrique centrale. Il importe toutefois de raisonner non pas sur la structure actuelle de l'appareil productif mais sur la possibilité de construire de nouveaux avantages comparatifs permettant pour les entreprises de se positionner sur le marché régional, le marché européen et le marché mondial. A priori les créneaux de spécialisation sont liés aux dotations factorielles (en énergie, ressources naturelles, facteur travail).

La définition des produits sensibles est un arbitrage à réaliser au sein des pays d'Afrique centrale qui n'ont pas les mêmes intérêts. Il importe d'analyser les processus de transformation des produits agricoles et les effets différenciés des APE selon les produits transformés. Il faut distinguer les produits agricoles des produits agro-industriels et des produits agro-alimentaires. Les importations agricoles ne peuvent être ainsi assimilées aux importations alimentaires. Cette distinction est importante pour les APE compte tenu des taux différents de protection selon les degrés de transformation des produits et des différences de protection effective. Ainsi, les minoteries produisant de la farine de blé peuvent bénéficier d'une libéralisation du blé et des biens d'équipement consécutive aux APE.

Les APE se situent dans un horizon de long terme rendant nécessaire une mise en perspective. Une analyse prospective pour les horizons 2008-2020 est nécessaire pour prendre en compte les perspectives internes (ex croissance de la population rurale et urbaine, évolution des rendements et des productivités agricoles) et internationales (impact des changements de la PAC et des subventions des pays industriels, effets des pays émergents notamment de la Chine et du Brésil.

Il importe de connaître par grandes branches agricoles, agro industrielle ou agro alimentaire les prix de revient et les prix frontières, les coûts en ressources internes, les taux de protection nominal, les taux de protection effective. Le calcul des marges permet de différencier les taux officiels de taxation des droits effectivement perçus et de distinguer les droits de douane des taxes d'effet équivalent et les taxes de transaction. Il peut prendre en compte les barrières non tarifaires et les diverses normes conduisant à des contraintes de mise en œuvre de la compétitivité (certificat d'origine, normes de qualité..). Les avantages liés aux APE dépendent du degré d'intégration régionale existant au départ, de la structure des protections tarifaires et non tarifaires, du timing de la libéralisation des échanges, des structures des échanges commerciaux, de la dépendance budgétaire envers les droits de douane. Ils sont par ailleurs inéquitablement répartis selon le niveau de développement des pays membres dans les régions considérées

Certains produits industriels seront stimulés par les APE et d'autres seront concurrencés. Les effets de substitution risquent d'apparaître dans les secteurs faisant l'objet d'un taux élevé de protection effective vis à vis des produits européens et qui sont des produits de substitution. Nous prendrons le cas des produits industriels du Cameroun dont la structure industrielle est de loin la plus diversifiée au sein de l'Afrique centrale. Les principaux produits industriels concurrencés sont:

- Les produits à base de céréales
- Les meubles et produits divers du bois
- Les activités de cuirs et chaussures, industries textile et habillement

- Les produits alimentaires (laitiers, boisson, sucre
- Les produits métalliques (notamment aluminium) et chimiques (peinture).

11.3. Les effets sur le secteur pétrolier

Les APE n'auront pas d'effets directs sur le secteur pétrolier. Le démantèlement des droits sur les importations de biens d'équipement et intermédiaires utilisés par la filière pétrolière (exploration transports, raffinerie, logistique d'importation et d'exportations) aura pour effet de réduire els coûts de production. En revanche, la gestion de la rente pétrolière sera déterminante pour la restructuration positive ou négative des économies d'Afrique centrale. La manne pétrolière peut apporter les ressources budgétaires compensant la baisse des recettes à l'importation et financer les investissements sociaux et directement ou indirectement productifs. Elle peut inversement conduire à des effets *« dutch disease »* en favorisant les importations de biens de consommation, développant le gaspillage et la corruption et les fuites de capitaux voire la conflictualité.

11.4. Les effets sur les services12

L'accès au marché du commerce de la distribution, des services financiers, du tourisme, de la communication et des transports (sauf ferroviaires) est libre. Seules sont protégées certaines professions libérales généralement organisées en ordres.

On peut différencier les services fournis aux entreprises (modes 3 et 4), de communication (modes 1 et 3), de construction, des administrations publiques (mode 1), d'éducation de santé, financiers, touristiques, culturels, de transports (mode 3 et 1), les voyages (mode 2), les assurances (mode 3 et 1). Les services sont le « système nerveux et sanguin » des économies d'Afrique centrale. Le secteur des services contribue à 34,4% du PIB de la région mais 48% du PIB non pétrolier. Les exportations de services représentent 8% des exportations totales et 26% des exportations hors pétrole. Elles portent principalement sur les services de transport, les voyages, les services aux entreprises et les assurances. Elles sont pour 56% orientées vers l'UE. Les importations de services représentent 45% des importations totales. Elles concernent prioritairement les services aux entreprises notamment pétrolières, les transports, les voyages, les assurances.

L'impact à court terme des APE en termes de création et de diversion commerciale sera quasi nul. En revanche les services sont un enjeu majeur à long terme.

Deux recommandations majeures peuvent être faites concernant le secteur des services :

- harmoniser les dispositions des règles commerciales en matière des services,
- introduire une préférence domestique et communautaire pour les segments sensibles et les importations concurrentes des modes 1 et 4.

[12] Sur la base du Rapport : CRETES (2006), *Etude d'impact des accords de partenariat économique sur le commerce des services de la CEMAC + STP dans les relations commerciales avec l'Union européenne*, avril.

11.5. Les effets attendus des APE sur le secteur financier13

11.5.1. Un secteur bancaire rentable mais peu adapté au financement du développement

Le coût de l'intermédiation financière et la faiblesse du financement des investissements à risque sont des obstacles majeurs au développement économique et social. Les pays d'Afrique centrale sont ainsi caractérisés par un taux limité d'épargne, un faible approfondissement financier et un taux de densité bancaire très lâche (1 banque pour 250 000 habitants). Il y a interdépendance entre les fonctions d'investissement, de commerce et financière. Les mesures destinées à réguler les Investissements directs étrangers (IDE) peuvent affecter les flux commerciaux et inversement les mesures commerciales peuvent avoir un impact positif ou négatif sur les flux d'investissement.

Le secteur bancaire dans la zone CEMAC, globalement rentable, est en 2006 en situation de surliquidité du fait notamment des dépôts à vue et des revenus des Etats liés notamment aux cours du pétrole. Les taux de profit du secteur sont estimés entre 15% et 20% dans la zone. Les banques réalisent leurs marges grâce aux commissions prélevées sur des services (exemple des transferts financiers ou coût annuel de gestion d'un compte représentant le montant du SMIG mensuel) et peu sur les crédits exception faite du crédit documentaire. Les coûts d'intermédiation financière demeurent très élevés. Le marché bancaire est toutefois très étroit et moins de 10% de la population est bancarisée au Cameroun (avec un rôle important des banques populaires). Le taux de bancarisation moyen est de 4% en Afrique centrale.

On observe de nombreux « circuits de financement clos », depuis le financement des filiales par leurs maisons mères jusqu'aux réseaux chinois dont les activités croissantes sont financées hors du système bancaire. Les PME – qui ont contribué, en raison de leur faible pérennité et de leur insolvabilité, à la crise bancaire des années 1980 – ne sont pas financées par le secteur bancaire, excepté pour des opérations concernant leur fonds de roulement. Les difficultés sont en effet très grandes pour une implantation au sein de l'UE notamment pour des questions liées à la transparence.

Le système financier s'est développé culturellement, économiquement et socialement en rupture avec la société. La majeure partie de la population en est exclue. Les institutions officielles ont une crise de légitimité et peu d'enracinement dans les populations. Les coûts de fonctionnement demeurent très élevés. On note, certes, de nouveaux opérateurs à capitaux locaux qui sont moins éloignés des populations mais le système financier segmenté est le reflet d'une économie peu articulée et fortement extravertie. Les coûts financiers sont élevés. Le *spread* est estimé à 13% contre 6% pour les autres Pays en Développement.

11.5.2. Un secteur de la micro finance en pleine expansion

Face au dysfonctionnement du système financier officier, on note un rôle important de la finance informelle : institutions communautaires reposant sur des communautés d'appartenance (clans, lignages, religieux..) ; organisations tontinières ou associatives de crédit rotatif reposant sur des communautés d'adhésion ; prêteurs et banques privées non officielles. Ces circuits sont caractérisés par plusieurs traits : prédominance des transactions en espèces,

13 Sur la base du rapport PwC (2006), *Sustainability Impact Assessment of the EU-ACP Economic Partnership Agreements – Phase Three – Financial Services in Central Africa*, August (http://www.sia-acp.org).

faiblesse ou absence des enregistrements et des règlementations, échelle restreinte des opérations, échanges d'actifs hors des cadres juridiques, rôle des relations personnelles et des solidarités communautaires d'appartenance ou d'adhésion. L'*argent chaud*, créateur de liens l'emporte sur l'*argent froid*, non créateurs d'obligations. Ces circuits informels permettent de différer la consommation et de réaliser une épargne forcée. Les taux de recouvrement sont élevés, la proximité sociale et culturelle favorisant la confiance, d'une part, et la grande simplicité et la flexibilité des procédures et les innovations permettant d'adapter les produits financiers aux besoins, d'autre part. Il importe également d'en voir les limites : la personnalisation des relations réduit l'étendue de ces circuits ; l'essentiel des financements concerne les dépenses sociales et une consommation différée et non les investissements à risque ; les taux d'intérêt pratiqués sont très élevés (souvent plus de 100% par an).

A côté de la finance informelle, la microfinance joue un rôle économique et social croissant bien que moins important qu'en Afrique de l'Ouest. Elle résulte le plus souvent d'appuis extérieurs (bailleurs de fonds, Crédit mutuel pour la France, Caisse Desjardins pour le Canada, Raiffesen pour l'Allemagne..) tout en s'appuyant sur des dynamiques endogènes. Il s'agit principalement des coopératives d'épargne et de crédit, de crédit solidaire sur le modèle de la Grameen Bank, de caisses villageoises et de mutuelles, sociétés de financement, banques populaires avec système de cautionnement mutuel. Au sein de la CEMAC, le nombre de personnes touchées par la microfinance représente la moitié de la clientèle bancarisée (500 000 clients pour 1 million de comptes bancaires environ). En revanche, les dépôts et crédits de la microfinance représentent seulement 5% de la valeur des activités bancaires.

Les transferts financiers sont théoriquement libres au sein de la CEMAC et de la Zone Franc. Ceux entre la CEMAC et l'Union Européenne connaissent pourtant de nombreux obstacles. Ils nécessitent par exemple des autorisations à partir de 100 millions de FCFA et doivent acquitter une taxe de 0,5% dont les revenus sont destinés au fonctionnement de la CEMAC. Au Cameroun, ils font en plus l'objet d'une taxe de 15% (7,5% pour les entreprises françaises) assise en principe sur les bénéfices mais calculée en réalité sur le chiffre d'affaires ce qui incite fortement à développer des circuits parallèles de transferts. De nombreux transferts, notamment de banques à capitaux locaux, s'orientent vers les places asiatiques (par le biais de la surfacturation) pour contourner les règles de transparence des places européennes. En revanche, les transferts financiers privés des ménages de l'Union européenne vers l'Afrique centrale sont limités en raison d'un nombre limité de migrants d'Afrique centrale et des autres modalités de placement. Ils sont grevés de coûts importants liés à la position dominante de Western union.

11.5.3. Le secteur des assurances

La CIMA[14] joue un rôle de régulateur important dans le secteur de l'assurance pour 15 pays francophones. Elle favorise l'assainissement du secteur d'assurances même si de nombreuses petites compagnies sont insolvables. La compagnie de réassurance (CNR) n'a plus de raison d'être, vu l'état du marché des assurances. La vulnérabilité du secteur s'explique surtout par la faiblesse du capital nécessaire pour créer une société, fixé à 500 millions FCFA. Une autre raison a trait à la sous tarification pour les primes qui sont souvent même en deçà du tarif minimum obligatoire. La clientèle concerne principalement les entreprises et les ménages aisés de fonctionnaires et des classes moyennes. Les filiales des multinationales implantées dans la région disposent souvent de programmes d'assurance et de réassurance mondiaux comprenant

[14] CIMA : Conférence inter-africaine de marché des assurances

des déclinaisons nationales. Au Cameroun, un minimum de 25% des risques doit être assuré localement. La clientèle est limitée pour des questions d'insolvabilité, d'absence de culture d'assurance, d'incivisme, de faible espérance de vie limitant la pertinence des produits d'assurance vie. L'absence de dispositions règlementaires (il n'y a d'obligation d'assurance que pour l'incendie, et les chantiers) et la non application des lois existantes (la moitié des automobilistes ne sont pas assurés) contribuent aussi à brider un marché dont la croissance est estimée à 4-5%. Le secteur des assurances pourrait cependant, grâce à ses placements en actions et obligations, stimuler les marchés financiers de la région.

11.5.4. Un processus de désendettement en cours

L'annulation de la dette dans le cadre des points d'achèvement de PPTE a des effets financiers positifs. L'endettement des pays d'Afrique centrale continue de constituer un important obstacle au processus de restructuration des économies. Elle concerne notamment le Cameroun ayant atteint le point d'achèvement, le Congo et le Tchad éligibles. Elle réduit le montant de la dette publique, conduit à des contrats développement/désendettement (C2D) qui financent des projets de développement (éducation, santé, infrastructures). Elle peut relancer l'économie et rendre le marché financier plus actif. On observe toutefois une grande hétérogénéité des Etats membres de la CEMAC et de l'Afrique centrale face aux mêmes règles régionales.

Tableau 10 : Evolution des ratios la dette des pays de la CEMAC (%)

	2000	***2005***
Encours dette/PIB	81,9	44,4
Service dette/ recettes budgétaires	39,1	19,8
Service dette/ exportations biens et services non facteurs	17,7	8,6

Sources: BEAC

Les différents bailleurs de fonds ont une pluralité d'instruments financiers : financement de l'annulation de la dette, prêts à des taux d'intérêts bonifiés, participations aux capital des entreprises et banques, appuis aux réseaux de microfinance, capital risque. Ils doivent rendre des comptes selon les législations des pays d'origine qui sont souvent éloignées des critères possibles pour les opérateurs en Afrique centrale.

Les règles de l'Union Européenne sont très rigides pour les appels d'offre, de même que les règles des pays européens sont très exigeantes face aux pratiques des banques africaines ne respectant pas la transparence et accusées de blanchiment d'argent. Il est ainsi très difficile aux financements européens de soutenir les opérateurs nationaux ou à ceux ci de pénétrer les marchés européens.

11.5.5. Des risques financiers qui demeurent élevés

Tableau 11 : Rating du risque financier au sein de la CEMAC 2003					
Pays	Risque lié à la dette publique	Equilibres du budget public et des paiements	Convertibilité et risque de dévaluation	Santé du système bancaire	Risque Financier rating
poids	30%	30%	20%	20%	
Cameroun	2.9	3.4	5.6	3.8	4 (risque modérément élevé)
Congo	2.8	2.8	5.2	3.2	3 (haut risque)
Gabon	3.0	3.1	5.2	3.5	3 (haut risque)
Guinée Equatoriale	3.8	4.7	5.9	3.9	5 (risque modéré)
RCA	1.9	2.6	5.5	2.5	2 (très haut risque)
Tchad	2.7	2.4	5.6	3.4	3 (haut risque)
CEMAC (moyenne)	2.9	3.2	5.5	3.4	3.6 risque modérément élevé
Afrique (moyenne)	3.0	2.8	4.1	3.0	3.2

Source : Credit Risk

11.5.6. Effets attendus des APE sur le secteur financier

Au niveau mondial, la conjonction de la déréglementation, du décloisonnement des marchés nationaux et de la désintermédiation par la titrisation, des progrès de l'ingénierie financière et des télécommunications a conduit à une baisse des coûts de transaction interconnectant les marchés *(globalisation financière).* Les pays de la CEMAC + Sao Tomé et Principe et RDC comme la quasi totalité des pays africains ont peu bénéficié des effets de cette globalisation financière. Ils ont peu accès aux crédits bancaires, aux financements privés et demeurent dépendants, soit des financements internes aux multinationales, soit de l'aide publique au développement. Les IDE concernent quasi très majoritairement les hydrocarbures avec des investissements croissants notamment des pays asiatiques (Chine principalement). Certains effets sont toutefois attendus de la libéralisation financière multilatérale. L'accord général du commerce des services porte sur 12 secteurs dont les services financiers et les services aux affaires. Selon l'article XVI, un Etat qui a engagé un service doit en ouvrir le marché sur tout son territoire à tous les fournisseurs de service quelle que soit son origine nationale (traitement national). Selon l'article XVII, un Etat doit appliquer le même traitement à tout fournisseur qu'il soit privé ou public (NPF).

Les 2 principaux modes du commerce des services définis par le *General Agreement on Trade in services (GATS) concernant les services financiers* sont le :

- mode 1 : fourniture transfrontalière des services qui concerne notamment les

transferts financiers des migrants

- mode 3 : présence commerciale qui concerne l'implantation de filiales dans le secteur bancaire et d'assurance.

Les accords de partenariat économique (APE) négociés entre l'UE et la CEMAC + Sao Tomé Principe et la RDC constituent un second défi en créant des opportunités tout en présentant un certain nombre de risques. Ils interviennent en complément des AGTS.

Les APE entre l'UE et les pays de la CEMAC devraient avoir un effet limité sur le *secteur bancaire.* Les questions sont moins celles du jeu concurrentiel que de l'amélioration de l'environnement institutionnel et du développement économique. Les APE peuvent, en revanche, favoriser la réciprocité permettant aux banques africaines de s'implanter en Europe notamment pour toucher la clientèle immigrée et réaliser les transferts financiers. Ils stimuleront les activités d'importation et d'exportation et indirectement les activités bancaires largement liées au commerce extérieur. En revanche, il n'est pas attendu d'effet significatif des APE dans un secteur concurrentiel. Les priorités concernent la mise en place d'un système financier favorisant le réseau de PME à risque. Les mesures de libéralisation résultant des APE n'auront que des effets minimes dans le secteur de l'*assurance* à la fois régulé régionalement et fortement concurrentiel. Le développement du secteur de l'assurance est fonction du développement économique améliorant la solvabilité de la clientèle, de l'environnement institutionnel créant des obligations accrues d'assurance et de règlement des contentieux et du rôle central de l'Etat. La mise en œuvre des APE régionaux suppose une prise en compte des situations spécifiques de certains pays en conflits ou fragiles (Tchad), enclavés (RCA) ou faillis (RDC).

Les services financiers accompagnant les relations commerciales et d'investissement stimulés par les APE peuvent connaître une expansion. Celle-ci risque toutefois d'être asymétrique. Ainsi les compagnies d'assurance des pays d'Afrique centrale reçoivent des non résidents une assurance de fret faible comparée à ce que les résidents d'Afrique centrale versent aux compagnies étrangères. On note une forte préférence de la part des opérateurs d'Afrique centrale pour les compagnies étrangères. En revanche, l'on observe pour les services bancaires et d'assurances des sociétés originaires d'Afrique centrale de nombreux obstacles au sein de l'Union européenne liées aux règlementations européennes. Les perspectives d'extension sont certes limitées dans le cadre de la réciprocité mais elles existent. Il y a notamment possibilité de mobiliser les clientèles originaires d'Afrique centrale pour des activités de transferts financiers.

11.6. Proposition de classification des produits en fonction des effets des APE

Trois types de produits peuvent être différenciés:

Les produits qui bénéficieront des APE*.* Ils concernent l'agriculture pour l'exportation, l'exploitation forestière et les industries de bois, les industries extractives, quelques industries agro alimentaires (beurre de cacao pour le Cameroun, industries métallurgiques (aluminium pour le Cameroun), les services publics (eau, gaz, électricité), les transports entrepôts et communications et els services. Les effets positifs résulteront soit des opportunités d'exportation sur les marchés européens voire d'Afrique centrale, soit de la baisse des coûts liés aux prix des biens alimentaires et des biens d'équipement importés.

Les produits qui subiront les effets négatifs des APE. Ils concernent les céréales, la

viande de volaille, les poissons, les industries agro alimentaires (boissons, jus de fruit, pâtes alimentaires, farine de froment, lait en poudre, huile de soja et els industries textiles et confection (fils, tissus, articles de bonneterie, vêtements.

Les produits pour lesquels les effets seront neutres.

Le Cameroun, pays le plus diversifié de la région, est celui qui a la plus grande variété de produits concernés par les APE. Le tableau ci dessous présente les' impacts prévus des APE sur les principaux secteurs d'Afrique centrale.

Tableau 12 : Impacts prévus de l'APE sur les secteurs en Afrique centrale

Secteurs et branches clés	Produits ou spéculations	Impact net positif	Impact net négatif	Impact mitigé ou nul
Agriculture vivrière	Féculents 1			X
	Céréales1		X	
	légumineuses, légumes 1,2,3,4,6			X
	tubercules.1,2,3,4,5,6,7			X
Agriculture pour l'exportation	Café 1, 6	X		
	cacao 1, 5	X		
	thé 1	X		
	caoutchouc, 1,6	X		
	coton 1,2,8	X		
	huile de palme1,2,3,4,5,6,7	X		
Elevage	Bovins 1,2,8			X
	caprins 1,2,8			X
	porcins 1,2,3,4,5,6,7,8			X
	Volailles1,2,3,4,5,6,7,8		X	
Pêche	Poissons1,3,4,5,7		X	
Exploitation forestière et industries du bois	Grumes1,2,3,4	X		
	Placages 1,2,3,4	X		
	Bois sciés 1,2,3,4	X		
	Meubles et ouvrages de menuiserie			X
Industries extractives	Pétrole 1,3,4,5,7,8	X		
	Manganèse 1,4	X		
	Diamant 1,2,6			X
	Or 1,6			X
Industries agro-alimentaires	Boissons 1,2,3,4,5,6,7,8		X	
	Jus de fruit 1,2,3,4,5,6		X	
	Tabac 1,2 6		X	
	Beurre de cacao 1	X		
	Chocolat 1			X
	Confiseries1			X
	Pâtes alimentaires1,6		X	
	Farine de froment1,8		X	
	Lait en poudre 1,6,8		X	
Industries textiles et confection	Fil 1,2,3, 6, ,8		X	
	Tissus 1,2,3, 6, ,8		X	
	Vêtements1,2,3, 6, ,8		X	

Industries métallurgiques de base	Aluminium brut 1 Ouvrages en aluminium1	X X		
Electricité, gaz, eau	Electricité1,2,3,4,5,6,7,8 Gaz1,2,3,4,5,6,7,8 Eau1,2,3,4,5,6,7,8	X X X		
Transports, entrepôts et communication	Idem1,2,3,4,5,6,7,8	X		
Services	Idem1,2,3,4,5,6,7,8	X		

Tableau établi à partir des différents rapports. Les pays sont caractérisés par les numéros suivants: 1 (Cameroun), 2 (Centrafrique, 3 (Congo), 4 (Gabon), 5(Guinée Equatoriale), 6 (RDC), 7 (Sao Tomé et Principe), 8 (Tchad)

11.7. Autres effets des APE

Certains effets de concurrence, d'économie d'échelle, d'agglomération, d'attractivité des investissements sont attendus des APE. Les APE créent un coût élevé pour les industries de substitution protégées d'importantes barrières. Certes la baisse des coûts des intrants importés se répercutera sur la compétitivité à l'exportation. Certains créneaux exportateurs émergeront. Une politique d'ajustement de change peut dans les pays hors zone monétaire (RDC, Sao Tomé et principe) favoriser la compétitivité. Mais compte tenu des importations incompressibles et notamment de la dépendance alimentaire et des complémentarités entre les importations de biens d'équipement et les exportations de produits miniers et pétroliers le maniement du taux de change présenterait des limites.

12. Les effets des APE sur les relations commerciales Afrique centrale – UE

12.1. Caractérisation et catégorisation des produits sensibles en Afrique centrale

Il faut déterminer les grands domaines de sensibilité des produits (nature des enjeux), la façon de les caractériser (critères de sensibilité) et de les catégoriser (grandes catégories de produits au regard de ces critères). Plusieurs enjeux apparaissent :

- le risque d'éviction des produits locaux par la concurrence des produits européens,
- les pertes de recettes fiscales de l'Etat,
- les effets négatifs sociaux et environnementaux.

Les critères retenus sont la plus ou moins grande substituabilité des produits, la place des produits importés de l'UE dans la catégorie du TEC, le rôle des produits dans les revenus et le panier de consommation des agents et les utilisations de ressources naturelles.

Le tableau ci-dessous a retenu les grands produits stratégiques qui représentent l'essentiel des pertes des droits de douane et des effets commerciaux. La liste des produits sensibles résulte d'un arbitrage entre plusieurs critères (fiscaux, concurrence, sociaux,

environnementaux) et de compromis entre les différents pays.

Tableau 13 : Sensibilité des principaux produits liés aux APE					
produits	***fiscalité***	***concurrence***	***social***	***environnemental***	***Ensemble critères***
Agricoles					
Farine blé	- - -	- - -	+ + +	+	
Volaille	- - -	- - -	+ +	()	
Lait poudre	- - -	-	+ +		
Huile soja	- -	- - -	+		
Blé	- -	()	+ +		
Sucre	-	- -	+		
Tomates conserves	- -	-			
Industries					
véhicules	- - -	()	+ +	- -	
Textile/habillement	-	- - -	+		
Bois	()	+ +	()	- - -	
Biens équipement	- -	( )	( )	( )	
Biens intermédiaires	- -	( )	( )	( )	

Sources tableaux établis à partir des informations des différents pays. Légende: - effets négatifs; +: effets positifs; () effets neutres

12.2. Des relations commerciales privilégiées mais en voie de réduction avec l'UE

Tableau 14 : poids de l'UE dans les échanges commerciaux des pays d'Afrique centrale (%)		
Pays	***Importations***	***Exportations***
Cameroun	25	46
Centreafrique	91	52
Congo	44	46
Gabon	56	64
Guinée équatoriale	41	
RDC		

Tableau 14 : poids de l'UE dans les échanges commerciaux des pays d'Afrique centrale (%)		
Pays	***Importations***	***Exportations***
Sao Tomé et principe	94	78
Tchad		

Sources OMC (comtrade)

La balance commerciale de la zone CEMAC est largement excédentaire alors que la balance des services et des revenus est déficitaire. Entre 2002 et 2005 la forte hausse de l'excédent commercial (hausse des volumes exportés et des termes de l'échange) a été compensée par un fort déficit de la balance des services et des revenus. Les transferts de fonds des migrants des pays membres de la CEMAC sont officiellement estimés à 610 milliards FCFA en 2005. Les flux informels sont estimés à un montant supérieur.

Tableau 15 : Balance des transferts courants de la CEMAC (milliards FCFA courants)					
	2002	***2003***	***2004***	***2005***	
Exportations FOB	6241	6764	8951	12370	
Importations FOB	-3893	-3579	-3889	-4785	
Balance commerciale	2349	3185	5063	7585	
Balance services	-2115	-2290	-2652	-3203	
Balance des revenus	-1952	-2338	-3158	-4654	
Transactions courantes	-1634	-1372	-637	-149	

Sources BEAC.

Les flux commerciaux avec l'Union européenne reflètent (et amplifient même) la structure de production : les produits pétroliers représentant plus de 48 % du total des exportations vers l'UE, et nettement plus pour certains pays de la zone, comme la Guinée Equatoriale (90 %), le Congo (70 %) ou encore le Cameroun. Les exportations vers l'Europe sont aussi constituées de matières premières ayant subis peu de transformation (filière bois pour le Gabon et le Cameroun), produits agricoles (notamment le cacao, la banane et le coton), ainsi que les diamants pour la République centrafricaine (77 % de ses exportations totales vers l'UE).

La diversification de l'économie régionale est un impératif majeur pour permettre son développement durable et limiter l'exposition des économies nationales aux variations exogènes des cours mondiaux des matières premières. Le développement économique dépend aussi fortement des Investissements Directs Etrangers (IDE) et de l'approfondissement de l'intégration régionale qui concourt, entre autres facteurs, à leur dynamisme.

Par ailleurs, cinq pays d'Afrique centrale (République Démocratique du Congo, Centrafrique, Guinée Equatoriale, Tchad, ainsi que Sao Tomé et Principe) figurent sur la liste des Pays les Moins Avancés (PMA) qui peuvent librement (sans droit de douanes, ni quotas) exporter vers l'Union européenne l'ensemble de leurs produits, à l'exception des armes (Initiative *'Tout sauf les armes'* de l'UE).

Enfin, l'Afrique centrale est marquée par une instabilité politique chronique dans plusieurs pays de la région, ce qui freine les échanges commerciaux intra-régionaux et ralentit le processus d'intégration régionale.

Le commerce bilatéral entre l'UE et la CEMAC plus Sao Tomé représente un flux de 7 milliards euros avec solde positif en faveur de l'Afrique centrale.

- **Les exportations vers l'UE**

Les principales ***exportations de la CEMAC plus Sao Tomé et Principe vers l'UE*** sont concentrées autour de 12 produits et dominés par les produits primaires tels les produits pétroliers (48%), le bois (18,4%), le cacao (4%), la banane (3,5%), les diamant (3,8%), le coton (2,2%), l'aluminium (1,5%), le café (1,1%) et le manganèse (1%). 99% des marchandises d'originaires de la CEMAC bénéficient déjà du tarif 'zéro' sur le marché de la communauté européenne.

Tableau 16 : 10 premiers produits exportés de la CEMAC en 2003 par ordre (milliards FCFA)

Produits	Valeurs
Pétrole brut	4963,6
bois, agrumes	574,8
cacao	144,2
Coton, fibre	105,2
méthanol	94,0
manganèse	88,6
Aluminium	55,4
bétail	54,6
banane	41,3
café	41,2
Total général	6665,6

Les principales exportations agro alimentaires de la CEMAC vers l'UE (576,5 millions euros en 2003) sont par ordre la caco et préparation (263 millions euros), les fruits (190,9 millions euros), le coton (65 millions euros) et le café, thé, maté, épices (41,3 millions euros).

- ***Les importations venant de l'UE***

Les **importations de la région Afrique centrale** en provenance de l'UE sont constituées essentiellement de médicaments, de véhicules automobiles et de leurs pièces détachées, de matériels informatiques, de céréales et de produits laitiers. L'UE est le principal partenaire de la région Afrique centrale tant au niveau des importations que des exportations.

Tableau 17 : Principales importations d'Afrique centrale venant de l'UE 25 (2005)			
Groupes de produits	Valeur (1,000 euro)	Importations extra EU (%)	% du commerce total du pays
V. produits minéraux (Pétrole)	2,931,495	1.03	54.4
	918,454	7.79	17.0
XIV. Perles et pierres précieuses, métaux précieux ; joaillerie	455,022	1.53	8.4
II. produits légumes	264,971	0.97	4.9
IV. produits alimentaires préparés, boissons, tabac	225,663	0.88	4.2
XV. métaux	117,403	0.25	3.3
XVII. Véhicules, avion, autres équipements de transport	158,044	0.18	2.9

Source: Comext 2005. European Commission, DG Trade. External Trade—2005.

Les importations de produits agricoles et agro alimentaires en provenance de l'UE s'élèvent à 456,4 millions euros en 2003 dont par ordre : 71,9 millions de produits de minoterie, 68,8 de boissons, 52,7 de viandes et abats comestibles, de 49, 2 de laits et produits laitiers , 45,8 de céréales.

Les économies d'Afrique centrale sont peu diversifiées. Leurs exportations sont concentrées sur quelques produits, le Cameroun étant le pays le plus diversifié de la région. La France représente un quart du total des importations[15]. En dépit du fait que le Cameroun domine les exportations intra régionales, son commerce avec la CEMAC est faible. Le Gabon et le Congo représentent l'essentiel des importations intra régionales. Dans l'ensemble, le poids du pétrole conduit à une faible diversification des économies.

Tableau 18 : Indice de diversification des exportations des pays d'Afrique centrale						
	1998	1999	2000	2001	2002	Croissance annuelle des exportations (%) (1998-2002)
Cameroun	7.1	7.0	5.3	4.9	4.3	-0.6
RCA	2.1	1.7	1.8	2.4	1.8	-5.5
Tchad	1.3	1.4	1.6	1.5	1.7	5.0
Congo	2.2	2.2	2.0	1.8	1.5	10.0
Guinée Equatoriale	1.9	1.9	1.5	1.3	1.2	79.1
Gabon	1.9	1.8	1.6	1.7	1.7	5.0
RDC	2.6	2.0	2.4	2.4	1.8	5.2
STP	3.0	5.4	3.8	7.2	2.3	-10.4
Afrique	**14.1**	**11.1**	**7.0**	**8.7**	**7.7**	**6.1**

Source: OECD, African Economic Outlook.

Pays → / variables ↓	Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equat.	Tchad
Importation	900 milliards	100 milliards	700 millions de	1000 millions	90 millions de $	300 millions de $

[15] WTO comtrade (2001)

Pays → / variables	Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equat.	Tchad
	en FCFA	en FCFA	$	de $		
Principaux Produits	Produits équipements et alimentaires	Biens d'équipement ; produits pétroliers	Produits alimentaires ; biens d'équipement ; matériaux de construction	Biens d'équipement ; biens alimentaires	Biens d'équipement ; produits alimentaires; Produits chimiques;	Produits céréaliers ; produits pétroliers ; pharmacie ; machines ; équipements de transport

Source WTO Comtrade (2001)

Tableau 19 : Part des importations en provenance de l'UE dans le total des importations de l'Afrique centrale

Pays	Importations	Importations de l'UE	% M UE/M
Centrafrique	83,5**		46,4%
Congo	-	-	-
Gabon	706, 1	455	64,5%
Guinée*** Equatoriale	1,2	0,8	56%
RDC	-	-	-
Sao T et P*	380,5	298,9	78,5%
Tchad (2004)	314	179	56,9

milliards Db ** milliards FCFA milliards $**

Source : tableau établi à partir des différents rapports nationaux (2004-2005)

Quelques grands produits industriels font l'objet d'une concurrence entre la CEMAC et l'UE. Il peut en résulter un effet d'éviction des produits d'Afrique centrale dans le cas de démantèlement tarifaire. Les principaux produits concernés sont par ordre le sucre raffiné, les huiles et lubrifiants, le tabac à fumer, les peintures

Tableau 20 : Principaux produits industriels faisant l'objet de concurrence entre l'UE et la CEMAC-2004- (Millions F CFA)

Produits	***CEMAC (1)***	***UE(2)***	***%2/1***
Sucre raffiné	1020	883	88%
Huiles lubrifinant	78,2	102,7	130%
Tabac à fumer	255,5	134,6	52%
Autres produits beauté	162,5	39,7	25%
Préparations	196, 9	13,8	7%

Tableau 20 : Principaux produits industriels faisant l'objet de concurrence entre l'UE et la CEMAC-2004- (Millions F CFA)			
Produits	***CEMAC (1)***	***UE(2)***	***%2/1***
contraceptives			
Parties de machines ou appareils	225,8	65,2	28%
Autres peintures et vernis	29,8	73,3	250%

Sources CRETES (2005)

Tableau 21 : Structure Importations de services										
	importations de service commerciaux $ million		**Transport** % des services commerciaux		**Voyages** % des services commerciaux		**Assurance et Services financiers** % des services commerciaux		**Ordinateur , information, communication et autres % des services commerciaux**	
	1990	**2004**	**1990**	**2004**	**1990**	**2004**	**1990**	**2004**	**1990**	**2004**
Cameroun	1,018	..	45.3	..	27.5	..	7.2	..	20.1	..
RCA	166	..	49.7	..	30.6	..	8.9	..	20.1	..
Tchad	223	..	45.1	..	31.2	..	4.4	..	19.2	..
Congo	748	537	18.4	12.6	15.2	9.8	1.6	8.1	64.9	69.6
RDC	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Guinée Eq	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Gabon	984	821	23.2	32.3	13.9	23.6	5.3	5.7	57.6	38.4
STP	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

Source: World Bank, World Development Indicators 2006. Notes: (..) indicates no data available; "Computer, information, communication and other commercial services" includes telecommunication services.

12.3. Les effets des APE sur la balance commerciale des pays d'Afrique centrale

A priori les APE auront peu d'effets sur les exportations de biens et services de la région. Ceux -ci rentrent avec peu de barrières tarifaires sur les marchés européens. Il y a tendance forte à la diversification des partenaires des pays d'Afrique centrale et les principaux blocages proviennent de la structure d'offre de pays exportateurs de produits primaires et peu diversifiés. Certaines opportunités peuvent toutefois être notées sur des produits agricoles de contre-saison, des exportations de produits agro alimentaires transformés voire certains services. Les effets sur les importations seront en revanche plus significatifs même s'il faut également intégrer la diversification en cours des fournisseurs de produits. Les deux

principaux secteurs qui seront concernés sont les biens de consommation alimentaires et les biens d'équipement.

La plupart des travaux et modèles existants montrent que les effets de ces accords sont incertains en ce qui concerne les flux commerciaux. Du fait des préférences actuelles accordées par l'UE aux produits exportés par les pays d'Afrique centrale, il y aura en fait relatif démantèlement unilatéral. L'évolution de la balance commerciale supposera un afflux de capitaux pour compenser le déficit de la balance courante. De nombreuses industries de transformation fonctionnant sur un marché relativement protégé seront menacées même si durant les six premières années, il peut y avoir hausse de la protection effective du fait de la baisse de la protection sur les biens d'équipements et les biens intermédiaires. La baisse de la protection réduira les recettes assises sur les importations. On observe dans les ACP un important contenu en importation des exportations et une forte sensibilité des importations aux variations du PIB notamment industriel

La simulation des MEGC montre généralement que les accords de libre échange (suppression totale des tarifs douaniers établis graduellement, suppression des quotas et des tarifs) auront pour effet d'accroître le déficit budgétaire et celui de la balance des paiements. Ceci rendra nécessaire une augmentation des taxes indirectes et une augmentation de l'aide et des investissements directs ou une dévaluation glissante (pour les pays hors zone monétaire). Il y aura souvent re-spécialisation dans l'agriculture d'exportation et nécessité d'investissements directs dans les industries d'exportation. Le libre échange n'est pas une alternative aux mouvements migratoires. En revanche, les IDE sont un enjeu capital pour la réussite du libre échange.

Les APE devraient à court terme, à défaut de modification de la structure des exportations, favoriser plutôt un *déficit commercial*. On peut prévoir une augmentation des importations d'origine UE de l'ordre de 15 à 20 %, se faisant aux dépens du reste du monde (-9%). Les effets sur les relations intra régionales et sur la production locale seront faibles et plutôt négatifs. L'effet sera marginal sur les importations de la CEMAC et on peut prévoir une absence d'effets sur les exportations car 97% des exportations sont déjà libéralisées. Les effets sur la balance commerciale seront fonction des élasticités prix des importations et des effets de substitution entre produits locaux et produits importés, produits importés venant de la CEMAC, de l'Union européenne et hors UE et Afrique centrale.

Les APE exerceront des effets de création et de détour de commerce en privilégiant relativement les produits européens. En réalité, le taux pondéré de taxe à l'importation pour les produits venant de l'UE est déja faible (moins de 20%). On peut estimer les effets commerciaux totaux avec l'UE (détournement plus création de commerce avec l'UE à environ 5% des flux commerciaux. Ainsi, les effets de création de commerce sont estimés, dans le cas de la RDC, la première année à 0,4% des importations de l'UE et la 20ème année à 7,1% soit une moyenne de 3,4%. Les effets de détournement de commerce seront nettement inférieurs (respectivement 0,1%, 1,2% et 0,5%). Les effets de commerce total sont estimés respectivement à 0,5% la première année, à 10,4% la 20ème année et à 4,9% en moyenne.

On note une tendance à la grande diversification des partenaires et à terme un rééquilibrage des zones d'importation en relation avec les zones d'exportation pétrolière ou minière.

Tableau 22 : Coûts et avantages des APE pour certains Accords d'Intégration Régionale					
AIR	Var. Recettes Fiscales (%)	Impact sur		Création de commerce	Gain net
		importations	exportations		
	(2)			(3)	-
CEMAC	-9,9			6.51	-
Cameroun	-8.2	7,78	élevé	7.06	-
Centrafrique	-14.9	6,23	nul	3.67	-
Congo	-14.1	5,81	nul	7.19	-
Gabon	-6.5	2,50	faible	4.35	-
Guinée Equatoriale	-5.0	7,41	nul	24.14	-
Tchad	-18.2	7,33	nul	6.5	-
Sao Tomé et Principe		8,0%	nul		

Notes : (1) Calculé en % du revenu de l'état en 2005. (2) % de perte des revenus totaux. (3) Effet de création de commerce en % des exportations vers l'UE. (4) En % du revenu de l'état en 1996. (5) Perte de bien-être en % du PIB. (6) En % des revenus douaniers de 1995. (7) En % des importations en provenance de l'UE en 1995. (8) En % du PIB de 1995.

Sources : Etude commandée par la Commission européenne. CEMAC : Etude Planistat du 10/98, Belgique.

CEMAC	***Impact sur importations***	***Impact sur exportations***	***Ajustement fiscal***
Centre Afrique	6,23%	nul	14,9%
Guinée Equat	7,41%	nul	5%
Tchad	7,33	nul	18,1%
Cameroun	7,78	élevé	8,2%
Congo	5,81	nul	14,1%
Gabon	2,5%	faible	6,5%

Sources : Etude commandée par la Commission européenne. CEMAC : Etude Planistat du 10/98, Belgique.

Les questions des mesures non tarifaires et des marges de préférence

Tableau 23 - marges préférentielles applicables aux produits agricoles par l'UE		
Chapitre du SH	***Marge préférentielle en %***	***Produits agricoles***
20	24-40	Préparation de légumes, de fruits ou d'autres parties de plante
22	32	Boissons, liquides alcooliques et vinaigre
24	26-74,9	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués
Chapitre du SH	***Marge préférentielle en %***	**Produits non agricoles**

Tableau 23 - marges préférentielles applicables aux produits agricoles par l'UE		
Chapitre du SH	***Marge préférentielle en %***	***Produits agricoles***
16	24-26	Préparations de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques
30	22-23	Produits pharmaceutiques
87	22	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires

13. Les effets attendus des APE sur les recettes fiscales

Pour évaluer l'impact des APE sur les recettes gouvernementales, il faut prendre en compte :

- les effets directs liés aux modifications des droits de douane sur les produits venant de l'UE et aux accroissements de volume des importations qui en résultent (selon les élasticités des importations par rapport aux droits de douane),
- les effets indirects liés à l'appartenance des pays d'Afrique centrale à la CEMAC et à la CEEAC, les différentes configurations régionales et types d'accords avec l'UE envisageables,
- les effets liés aux modifications de la structure productive, et à la fiscalité assise sur la valeur ajoutée ou sur les revenus des facteurs
- l'importance de la fraude douanière de l'évasion fiscale.

Il faut évidemment intégrer en dynamique les effets des APE sur la croissance économique et les revenus des facteurs globalement accrus, intégrer les effets de changements des recettes fiscales liés à la transition fiscale et le poids des recettes douanières sur les importations venant de l'UE.

13.1. La structure des recettes fiscales des Pays d'Afrique centrale

Les pays d'Afrique centrale sont caractérisés par un poids très élevé des recettes pétrolières ou minières, une forte instabilité des recettes, une assiette fiscale limitée à un nombre réduit le la population. Les recettes pétrolières représentaient pour la CEMAC 15,7% du PIB en 2005 pour une pression fiscale de 24,9% (contre 21,1% en 2003). On note toutefois au sein de la CEMAC une transition fiscale caractérisée par la mise en place d'un TEC à 4 taux, par une extension de la TVA et par un élargissement de l'assiette fiscale.

Tableau 24 : Comparaison des recettes fiscales des pays d'Afrique centrale (en milliards FCFA)				
Pays	***Droits douane1***	***Droits douane sur importations de l'UE (2)***	***Recettes budgétaires (3)***	***% droits / recettes budgétaires (2/3)***
Cameroun	173	(85)	788	10,6%
Centre afrique	8	4	56	76%
Congo	(100)	(50)	(440)	(11,2%)
Gabon	170,	110	997,4	11%
Guinée Equat	11,3	6,1	471,1	2,4%
RDC	59*	25*	248*	10%
SaoTomé et P**	30,9	21,0	140,4	15%
Tchad (2004)	14,2	10,1	217,5	4,6%

Sources différentes études nationales * Milliards Francs congolais (1$ = 389 CDF)

Tableau 25 : Evolution des recettes budgétaires des pays de la CEMAC (Milliards FCFA)				
	2002	***2003***	***2004***	***2005***
Recettes totales	3600	3800	4400	6100
Non pétrolières	1800	1900	1900	2200
Pétrolières	1700	1700	2200	3700

Sources *Rapport zone franc* 2005, Paris, Ministère des finances

Les recettes budgétaires représentent pour les cinq pays de la CEMAC pétrolier (sans la RCA) plus de 2/3 des recettes budgétaires (65,3% en 2005). Les écarts vont de 28,5% au Cameroun à 92,7% en Guinée équatoriale. On note, depuis le début du XXIème siècle, une forte hausse des recettes budgétaires. Les recettes pétrolières ont crû de 67 % en 2005 et les recettes non pétrolières de 12,5% (élargissement de l'assiette fiscale, amélioration du recouvrement des impôts et taxes). Le taux de pression fiscale a atteint 24,9% contre 21,1% en 2003.

13.2. Les effets des APE sur les recettes fiscales

13.2.1. Des effets négatifs sur les recettes fiscales mais limités

Les APE auront des *effets négatifs sur les recettes fiscales mais limités* compte tenu du poids des recettes pétrolières. Ils s'insèrent dans le prolongement des réformes des systèmes fiscaux et de la transition de la CEMAC visant à passer de recettes assisses sur les relations extérieures à des recettes directes et indirectes intérieures, à simplifier les systèmes de

recouvrement des recettes publiques et à adopter un système plus neutre.

Deux effets sont attendus des APE, l'un est lié à la suppression de la majorité des droits de douane et l'autre à la modification de l'assiette (création et détournement de trafic) qui a un impact sur le montant perçu des droits de douane et de la taxe sur les transactions. Ces effets complètent en réalité les réformes qui ont été déjà mises en œuvre dans le cadre du TEC et des réformes fiscales de la CEMAC. Il importe également, du fait notamment des échanges parallèles et de l'évasion au niveau des douanes, de bien différencier les droits de douane théoriques (taux officiel) des droits liquidés effectivement perçus (taux collectés rapports entre les recettes liquidées et les importations valeur CAF). Les effets des APE dépendent en partie du niveau initial de la taxation douanière. Or, celle-ci avait fortement chuté avec la mise en place du TEC en 2000 (0,29% du PIB).

Les évolutions des recettes fiscales liées aux APE dépendent des types de produits en provenance de l'Union européenne qui seront détaxées et de l'élasticité des importations par rapport aux taxes douanières. L'essentiel des taxes provient de quelques produits cigarettes, farine de blé, sucre, véhicules, articles de friperies. Il y aura automatiquement baisse des recettes assises sur les droits de porte pour les produits venant de l'UE. Ces effets dépendront des niveaux de déprotection par grands produits et ils tiendront à l'élasticité des flux d'importations par rapport aux taxes. La réforme de la fiscalité conduira à une transition fiscale visant à asseoir les recettes sur la valeur ajoutée interne. Au delà de ces effets d'efficience économique, il en résultera une transformation des structures sociales et des bases du pouvoir économique qui peut réduire le poids de l'économie de rente.

13.2.2. Effets statiques des APE sur les recettes fiscales

L'impact des APE sur les recettes budgétaires de l'Afrique centrale dépendra dans la limite de 20% de produits protégés venant de l'UE des tarifs appliqués sur ces produits. Or les pays de la CEMAC sont contraints par la structure tarifaire du TEC limitant à un maximum de 30% les droits de douane. Les marges de manœuvre sont ainsi limitées. Les tarifs douaniers selon les règles du TEC représentent environ 15 % de la valeur des importations et les produits venant de l'UE représentent 40 % de ces droits. Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour estimer l'évolution des volumes des importations totales sur la base desquels sera évalué ensuite l'effet statique global sur les recettes douanières. L'évaluation et l'analyse des effets des accords de partenariat économique ont été conduites en considérant principalement deux cas différents : la libéralisation des échanges dans une proportion de 90% et la libéralisation des échanges à 80%.

Plusieurs variantes sont possibles. Selon la première, tous les produits importés en provenance de l'UE sont concernés par l'APE. Un autre scénario est la possibilité d'appliquer l'APE de manière à minimiser son effet sur les finances publiques en excluant ou en retardant la libéralisation sur les produits en provenance de l'UE procurant le plus de recettes d'importations.

13.2.3. Effet dynamique global des APE sur les recettes fiscales

Il faut évidemment intégrer en dynamique les effets des APE sur la croissance économique et les revenus des facteurs globalement accrus. Accompagnés d'une augmentation de l'assiette fiscale, les effets en termes de recettes fiscales seront limités. Il faut intégrer l'influence de la variation des taux des différents droits de porte, c'est-à-dire du droit de

douane et de la redevance statistique sur les recettes d'importations des produits en provenance de l'UE. Une baisse de la pression fiscale de porte se traduira par une réduction des prix, donc par une élévation de la consommation et une hausse des importations de produits devenus plus concurrentiels par rapport aux produits de même type fabriqués localement, mais aussi par rapport aux produits similaires dont la zone d'origine ne bénéficient pas du même avantage tarifaire. La baisse du tarif peut avoir des conséquences économiques, notamment un meilleur recouvrement des recettes du fait de la baisse de la fraude et une compensation des pertes de recettes douanières par la fiscalité intérieure (TVA, droits d'accises et autres acomptes)[16].

Selon les études, les APE conduiront en moyenne à une chute de l'ordre de 10% de la taxation douanière pour les pays d'Afrique centrale. La RCA risque de connaître les pertes les plus importantes. Ces estimations sont réalisées sur la base d'un seuil d'exclusion de 20 %. Si le seuil d'exclusion passait de 20 % à 40 % (comme le préconisent les observations du Secrétariat Exécutif de la CEMAC), les recettes fiscales en seraient quasi automatiquement augmenté dans les mêmes proportions ; on pourrait estimer les pertes fiscales à 6% de recettes fiscales en pourcentage du total des recettes budgétaires. Une autre étude régionale réalisée à la demande de la CEMAC porte plus spécifiquement sur l'évaluation des pertes de recettes fiscales[17].

On peut prendre en compte les élasticités des importations des produits européens par rapport aux droits de douane. Trois hypothèses sont possibles :

Elasticité des importations par rapport à la pression fiscale de $\mu = -1$;
Pas de modifications des recettes fiscales $\mu = -t\ O/\ t\ 1$; $M1 = M0\ (t0/t1)$
Pas de modification de la valeur totale des importations $\mu = 0$; $M1 = M0$ avec élasticité des importations par rapport aux tarifs : t0 taxes avant APE ; t1 taxes après APE.

Le tarif officiel t est donné par la formule suivante :

T= (dd+rs+pcs+pc) + (tva+iscp) + (dd + rs)(tva + tscp) avec
avec :
dd : droits de douane
rs : redevance statistique
pcs : prélèvement communautaire de solidarité
pc : prélèvement communautaire
tva : taxe sur la valeur ajoutée
iscp : impôt sur certains produits

Le tarif appliqué t° se calcule au regard des droits de douane effectivement liquidés et des recettes fiscales intérieures afférentes.

Soit t° = recettes porte/importations + recettes intérieures / (importations+ recettes de base) (1 + recettes de base/importations).

[16] Blein, Hamid et Baillet (2004).

[17] Il a été convenu lors du Séminaire de restitution (7 juin – Libreville) que pour la question de l'ajustement fiscal, la CEMAC se référerait à l'étude réalisée sur les coûts d'ajustement ; les auteurs du présent Rapport ne disposant pas des résultats de cette étude à la date du Séminaire, il ne leur a pas été possible de les intégrer dans la présente version mise à jour.

Tableau 26 : Prévision de la chute des recettes liés aux APE en milliards FCFA				
Pays	***Effets cumulés 2008-2018***	***Hypothèse haute annuelle***	***Hypothèse basse Annuelle***	***% du total des recettes budgétaires***
Cameroun	340	(100)	(70)	10%
Centrafrique	67 à 112	6,7	3,4	5,4 à 10,9%
Congo	1500? (700)	160?(120)	143?	10%
Gabon	560,8	70	70	7 à 8 %
Guinée équatoriale	30 à 58	4,2(2008) 6,8 (2018)	0,95 (2008) 6,2 (2018)	2%
RDC	136*	13,5*	13,5*	5%
Sao Tomé	9	0,85	0,85	5%
Tchad	180	86	31	5%

Sources: * en millions $. Le tableau résulte des différentes études nationales Il a fallu harmoniser les périodes et compléter les calculs permettant d'harmoniser les méthodes. Les pertes diffèrent considérablement évidemment selon qu'on les calcule sur la base des importations actuelles ou sur celle des importations prévisibles à l'horizon 2018. Les (?) renvoient à des calculs qui nous semblent peu vraisemblables. Les () sont nos propres estimations. Ce tableau n'intègre pas les effets dynamiques d'augmentations des recettes liées à la croissance économique, aux baisses d'évasion fiscale ou à la transition fiscale

Les méthodes utilisées dans les études nationales sont très hétérogènes. On peut comparer ces résultats avec ceux de certaines études réalisées sur la CEMAC

Selon l'étude réalisée Planistat (1998), l'impact sur les exportations des PMA (Guinée équatoriale, Tchad et RCA) sera nul. L'impact au Congo sera négligeable alors qu'au Cameroun il sera important. Le Cameroun est le seul pays qui devrait bénéficier d'une façon importante des exportations vers l'UE. Les pays dépendant des recettes provenant des tarifs douaniers devront compenser les pertes douanières.

Tableau 27 : Impact des APE selon le statut PMA / non-PMA des Pays d'Afrique centrale				
pays	***Niveau d'intégration et capacités institutionnelles***	***Impact sur les exportations***	***Impact sur les importations***	***Impact sur les recettes fiscales***
Non PMA : Cameroun, Gabon Congo (Brazzaville)	Manque de capacités conflits de leadership entre le Cameroun et le Gabon	Effets positif sur le Gabon et surtout le Cameroun (protocole banane), nul pour le Congo	limité	Pertes limitées pour les 3 pays
PMA : Guinée Eq., RCA, RDC,STP, Tchad.	Manque de capacités	Effet faible ou nul	Limité ou significatif	Pertes significatives sauf pour la Guinée Equatoriale.

14. Les effets sociaux et environnementaux

14.1. Les effets sociaux des APE

Malgré ou à cause des ressources pétrolières et minières, les économies d'Afrique centrale sont caractérisées par des indices élevés de pauvreté et de faible développement humain. Les indices différèrent évidemment selon les groupes sociaux. Les inégalités sociales sont également largement territoriales (villes/campagnes, zones enclavées/zones ouvertes). Les espaces des économies d'Afrique centrale sont très hétérogènes et l'essentiel du potentiel productif est localisé le long des côtes, des axes de transit ou des ressources minières et pétrolières. Les APE en renforçant l'intégration au marché mondial auront a priori plutôt pour effet d'accroître cette polarisation.

Plusieurs rapports mobilisent un MEGC qui répond, en partie, à la question des effets sociaux des APE. Les scenarii montrent que la libéralisation aura pour effet de réduire les prix agricoles et que les ménages ruraux seront défavorisés. On obtient, toutefois, un résultat contre intuitif dans ce type de modèle statique à savoir la baisse de bien être global des ménages et la baisse des revenus des facteurs supérieure à la baisse des prix des produits agricoles. Ce point est à expliciter.

Les canaux de transmission des mesures de libéralisation passent par les changements de prix relatifs affectant le panier de consommation et les changements de prix de la rémunération des facteurs de production. Les prix des produits alimentaires sont déterminants dans le niveau de vie des ménages. On constate généralement que pour l'essentiel les produits alimentaires importés concernent les populations urbaines alors que les consommations des populations rurales portent essentiellement sur des produits locaux. La libéralisation de ces produits aura ainsi un double effet d'amélioration du bien être des consommateurs urbains par baisse des prix des produits alimentaires importés et de concurrence des producteurs agricoles et des éleveurs sur certains produits substituables, à la condition toutefois que la baisse des prix agricoles et de produits alimentaires liées à la libéralisation ne soit pas captée par les intermédiaires en situation de double monopsone. En revanche, des opportunités apparaissent notamment sur certains produits agricoles d'exportation généralement liés à des groupes industriels exportateurs.

Les APE ont des effets sociaux. Les relations positives entre libéralisation du commerce extérieur et réduction de la pauvreté sont loin d'être démontrées tant par la théorie économique que par les tests empiriques. Il est essentiel que les APE permettent dé répondre aux objectifs de lutte contre la pauvreté et soient en conformité avec les DSRP. Quatre types d'effets sociaux peuvent être différenciés :

- Les effets concernant l'accès aux services publics : le financement des infrastructures, des dépenses de santé et d'éducation est prioritaire. La baisse prévisible des recettes assises sur les droits de douane doit être compensée pour permettre l'offre de biens et services publics nécessaires.
- Les effets des politiques de libéralisation sur les revenus des ménages peuvent être simulés dans le cadre de Modèles d'équilibre général calculable (MEGC) à partir des matrices de comptabilité sociale. Les canaux de transmission des mesures de libéralisation se réalisent par les changements de prix relatifs affectant le panier de consommation et les changements de prix de la rémunération des facteurs de production. Dans le cas des pays d'Afrique centrale, les prix des produits alimentaires sont déterminants dans le niveau de vie des ménages. La libéralisation des produits

agricoles et alimentaires a pour effet de réduire leurs prix ainsi que les revenus agricoles et d'accroître ainsi les écarts entre le monde agricole et le monde non agricole notamment urbain.

- Les APE conduisent en outre à des coûts sociaux d'ajustement liés aux changements de spécialisation. Dans l'ensemble les consommateurs et producteurs de biens «tradable » sont avantagés par rapport aux « non tradable ».
- Les effets sociaux apparaissent au niveau territorial. Les APE ont des effets différenciés entre les zones rurales (a priori gagnantes pour les produits alimentaires) et les zones urbaines mais également entre les centres urbains bénéficiant d'effets d'agglomération et de localisation des activités compétitives et les périphéries.

14.2. Les effets environnementaux des APE

Cette question est centrale dans un horizon à moyen et long terme compte tenu de la désertification dans certaines zones sahéliennes de pays de la CEMAC (Tchad, Nord Cameroun, lac Tchad), des effets de pollution de certains pesticides et engrais nécessaires aux progrès des rendements agricoles, des pénuries d'eau dans certaines régions (Lac Tchad), de la déforestation non contrôlée dans plusieurs pays forestiers Sud et Est Cameroun, Congo, Gabon. La forêt d'Afrique centrale est un puits de carbone stratégique au niveau de la planète et un lieu de très grande biodiversité. La prise en compte des coûts environnementaux est déterminante dans la spécialisation agricole et sera un des facteurs de compétitivité des produits agricoles et agro alimentaires (label vert, agriculture biologique..).

Les relations commerciales et notamment les APE ont des effets importants sur l'environnement. La consommation énergétique conduit à une accélération de la déforestation et de la désertification. Les différents produits agricoles portent atteinte à l'environnement (exemple des pesticides pour le coton, de l'eau pour les fruits et légumes). De nombreuses activités, telles l'énergie à base de bois de chauffe ou la pêche se heurtent aux rythmes de reconstitution des ressources forestières ou halieutiques. Les changements de systèmes de production, de diversification et de spécialisation internationale ont des effets environnementaux. .

Il importe à la fois d'intégrer ces coûts environnementaux et de mettre en place des systèmes de financement permettant d'en compenser les effets. Le label vert sera de plus en plus un facteur déterminant de la compétitivité sur les marchés des pays industriels.

15. Les effets des APE sur le processus d'intégration régionale au sein de la CEMAC

Le processus d'*intégration régionale* est relativement avancé dans le domaine financier et de la règlementation bancaire mais il demeure très limité dans les autres domaines, malgré l'union douanière, du fait des faibles capacités institutionnelles des organismes régionaux, des obstacles physiques (réseaux de transports) et des nombreuses protections non tarifaires. De plus, le fonctionnement de l'union douanière est perturbé par des phénomènes de contrebande et de fraudes. Certains pays enclavés tels que la RCA ne reçoivent qu'un quart des recettes douanières qui lui reviendraient en raison d'une contrebande favorisée par

la porosité des frontières. Les échanges entre la RDC et la CEMAC outre leur caractère informel (diamant, café) se heurtent aux différences de régimes de change et aux fortes instabilités monétaires, politiques de ce pays. On constate ainsi un déphasage entre des textes très avancés en matière d'intégration régionale et les pratiques effectives qui perpétuent le cloisonnement des marchés nationaux. On observe cependant au sein de la CEMAC une régionalisation significative tant des banques et assurances que des organismes de régulation.

15.1. Régionalisme de jure versus régionalisation de facto

Les APE négociés au niveau de la région Afrique centrale ont pour objectif de renforcer le processus d'intégration régionale. En réalité, on peut noter un très grand écart entre le régionalisme « de jure » et institutionnel fortement avancé dans la région autour de la CEMAC et la régionalisation de facto très limitée tant sur le plan des flux commerciaux que financiers. Il est utile également de différencier le régionalisme officiel de la CEMAC et la régionalisation parallèle conduisant à des relations hors Afrique centrale entre le Tchad, le Cameroun et le Nigeria d'une part et entre le Congo et la RDC, d'autre part. On peut noter le rôle efficient des circuits de commercialisation mais également le poids de ces circuits dans les échanges parallèles et surtout dans les incitations à importer (en jouant sur le différentiel entre les prix mondiaux et les prix intérieurs).

La région CEEAC créée en 1985 comprend 11 pays dont 6 membres de la CEMAC, l'Angola, la RDC, Sao Tomé et principe et le Burundi et le Rwanda qui ont intégré l'EAC. Les pays de la CEMAC, en s'appuyant sur leur expérience passée, ont ratifié en 1994 un nouveau Traité qui proclamait leur volonté de renforcement de la coopération institutionnelle dans les domaines de l'économie monétaire, financière et réelle. Historiquement, la CEMAC est l'un des regroupements sous régionaux les plus anciens en Afrique. Institutionnellement, la CEMAC est composée de deux unions régies chacune par une convention. Il y a d'une part celle qui crée l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), et d'autre part celle qui crée l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC). L'UEAC a pour objectif principal le renforcement de la dimension réelle de l'intégration à travers la suppression progressive, mais totale des barrières douanières et contingentements. Plus spécifiquement, elle vise par exemple le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières, la convergence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune, ainsi que la réalisation d'une coopération totale dans de nombreux domaines tels que l'industrie, le tourisme, les transports, la formation professionnelle, l'énergie, l'agriculture, etc.

15.2. Les raisons de la faiblesse de la régionalisation

Les principaux facteurs explicatifs de la faiblesse des échanges intra régionaux au sein de la CEMAC (testés dans des modèles de gravitation) renvoient :

- à des *facteurs structurels* liés au niveau de développement (des économies échangent d'autant plus entre eux qu'ils ont des structures diversifiées de leur production et de leur consommation), à la taille et à la proximité géographique (en termes de coûts de transport et de transaction), à la proximité socio culturelle et politique (même monnaie, langue, histoire) ;
- à des facteurs de *politique économique* (absence ou non respect des accords régionaux commerciaux, priorité aux recettes fisacles natioanles,).
- à des *divergences d'intérêts :* les pays d'Afrique centrale pétroliers ont des intérêts

divergents. Il y a opposition de leadership, nombreux contentieux sur les partages de souveraineté au sein des institutions de la CEMAC ou vis à vis de projets régionaux (ex Air CEMAC) .

- à des *disparités fortes* selon les régions et entre les pays: le PIB du Cameroun excède en 2005 8000 milliards FCFA contre750 milliards pour la Centrafrique ; l'encours de la dette rapporté au PIB de 1,9% en Guinée équatoriale est supérieure à 100% au Congo Brazzaville. Seuls le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Gabon ont rempli en 2006 trois critères de convergence au sein de la CEMAC. Les disparités avec la RDC sont encore plus fortes.

En revanche, le poids des *échanges informels* s'explique principalement par :

- les différentiels créés par les *frontières* en termes de politique économique, de régimes de change (Tchad et Cameroun/Nigeria ; Congo/RDC),
- l'existence de réseaux commerciaux et d'appartenances de réseaux sociaux transfrontaliers,
- des complémentarités économiques et des avantages comparatifs.

Ces échanges sont peu intégrateurs dans la mesure où ils portent pour l'essentiel sur des produits importés transformés et renvoient à des marges commerciales davantage qu'à de la création de valeur ajoutée à partir de transformation de produits.

La question des règles d'origine au sein de la CEMAC est importante. Sont considérés comme *produits du cru,* originaires des Etats membres de l'Union, les produits du règne animal, minéral et végétal n'ayant subi aucune transformation à caractère industriel, même s'ils ont subi un apprêt destiné à en assurer la conservation et en faciliter la circulation.

15.3. Le rôle de la CEMAC

15.3.1. L'union douanière (UEAC)

Les pays de la CEMAC sont membres d'une union douanière conduisant à une unité de la politique commerciale et des TEC. Quatre catégories sont différenciées :

- Catégorie I : Biens de première nécessité : taux de 5,0%
- Catégorie II : Matières premières et biens équipement : 10 %
- Catégorie III : Biens intermédiaires et divers : 20%
- Catégorie IV : Biens de consommation courante : 30%

Il faut y ajouter : les droits d'accise (de 0 à 20%), la TVA (15%), la TCCI, la taxe complémentaire d'intégration (TCI) de 1%, la contribution communautaire d'intégration (CCI) de 0,4%. Le commerce intra-régional reste infime de l'ordre de 2% pour les importations et seulement 1% à l'exportation. A l'intérieur de la CEMAC, le Cameroun fournit 64% des importations intra-CEMAC de ses partenaires et le Gabon 25 %.

15.3.2. L'intégration monétaire (UMAC)

L'UMAC quant à elle forme avec l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) la composante africaine de la zone france. Cette union monétaire est placée sous l'autorité d'un institut

d'émission bien distinct : la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Celle-ci jouit du statut d'établissement public international. Au sein de l'UMAC, un franc CFA circule avec la même parité de change vis-à-vis de l'euro qui s'est substitué depuis 2002 au franc français. Si cette parité est statutairement fixe, elle demeure cependant ajustable comme l'a d'ailleurs montré la décision du 12 janvier 1994, Cette banque centrale est en outre tenue de déposer un minimum de 50% de ses réserves de change sur un compte d'Opérations ouvert dans les écritures du Trésor français. Juridiquement, cette coopération n'est pas incompatible avec le Traité de Maastricht qui laisse en son article 103 la possibilité, à tout Etat de la communauté européenne de signer les accords de coopération monétaire avec les Etats tiers. L'institut d'émission garantit à l'intérieur de sa propre zone la convertibilité et la liberté de transfert des capitaux.

15.4. L'intégration bancaire et financière au sein de l'Afrique centrale

15.4.1. L'encadrement bancaire de la BEAC et de la COBAC

La BEAC (Banque des Etats d'Afrique Centrale) joue un rôle central au sein de l'union monétaire. Elle définit la politique monétaire dans un objectif de lutte contre l'inflation et de respect des fondamentaux garantissant la valeur du FCFA. Sa politique monétaire est distincte de la politique budgétaire du ressort des Etats membres, même si des limites fortes existent pour le financement monétaire des déficits budgétaires. Le Gouverneur fixe les taux directeurs et les ratios de réserves. Le rôle de refinancement de la BEAC est limité. Face à la surliquidité des banques et à leur relative « frilosité » pour financer les investissements à moyen terme, notamment des PME, on observe une baisse des taux d'intérêt et des ratios de réserve. En réalité, cette situation ne constitue pas une incitation suffisante pour les investissements dans la mesure où le faible niveau de confiance et un environnement institutionnel difficile continuent de peser sur le climat des affaires. La question pour la BEAC est d'éviter une surabondance des liquidités qu'il faudrait rémunérer. Elle tolère que l'essentiel des placements des firmes multinationales se fasse « off shore » face à la faible capacité d'absorption en Afrique centrale. La baisse des avances au Trésor devrait favoriser un refinancement de l'Etat sur le marché financier[18].

La COBAC a joué un rôle essentiel dans l'assainissement du secteur bancaire des pays de la CEMAC au cours des années 1990. Elle assure la régulation du système bancaire grâce à un plan comptable commun, un système de *reporting* et une harmonisation des règles. Le nombre de créances douteuses des banques a ainsi considérablement diminué après la crise des années 1980. Elles ne touchent aujourd'hui que les banques de RCA. Le taux de provisionnement des créances douteuses est d'environ 80%. Ce système est devenu un modèle pour l'ensemble de la région. Certains contacts ont d'ailleurs été pris par la RDC avec la COBAC au sujet du plan comptable et du système de *reporting*. Il n'est toutefois pas encore envisagé une harmonisation des règles.

La COBAC exerce également un rôle important de réglementation et de régulation de la microfinance. A cette fin, une série de normes prudentielles ont été édictées et un plan comptable commun est en cours de définition. Aucun taux d'usure n'a été fixé et la législation apparaît plus souple que dans la zone UEMOA. L'essentiel de la réglementation a

[18] Hugon (1999).

été réalisée entre 1996 et 2002 (cf le recueil de textes relatifs à l'exercice des activités de la microfinance 2002). Elle concerne tous les établissements de microfinance (EMF), quelque soit leur forme juridique, à partir du moment où ils exercent publiquement et habituellement une activité de collecte de l'épargne et de crédit. L'assainissement opéré par la COBAC a fait passer le nombre d'unités d'EMF au sein de la CEMAC de 1000 à 600 unités disposant d'une viabilité institutionnelle et financière.

15.4.2. Les marchés monétaires et financiers

Les *marchés financiers* (*Douala Stock Exchange* et la *Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale à Libreville*) sont pour l'instant embryonnaires et connaissent des problèmes d'organisation et de démarrage. Des possibilités d'extension sont toutefois importantes à travers la titrisation de la dette et le développement d'un marché d'actions liées aux privatisations et aux expansions d'entreprises. La priorité est aujourd'hui à une meilleure organisation de ces places. A plus long terme, se posera la question de l'intégration des deux bourses qui, en dehors de questions d'ordre symbolique, devrait être possible notamment du fait du caractère non territorialisée de nombreuses opérations financières.

Le marché monétaire régional fonctionne au sein de la CEMAC de manière satisfaisante même s'il demeure moyennement actif. Il concerne les appels d'offre de la BEAC et le marché interbancaire. On observe une croissance récente avec un niveau de 27,7 milliards FCFA en avril 2006 contre 12,9 milliards en avril 2005. La BEAC intervient par le biais des taux d'intérêt directeurs (TIAO de 5,2%) et par les coefficients de réserve. Les taux débiteurs minima sont de 15% alors que les taux créditeurs minima sont de 4,25%.

15.5. L'intégration par les règles : l'environnement juridique régional

L'OHADA est un cadre juridique régional fondamental pour la mise en place d'un droit des affaires. Une extension est en cours de la part de la RDC et à terme une intégration de l'OHADA au sein de l'UA est possible. Un cadre juridique adapté est en train de se mettre en place vis à vis du secteur coopératif et mutualiste. Le droit de l'OHADA l'emporte sur les droits nationaux et les problèmes de conflits de compétence entre la CCJA et les juridictions nationales s'estompent. On note toutefois de fortes réticences notamment de la BCEAO à la mise en place d'un droit commun bancaire. Les pratiques sont parfois éloignées des règles du fait de l'informalisation de la majorité des activités commerciales et des pratiques hors règles juridiques de nombreux opérateurs économiques. La mauvaise gouvernance de la part des juges est largement liée à leur faible rémunération.

15.6. Les effets attendus d'intégration régionale de la part des APE

15.6.1. Le rôle positif attendu des APE

Les APE favoriseront le processus d'intégration régionale de plusieurs manières :

- ils favorisent les capacités institutionnelles au sein de la région CEMAC et CEEAC ne serait ce que par l'apprentissage d'une négociation collective.
- ils conduisent à rapprocher la RDC et Sao Tomé et principe des règles de la CEMAC tant sur le plan juridique (OHADA) que sur le plan monétaire (possibilité d'intégration

de Sao Tomé et Principe dans la Zone franc, accords monétaires entre la RDC et la CEMAC).

- ils se traduisent par la fixation d'une même politique commerciale vis à vis de l'UE et la disparition des obstacles tarifaires à l'intérieur de l'espace Afrique centrale.
- ils peuvent conduire à des financements européens qui renforcent les projets régionaux notamment dans le domaine d'infrastructures.

15.6.2. Le rôle limité des APE sur l'intégration régionale

Les facteurs de la faible intégration régionale des pays d'Afrique sont essentiellement structurels. Il tient à la structure d'économies pétrolières et ou minières, à l'existence de conflits (RCA, Tchad, RDC) à la très faible complémentarité des économies, aux manques d'infrastructures interrégionales mais également infranationales (la RDC est un archipel sans voies de communications internes). Les réseaux de commerce n'ont pas la même tradition régionale que ceux d'Afrique de l'Ouest. On observe des conflits de leadership notamment entre le Cameroun et le Gabon.

16. Coûts et avantages comparés des APE

16.1. Coûts et avantages comparés des différentes formes d'accords commerciaux

16.1.1. Les critères de comparaison des politiques commerciales

Les coûts et les avantages de ces politiques commerciales et des accords de partenariat doivent être évaluées selon plusieurs critères :

- un des critères classiques (1) est celui des avantages statiques en termes de bien-être concernant les créations ou les détournements respectifs de flux d'échanges
- un autre critère (2) d'ordre institutionnel est celui de la crédibilité et de l'ancrage ou du verrouillage des politiques. Ceux-ci permettent la prévisibilité des opérateurs, réduisent les risques de réversibilité des politiques commerciales et favorisent ainsi en principe l'attractivité des capitaux ;
- un troisième critère (3) est celui dynamique des rythmes adéquats des réformes, de la construction des avantages compétitifs et de la protection d'activités vulnérables. L'expérience historique montre que les pays industrialisés, y compris ceux d'Asie de l'Est, ont mis en place durant leur première phase d'industrialisation une politique industrielle et une protection sélective permettant la constitution d'un système industriel en combinant substitution d'importation et promotion d'exportation. Ce processus est-il encore valable dans un contexte de globalisation et de stratégies d'ouverture orientée vers les exportations ?
- un quatrième critère (4) est celui des coûts de transaction, de négociation, de contrôle et d'accès à l'information et des relations de confiance et de proximité se nouant dans les relations extérieures ;
- le cinquième critère (5) est d'ordre politique (prévention des conflits, capacité de négociation, production des biens publics avec création ou détournement de cette production).

16.1.2. Coût et avantage de la libéralisation unilatérale

La libéralisation unilatérale et non préférentielle du commerce renforce indirectement l'intégration régionale en réduisant les barrières commerciales à l'égard des pays voisins et en faisant jouer les effets de proximité des zones naturelles. Elle favorise indirectement les relations régionales (l'expansion du commerce intra-régional asiatique résulte ainsi largement de la libéralisation unilatérale des échanges). Les politiques commerciales unilatérales sont souvent préférables du fait de la lenteur des compromis et du coût de la coordination (critère 4). La libéralisation unilatérale est plus aisée. Elle permet de réaliser des gains provenant du libre-échange mondial (critère 1). Elle peut prendre en compte les différences de niveaux de développement et s'adapter au cas par cas (critère 3). Elle permet de gérer des rythmes propres à chaque économie. Par contre, elle se heurte à des problèmes de crédibilité liés à un défaut d'ancrage (critère 2). Elle est souvent liée à des pressions des bailleurs de fonds et est peu internalisée. Elle ne peut évidemment conduire aux avantages politiques ou sectoriels attendus des accords régionaux (5).

16.1.3. Coût et avantage de la libéralisation multilatérale

Dans le cadre des accords du GATT et de l'OMC les pays de la CEDEAO ont consolidé les taux des droits de prote à des niveaux supérieurs aux taux appliqués. La Côte d'Ivoire avait des taux moyens de 15% pour les produits agricoles. Les politiques commerciales multilatérales reposent sur le principe de la clause de la nation la plus favorisée. L'adhésion à l'OMC facilite l'accès aux marchés mondiaux et elle permet une protection contre l'imposition arbitraire de barrières douanières (critères 1 et 2)[19]. Elle crée des droits et des obligations : respect des accords commerciaux de réciprocité, caractère conditionnel de l'assistance externe. Inversement, les conditions d'adhésion sont coûteuses notamment en conduisant à une consolidation des droits (Banque Mondiale, 1996) (critère 4). Les risques de 'resquilleurs' ('free rider') sont grands. Les pays ne peuvent gérer à leur rythme les réformes (critères 3). Bien entendu, les avantages politiques attendus des IER sont absents (critère 5). Dans la pratique, les pays les plus pauvres sont exclus des négociations multilatérales et ils subissent les décisions même si, dans le principe un état-une voix, ils peuvent être majoritaires (cas des ACP à l'OMC).

16.1.4. Coût et avantage des accords régionaux

Les accords régionaux sont marqués par des degrés plus ou moins élevés de discrimination et de libéralisation préférentielles et par des groupes de pays plus ou moins importants et nombreux. La discrimination commerciale réciproque de type AFTA permet d'ancrer les réformes et favorise des engagements irréversibles (critère 2). Elle accroît, vis-à-vis du reste du monde, la confiance dans la mise en œuvre durable des réformes en envoyant des signaux clairs et notamment permet les investissements dans le secteur exportateur. On estime qu'une approche régionale peut ainsi créer des bénéfices supérieurs en termes de bien-être qu'une libéralisation unilatérale si les barrières protectionnistes vis-à-vis du reste

[19] Depuis l'OMC, l'obligation multilatérale est rattachée à un mécanisme unifié de règlement qui limite le recours à des mesures unilatérales. Au cours de l'Uruguay Round, les PVD ont réduit leurs tarifs de 13,5 % à 9,8 % et surtout ont consolidé dans une grande proportion leurs tarifs. Les pays de l'OCDE ont certes normalisé leurs relations commerciales avec les pays anciennement à commerce d'Etat, mais ceux-ci font l'objet d'un traitement différencié.

du monde ne sont pas conçues sur une base discriminatoire (critère 1).

Les arrangements régionaux réduisent les incertitudes en étant stabilisateurs et en permettant des anticipations des agents (Hugon, 2003). Ils créent une crédibilité favorable à l'attractivité des capitaux. La libéralisation concertée conçue dans un cadre régional permet souvent d'accélérer le processus de libéralisation avec effet de dilution des préférences vis-à-vis des groupes d'intérêts (de Melo, Panagariya, 1993). Elle favorise des effets d'imitation entre pays et des pressions exercées par les pairs ; ce sont généralement les pays les plus ouverts qui entraînent les pays les plus protectionnistes. La coordination est par contre un processus lent, onéreux, difficile et qui peut se faire à des rythmes difficilement supportables pour les économies les moins développées (critère 3). En revanche, les objectifs politiques peuvent être atteints si les IER sont suffisamment approfondies (critère 5).

16.2. Les APE comparés aux autres accords commerciaux

La mise en place des APE (accord Nord/Sud) doit être comparée avec les autres politiques et accords commerciaux mis en place dans le cadre des programmes d'ajustement (libéralisation unilatérale), de la mise en place de l'intégration régionale au sein de la CEMAC et de la libéralisation multilatérale au sein de l'OMC.

Il faut ainsi comparer les préférences relatives accordées par l'UE dans le cadre des APE par rapport aux autres systèmes de préférences européennes et non européennes et restituer les effets des APE par rapport aux réformes en cours ou prévisibles sur la scène internationale : OMC, AGOA, montée en puissance des pays émergents (Brésil, Chine, Inde), impact des suppression des quotas (ex AVT). Les simulations des APE ne jouent que *« toutes choses égales par ailleurs »*. Il importerait de repérer les marges de préférence actuelles et futures sur le marché européen et sur les autres marchés ; de comparer ces préférences européennes avec les autres menus proposés par l'Europe (*« Tout sauf les armes »* pour les PMA, SPG), avec les clauses de la nation la plus favorisée, les accords de libre échange ou unions douanières Sud/Sud ou les autres accords (ex AGOA ou accord de libre échange bilatéral avec les Etats-Unis).

Tous les pays d'Afrique centrale, exception faite de la Guinée équatoriale (qui a le statut d'observateur) sont membres de l'OMC. Les effets des APE sont complémentaires de la mise en place du TEC au sein de la CEMAC et de la libéralisation unilatérale et multilatérale en cours. Les effets de création et de détour de trafic sont fonction des taux respectifs de protection, du poids respectif des importations venant de la CEMAC, de l'UE et du reste du monde comparés à la production locale, des élasticités respectives des importations par rapport aux prix. Les recettes fiscales sont fonction de l'évolution des taux et des valeurs. Il faut intégrer l'évolution de la TVA compensant la baisse des recettes douanières.

16.2.1. Les APE comparés à « Tout sauf les armes » et aux SPG améliorés

Pour des PMA qui représentent la moitié des Pays d'Afrique centrale, l'alternative à l'APE est *« Tout sauf les armes »* (TSA), initiative unilatérale de l'UE, qui a été incorporé au SPG de l'UE et est a priori à durée indéterminée mais qui n'implique pas la réciprocité mais qui peut être suspendu à tout moment. L'initiative TSA risque de se faire aux dépens de l'intégration régionale dans des régions comprenant comme la CEMAC + RDC et Sao Tomé et Principe des PMA et des non PMA. Il existe en avril 2007 une certaine incertitude quant au devenir

des TSA. On peut, par exemple, envisager que pour que les PMA soient incités à jouer plutôt la carte régionale au sein des APE que la carte nationale de TSA, des aménagements des TSA soient réalisés et que les pays non PMA puissent bénéficier des mêmes avantages.

Statut	Pays
Non PMA	Cameroun, Gabon, Congo Brazzaville
PMA	Guinée équatoriale, RCA, Tchad, RDC

Pour les non PMA comme le Cameroun, le Congo Brazzaville et le Gabon, l'absence des APE signifie le remplacement des préférences de Lomé par un SPG amélioré. Les préférences de Lomé et les protocoles (bananes, sucre, viande) n'ont pas généralement favorisé une diversification des exportations ; il importe toutefois de noter le rôle positif du protocole sucre pour l'Ile Maurice et du protocole viande pour le Botswana. Le protocole banane a disparu à la différence des protocoles viande de bœuf (et veau) et sucre. Les SPG sont des systèmes préférentiels dont les réductions et les exemptions tarifaires et non tarifaires sont moins généreuses que les règles de Lomé et les règles d'origines plus strictes. Ils couvrent 54% des lignes tarifaires et excluent les produits agricoles. Ils sont proposés et peuvent être dénoncés unilatéralement alors que les APE sont négociés. Les différentes simulations[20] montrent que la création d'APE est préférable aux systèmes de préférences généralisées (SPG). Les SPG sont des régimes commerciaux préférentiels, non réciproques, unilatéraux, temporaires. Les avantages relatifs doivent être évalués dans le temps (les APE ont l'avantage de la longue durée) et dans l'espace (les APE renvoient à une dynamique régionale).

16.2.2. Les effets d'ancrage institutionnels des APE

Les APE auront des effets *d'ancrage institutionnels* plus importants que les autres menues TSA ou SPG. La bilatéralisation du libre échange entraînera, en revanche, un ancrage de l'économie et accroîtra la crédibilité de ses politiques. L'arrimage à l'Europe peut créer un ancrage des politiques et une crédibilité favorable à l'attractivité des capitaux. Il faut toutefois rappeler qu'exception faite du secteur énergétique, les pays d'Afrique centrale attirent très peu les capitaux extérieurs. Les investissements industriels sont très limités. Des incitations financières et des stabilisations réussies ont certes amélioré les fondamentaux de l'économie et à priori exercé des effets d'attraction. Elles ont toutefois des effets limités à côté de l'instabilité politique, de la faiblesse d'Etat de droit sanctionnant le non respect des contrats, du niveau insuffisant de formation professionnelle, ou des manques de communications ou de télécommunications voire des prix des terrains. Surtout, les marchés nationaux apparaissent relativement étroits. Les effets d'ancrage institutionnel semblent limités dans la zone d'Afrique centrale (exception faite pour la RDC et Sao Tomé et principe) du fait de l'existence de la CEMAC jouant déjà ce rôle.

[20] cf notamment les rapports PricewaterhouseCoopers, Forum pour l'Afrique, BNEDT sur la Côte d'Ivoire (2006) ou l'étude CERDI sur l'UEMOA

PARTIE III : RECOMMANDATIONS ET FINANCEMENT

Les pays d'Afrique centrale doivent répondre à un certain nombre de défis nationaux, régionaux et multilatéraux. Il importe que les logiques d'économie de rente et de "trappes à sous développement économique et financier" soient remplacées par un processus d'accumulation assurée par un financement du développement et que les effets négatifs des activités pétrolières soient maîtrisés.

Les accords entre la CEE et les ACP ont longtemps reposé sur des principes qui mettaient en avant des mécanismes stabilisateurs et coopératifs : libéralisation sans réciprocité (systèmes de préférences généralisées), garanties particulières (prix et quantités pour le sucre), mécanismes compensateurs des instabilités de recettes d'exportation (STABEX, SYSMIN), accès aux programmes d'aide du FED, principe de contractualité, réciprocité. Les principes de Lomé étaient devenus en contradiction avec le multilatéralisme commercial du GATT et de l'OMC et avec l'ajustement. La politique d'aide financière a fortement évolué depuis que la Communauté a mis en place des prêts d'ajustement structurel et a utilisé des fonds de contrepartie.

A eux seuls, les accords commerciaux et l'accès au marché ne permettent pas un processus de développement durable. Ils peuvent, en revanche, être des facteurs permissifs. Les effets sur la croissance ne résultent pas seulement des bénéfices économiques directs qui dynamisent le commerce. Ils s'exercent indirectement en transmettant des signaux forts aux investisseurs et entrepreneurs dans une perspective de long terme. Les APE constituent des opportunités mais également des défis importants :

- ils supposent des capacités institutionnelles pour négocier et ont des coûts d'ajustement des institutions, des politiques, des budgets et des secteurs ;
- ils doivent permettre en même temps d'accéder aux marchés d'améliorer la prévisibilité et la transparence du cadre règlementaire des échanges ;
- ils peuvent conduire à des financements des réformes.

Les APE supposent dans les ACP un important appui extérieur pour accompagner les réformes structurelles.

17. Recommandations en termes de négociation commerciale

17.1. L'identification et la hiérarchisation des produits sensibles au niveau régional

Certains produits dits sensibles jouent un rôle déterminant et sont les véritables enjeux des APE. Ils supposent du fait des divergences d'intérêts entre les pays d'Afrique centrale un arbitrage, une harmonisation et une hiérarchisation communes. On peut différencier les produits selon leur plus ou moins grande sensibilité à la libéralisation et selon leurs caractères plus ou moins stratégiques. Il en résulte cinq catégories :

- les *produits sensibles* (et très sensibles) et stratégiques qui doivent être protégés (riz, farine, huiles alimentaires, concentré de tomates, volaille),
- les *produits très sensibles et peu stratégiques* (pâtes alimentaires, tissu imprimé,

biscuits, chaussures plastiques, pâte d'arachide, poulets, confiserie,)

- les *produits fournisseurs de recettes fiscales* (véhicules pour personnes et pour marchandises)
- les *produits manufacturés concurrencés* (céramique, produits d'emballage, autres fournitures, textile habillement ;
- et les *produits peu sensibles*.

Les critères concernant le choix des produits sensibles à protéger peuvent être d'ordre fiscal (poids des recettes fiscales) ou économique et social (importance stratégique de certains secteurs).

La conclusion d'un APE exposera donc à une concurrence accrue des secteurs fragiles que les autorités nationales pourraient choisir de protéger en raison de leur importance économique mais aussi sociale (fortement consommateur de main d'œuvre, en particulier féminine, employant ou concernant des populations fragiles, participant à la souveraineté alimentaire du pays, etc.) et de leur impact sur l'équilibre territorial du pays (fixation des populations sur leurs territoires ou au contraire risque d'exode rural, de surpopulation des villes, etc.) voire de leur dimension environnementale, certains secteurs ou certaines cultures jouant un rôle de lutte contre la désertification (Tchad) ou de préservation de la forêt équatoriale, etc.

Les APE liant les négociations commerciales (démantèlement tarifaire) avec la politique de développement de l'UE envers les Pays ACP, des actions spécifiques de protection des secteurs fragiles, d'une part, et de développement et renforcement des capacités des secteurs modernes, d'autre part, sont également prévues dans le cadre de la signature d'un APE entre l'Afrique centrale et l'UE.

17.2. Définition d'un calendrier de libéralisation et du désarmement tarifaire

La question des échéances et des rythmes de libéralisation est centrale. La déprotection de l'amont des filières agricoles, agro industrielles ou agro alimentaires peut dans un premier temps accroître la protection effective. Il y débat entre une libéralisation graduelle et une libéralisation moins graduelle. La mise en place du TEC conduit, dans un premier temps, au sein de l'espace régional à la disparition des activités les moins efficientes et à la concentration vers les pays les plus performants. L'accord de libre échange avec l'UE peut dans un second temps remettre en question ces activités bénéficiant d'une préférence régionale.

La libéralisation des importations doit concerner 80% des produits. Les deux questions essentielles sont, d'une part les produits qui doivent être ou non libéralisées selon différents critères et, d'autre part, l'échéancier de la libéralisation.

L'échéancier de la libéralisation est évidemment stratégique pour permettre les anticipations des opérateurs et favoriser les mises à niveau nécessaires des activités stratégiques. Il est possible de gérer le démantèlement de la protection par des thérapies de choc ou par une libéralisation graduelle qui nous semble préférable. Il est possible de démanteler de manière proportionnelle les biens d'équipement, les biens intermédiaires et les biens finals et d'avoir un taux de protection effective constant ou au contraire de démanteler au départ la protection sur les biens d'amont et de faire croître la protection effective dans un premier temps puis de la faire baisser. Cet échéancier nous semble préférable pour favoriser la mise

à niveau des activités productrices de valeur ajoutée.

Tableau 28 : Echéancier possible des taux de protection effective				
	2008/2010	**2009/ 2012** **2011/ 2014**	**2013/2016** **2015/ 2018**	**2017/2020** **2019/2021**
TPN intrants	10	0	0	0
TPN pdt fini	20	15	10	5
TPE	35	37,5	25	11,25

TPN taux de protection nominale; TPE taux de protection effective

Le calendrier de libéralisation pourrait être le suivant, en fonction de la sensibilité des produits à la libéralisation :

- Produits peu sensibles : libéralisation à partir de 2008/2010
- Produits sensibles : libéralisation au delà de 2012
- Produits très sensibles : libéralisation en 2017 /2019 -2022:
- Produits stratégiques non libéralisés : farine, huiles alimentaires, concentré de tomate, textile, poulets

Les secteurs ne figurant pas sur la liste d'exclusion seront libéralisés et soumis à la concurrence des importations en provenance de l'Union européenne. Les Accords de Cotonou prévoient que cette libéralisation se fera de manière progressive sur un *échéancier négocié au niveau régional* et pouvant être de 12 ans minimum (de 2008 à 2020).

De même que pour la liste d'exclusion, la définition du *calendrier de libéralisation régional* par grands secteurs (au niveau du SH à 6 chiffres) impliquera une hiérarchisation des secteurs en fonction de leur fragilité et de leur importance (économique mais aussi sociale voire environnementale, mais également en terme de finances publiques) relative et respective pour chacun des huit Pays d'Afrique centrale.

Comme cela été indiqué lors du Séminaire, les représentants des pays d'Afrique centrale souhaitent que soit prévue dans le calendrier une période de préparation de cinq années, le démantèlement tarifaire n'intervenant qu'à partir de 2013. Le calendrier ce dessous semble compatible avec cette proposition dans la mesure où le démantèlement prévu à partir de 2008/2010 ne concerne que des produits ou services pour lesquels les APE n'auront pas d'effets ou des effets très marginaux. Le démantèlement des produits ou services sensibles à un APE n'interviendrait qu'à partir de 2012/2014, ce qui semble cohérent avec le souhait des pays d'Afrique centrale de voir une période de préparation de cinq ans appliquées.

Néanmoins, les Pays d'Afrique centrale pourront adopter une position de négociation prévoyant une période d'adaptation plus longue, excluant toute libéralisation avant 2013 ; l'échéancier global serait ainsi repoussé de cinq années supplémentaires, les produits sensibles étant libéralisés à partir de 2017/2019 et les produits très sensibles à partir de 2020/2027.

18. Recommandations de réformes fiscales

18.1. Les réformes fiscales nécessaires

La signature d'un APE avec l'UE impliquera de prolonger la réforme fiscale en cours afin passer d'une fiscalité de porte (directe) à une fiscalité largement indirecte, principalement basée sur la TVA et d'éviter les effets pervers du « tour pétrolier ou minier ». La stabilisation et l'augmentation des ressources publiques impliquent une augmentation de la fiscalité directe et indirecte. Il importe de mobiliser les ressources publiques pour financer de manière durable l'offre de biens publics et assurer la transition fiscale. Le taux de prélèvement public doit être accru en réduisant les exonérations fiscales et en accroissant l'assiette fiscale.

Les réformes fiscales doivent intégrer les différents objectifs de la fiscalité : incitation, efficience, équité. Il importe de prendre en compte à la fois les capacités contributives des agents et les capacités administratives de collecte. Les impôts doivent être au maximum neutres, simples à collecter. Ils doivent prendre en compte la faiblesse actuelle de l'assiette fiscale et le fait que le paiement de l'impôt est concentré sur un nombre limité d'agents.

Dans la pratique certaines pratiques fiscales mises en place au nom d'un souci d'équité et de lutte contre la pauvreté ont en réalité les effets inverses. Ainsi la TVA sur les intrants agricoles et non sur les produits finals pénalise les agriculteurs. L'exonération de TVA des produits alimentaires favorise les consommateurs urbains aux dépens des producteurs ruraux. Les exonérations de TVA de biens essentiels tels l'eau ou l'électricité bénéficie en réalité aux seuls branchés urbains

18.2. La modernisation des douanes et des services de recouvrement des impôts

Au plan institutionnel, il pourrait être examiné la possibilité d'une réduction du nombre d'administrations intervenant dans la gestion des recettes fiscales de l'Etat. L'automatisation des procédures de gestion de la fiscalité intérieure est devenue incontournable.

Il semble nécessaire de s'interroger sur la stratégie de l'élargissement de l'assiette. L'assistance technique de l'UE peut être importante. L'impôt sur le revenu des personnes physique, ne représente plus que de 11% du total des recettes depuis 2002. Or, si l'on sait qu'il y a une assez bonne maîtrise des traitements et salaires grâce au système de la retenue à la source, les voies d'une amélioration doivent être recherchées du coté des bénéfices des particuliers et des revenus fonciers. Le développement rapide de l'immobilier incite à mettre un accent particulier sur les revenus fonciers.

La conclusion d'un APE avec l'UE nécessitera la revue du régime de l'entreprise franche d'exportation en ce sens qu'une perte de compétitivité découlera nécessairement de l'ajustement tarifaire. Quels ajustements devront être apportés au régime ? Quels niveaux d'incitations faudra-t-il offrir? Pourra-t-on continuer à offrir des avantages qui en réalité constituent des subventions à l'exportation. Des réponses adéquates devront être apportés à ces questions avant la conclusion de l'APE.

Un autre chantier à ouvrir en vue de la compensation des pertes des recettes est celui des exonérations douanières. En effet, l'examen des statistiques douanières montre que les

exonérations ont générés en moyenne sur la période 2000- 2004 un manque à gagner de 22 milliards de FCFA. La simplification de la fiscalité de droit commun et la rationalisation des régimes dérogatoires voir leur suppression à l'exception de ceux tendant à promouvoir les exportations, semble devenu incontournable dans le cadre d'un APE.

19. Recommandations en termes de renforcement de la compétitivité

19.1. Accroître la compétitivité et mettre en place des emsures commerciales

Les mesures commerciales concernent l'*accès au marché* de l'UE sans droits de douane noi contingents tarifaires. Il importe de libéraliser quelques produits protégés sur les marchés euroépens (essentiellement agricoles). Ces mesures doivent favoriser une remontée en gamme de produits à plus forte valeur ajoutée.

Les *règles d'origine* doivent être simplifiées et assouplies. Ceci concerne les nouvelels spécialisations des pays d'Afrique centrale (ex du vêtement exporté à partir de textile importé hors d'Afrique centrale ou d'UE).

La *facilitation des échanges* concerne les diféfrents secteurs allant des obstacles internes (transports, octrois divers, taxes, douanes..) jusqu'aux réseaux et marchés internationaux (logistique, transports, assurance, technologies de l'information).

Les compétitivités dépendent des prix, du change, de la qualité des produits mais également des règles et des procédures administratives qui régissent les importations et les exportations; Une étude récente réalisée en Afrique centrale montre qu'un raccourcissement d'un jour des procédures d'exportation les fait croître de 3%. Les facteurs de compétitivité tiennent aux coûts des facteurs, à l'infrastructure et à la logistique mais également aux facteurs qualité et aux mises aux normes (sanitaires, phytosanitaires, normes techniques, environnementales, exigences techniques) par rapport à la demande européenne et mondiale. La compétitivité renvoie, outre les coûts de production et de transaction, aux normes de qualité à la fois en amont (garantie de la qualité des semences, des pesticides et des engrais) et en aval (qualification, label, réputation, respect des délais). Elle suppose une logistique commerciale et de transport. Les acheteurs internationaux sont notamment sensibles au respect des délais en quantité et en qualité (homogénéité des lots), à la régularité des qualités, à la réputation des structures de commercialisation et aux relations de confiance.

Les prix agricoles en euros sont exogènes (les pays de la CEMAC sont *price taker*), le taux de change est exogène. Il y a compétitivité à court terme pour un même bien substituable si le prix frontières plus les marges d'intermédiation (commerciales, fiscalité et parafiscalité, fret assurance..) est inférieur aux prix européens. La *compétitivité structurelle*, centrale dans une perspective agricole à long terme, est la capacité d'une économie à modifier sa spécialisation pour réagir, s'adapter ou anticiper les signaux du marché. Elle peut s'expliquer par un pouvoir de marché, capacité qu'à une firme de modifier au cours du temps les conditions du marché à son avantage.

On peut différencier trois principaux marchés sur lesquels se jouera la compétitivité agricole : l'accès au marché européen, l'accès aux marchés régionaux agricoles et l'accès au marché mondial.

L'accès au *marché européen*, directement lié aux APE, est lié directement aux mesures de libéralisation commerciale mais surtout aux barrières non tarifaires. Il dépend à la fois des capacités d'offre, des réseaux de commercialisation et de transports et de l'évolution de la demande européenne. On peut prévoir une demande croissante sur des produits de qualité, répondant aux normes (sociales, environnementales..) et où les pays d'Afrique centrale sont compétitifs par rapport aux autres concurrentes (ex des produits exotiques et de contre saison, des écrus pour le textile, des fruits et légumes). Cet accès peut être facilité, comme le montre le rapport, par une baisse des barrières non tarifaires, par un assouplissement des normes européennes et notamment des exigences en termes de traçabilité des produits de la chaîne alimentaire. Il peut l'être également par des mesures moins discriminantes de l'Europe dans le domaine du coton ou du sucre. Un assouplissement des règles d'origine constituerait une opportunité importante d'accès aux marchés européens des produits.

L'accès aux *marchés régionaux agricoles*. Ces marchés régionaux semblent durablement limités faute de pouvoir d'achat, en raison des faibles complémentarités des produits agricoles et du fait des coûts élevés de transports, de commercialisation et de transaction. On peut toutefois observer certaines complémentarités transfrontalières. L'harmonisation en cours, le fait que les APE sont conçus au niveau de la CEMAC peuvent favoriser la compétitivité sur ces marchés. Les obstacles non tarifaires peuvent être levés. La compétitivité a une dimension régionale qui dépend d'un ensemble de facteurs tels que la distance, l'existence d'infrastructures, les régimes de change, les coûts d'intermédiation et de mise au marché. Il aurait été possible de différencier par pays les écarts entre les importations et les exportations des principaux produits agricoles et de voir les potentiels d'échanges intra régionaux. Certaines études montrent ainsi les perspectives pour le sucre de canne (SH170111), le poisson congelé et séché (SH030379) ou les tissus de coton.

L'accès *au marché mondial* est à la fois lié aux mesures de libéralisation en cours au sein de l'OMC, aux divers accords de libre échange signés (ex de l'AGOA avec les Etats –Unis qui peut bénéficier au coton transformé) et aux mises aux normes. D'où l'importance de centres de métrologie, de normalisation, d'essais et de contrôle de la qualité, de vulgarisation technologique.

19.2. Restructurer le système productif

Les APE doivent favoriser une restructuration du système productif vers des activités créatrices de valeur ajoutée, générant des progrès de productivité et permettant une montée en gamme de produits et dans la chaîne de la valeur internationale. Les services et l'accès aux nouvelles technologies joueront un rôle déterminant dans cette restructuration. Les secteurs productifs modernes devant être compétitifs sur le marché européen doivent d'abord assurer leur compétitivité sur le marché régional (les huit Pays d'Afrique centrale), ce qui implique de prévoir des programmes de développement et de renforcement des capacités à l'échelle de l'Afrique centrale. Les négociateurs du groupe Afrique centrale doivent donc pouvoir disposer d'une hiérarchisation, au niveau régional, des secteurs ou entreprises les plus 'porteurs', pouvant le développer une compétitivité régionale ('champions régionaux') avant d'affronter le marché européen. Enfin, la mise en place de mesures d'accompagnement ou la modernisation des infrastructures (transport, organismes de certification, etc.) doit également être conçue, programmée et financée au niveau régional.

D'autre part, la libéralisation commerciale complète avec l'UE et le renforcement de l'intégration régionale offriront des opportunités de développement à des secteurs de

production modernes pouvant afficher leur compétitivité sur le marché régional ou européen, à condition de bénéficier d'actions adéquates de renforcement des capacités. Ces actions devront porter sur les capacités de production et la construction d'avantages comparatifs propres à chaque secteur mais aussi de leur capacité à satisfaire les normes (techniques, sanitaire et phytosanitaire) qui peuvent constituer autant d'obstacles techniques aux échanges.

Les APE liant les négociations commerciales (démantèlement tarifaire) avec la politique de développement de l'UE envers les Pays ACP, des actions spécifiques de protection des secteurs fragiles, d'une part, et de développement et renforcement des capacités des secteurs modernes, d'autre part, sont également prévues dans le cadre de la signature d'un APE entre l'Afrique centrale et l'UE. Les termes de référence des études nationales comprennent l'identification de ces deux types de secteurs ainsi que des actions spécifiques à mettre en place dans le cadre du volet 'développement' des APE afin que chaque pays bénéfice au mieux des APE.

Cependant, les Accords de Cotonou prévoient la négociation des APE entre 'blocs régionaux', l'Union européenne, d'une part, avec des régions ACP (en l'occurrence la CEMAC + STP et RDC), d'autre part. La CEMAC, en charge de ces négociations (en coordination avec la CEEAC), doit ainsi pouvoir disposer d'une liste d'exclusion régionale (au niveau du SH à 6 chiffres) – recensant les produits / secteurs qui ne seront pas soumis au démantèlement tarifaire au niveau régional – ce qui implique des arbitrages entre les intérêts parfois divergents des différents Pays du Groupe 'Afrique Centrale'. Des mesures de protection spécifiques de certains secteurs fragiles (au-delà de leur non-libéralisation) peuvent également être développées au niveau régional pour davantage d'efficacité.

De même, les secteurs productifs modernes devant être compétitifs sur le marché européen doivent d'abord assurer leur compétitivité sur le marché régional (les huit Pays d'Afrique centrale), ce qui implique de prévoir des programmes de développement et de renforcement des capacités à l'échelle de l'Afrique centrale.

Les négociateurs du groupe Afrique centrale doivent donc pouvoir disposer d'une hiérarchisation, au niveau régional, des secteurs ou entreprises les plus 'porteurs', pouvant le développer une compétitivité régionale ('champions régionaux') avant d'affronter le marché européen.

Enfin, la mise en place de mesures d'accompagnement ou la modernisation des infrastructures (transport, organismes de certification, etc.) doit également être conçue, programmée et financée au niveau régional.

L'appui prioritaire au secteur agricole

L'appui au secteur agricole suppose un ensemble de mesures concernant:

- l'accès aux marchés européens. Les exportations de produits agricoles vers l'UE bénéficient actuellement de droits nuls ou faibles (cacao, café, coton). Il est souhaitable que les bananes et sucre puissent accéder au marché européen et que les produits transformés (ex beurre de cacao) bénéficient des mêmes avantages.
- l'exclusion de la libéralisation de produits sensibles qui sont par ordre d'importance la farine de blé, la viande de volaille, les produits laitiers, l'huile de soja. En revanche, les produits céréaliers comme le blé ou le malt peuvent être libéralisés.
- la suppression des subventions européennes à l'exportation sur le sucre, les produits laitiers, le concentré de tomates et les produits céréaliers.

- la levée des contraintes d'offre, l'amélioration des normes sanitaires et des conditions de mises au marché (chaînes de froid, logistiques...)

Il faut hiérarchiser les principaux facteurs permettant de répondre aux défis agricoles de l'Afrique centrale d'ici 2020 : développer les variétés à haut rendement, doubler ou tripler les terres arables irriguées, sécuriser les droits à la terre et à l'occupation des terres ; la réduction des coûts élevés de transaction, coûts d'identification des partenaires, les coûts de négociation et de contrôle est centrale. Ces coûts sont liés au coût d'information, à la spécificité des actifs, à l'anonymat des relations. Une organisation en filière agro industrielles et des relations contractuelles de quasi intégration sont généralement préférables pour concilier une agriculture familiale de petits producteurs et l'exigence de compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux.

Un débat sur les mécanismes de stabilisation des prix agricoles pourrait être engagé dans le cas des APE. Les agriculteurs d'Afrique centrale sont en situation de forte vulnérabilité et ils subissent les volatilités et instabilités. Un environnement stabilisé est nécessaire pour promouvoir des activités agro industrielles. La stabilisation peut avoir des effets positifs sur le taux d'investissement et donc la croissance à long terme. Elle peut en revanche créer des rigidités permettant des ajustements aux signaux du marché. La stabilisation des prix allonge les horizons de décisions des producteurs, réduit le risque de réversibilité et assure une régularité de l'offre des produits agro industriels.

L'appui aux services. Les services jouent un rôle central et sont des enjeux importants des AGCS et des APE.

En ce qui concerne les *services financiers,* les questions prioritaires sont moins celles du jeu concurrentiel, même si au Cameroun trois banques européennes représentent 2/3 du chiffre d'affaires, que de l'amélioration de l'environnement institutionnel et du développement économique: Il faut transformer les liquidités des banques en crédit à moyen et long terme et financer l'investissement à risque. Il faut réduire le coût d'intermédiation et rendre l'environnement moins incertain . Il faut faire accéder aux services financiers près de 95% de la population exclue.

Plusieurs *mesures financières* sont souhaitables:

Au niveau *régional:* Créer une charte communautaire des investissements qui remplacerait les codes nationaux d'investissement; Mettre en oeuvre la règle d'agrément unique permettant à une banque agréée dans un pays de la CEMAC d'ouvrir librement des filiales dans un autre pays membre; Favoriser le fonctionnement de la chambre de compensation entre la CEMAC et la RDC; Respecter les critères de convergence et aligner les pays « défaillants » (Congo, Tchad, RCA) sur les pays « vertueux » (Cameroun, Guinée équatoriale, Gabon); Accentuer la convergence des politiques fiscales: TVA uniforme, réduction des exonérations fiscales; Activer les deux bourses de valeurs de Douala et de Libreville devant conduire à terme à une unification. Développer le marché monétaire régional notamment par des titres publics donnant plus d'autonomie aux gouvernements vis à vis de la BEAC avec un financement direct sur le marché. Cette action pourrait modifier la structure de la dette publique; Renforcer les domaines d'intervention de l'OHADA en termes de charte d'investissement. Sécuriser le droit foncier notamment immobilier garantie des compagnies d'assurance; Favoriser le rôle de la banque régionale de développement (BDEAC) pour financer les investissements productifs à risque et à taux de retour long du capital et le réseau de PME.

Plusieurs axes de *réformes nationales* peuvent être appuyés par l'UE: Favoriser l'amélioration de l'environnement institutionnel (Etat de droit, transparence des opérations bancaires,...); Développer le capital risque et des mécanismes permettant au secteur bancaire de financer le réseau de PME (fonds de garantie, fonds régionaux, sociétés de caution mutuelle..); favoriser l'açcès à l'information et à la formation des opérateurs financiers quant au risque des opérateurs; améliorer les conditions d'hypothèque; Développer et adapter les produits d'épargne à long terme telles l'assurance vie, l'épargne logement et favoriser la création de banques de refinancement spécialisées en liant notamment les banques et la micro finance; Appuyer les PME notamment grâce aux transferts de fonds des travailleurs expatriés, des liens entre les grandes entreprises et les petites unités en sous traitance, les grandes entreprises peuvent alors se porter garant auprès des institutions financières; Apporter un appui financier et technique à la *microfinance* et à la micro assurance

19.3. Prendre en compte l'émergence des nouveaux acteurs financiers en Afrique centrale

L'émergence en Afrique de nouveaux acteurs tels que l'Afrique du sud, le Brésil, la Chine ou l'Inde modifie les donnes des circuits financiers internationaux. Elle conduit à une grande diversité des partenaires, à la possibilité pour les pays Africains de contourner les conditionnalités des bailleurs de fonds ou les règles de transparence et de bonne gouvernance imposées par les bailleurs de fonds. Les relations de troc l'emportent (ex projet contre pétrole) et les circuits de financement passent rarement par des circuits officiels.

Face au dysfonctionnement du financement du développement et aux interdépendances entre sous développement économique et sous développement financier, plusieurs réformes paraissent souhaitables. Les échelles de temps sont centrales pour gérer les transitions nécessaires résultant de la libéralisation commerciale et financière. La construction d'avantages compétitifs demande du temps. Les entreprises, branches et secteurs menacés supposent des mises à niveaux et des ajustements. La libéralisation financière extérieure suppose, au préalable, un approfondissement du système financier national et régional. Il importe de rompre les « trappes à sous développement économique et financier » où d'un côté les banques en situation de position oligopolistiques sont accusées d'être frileuses et où la rentabilité des secteurs économiques concerne les activités d'import-export, la spéculation immobilière et non la transformation productive. Le processus de libéralisation doit être conçu de manière graduelle. Les rythmes de libéralisation commerciale et financière doivent s'accompagner d'un niveau approprié de régulation et de règles prudentielles. La priorité est de permettre de transformer les rentes financières en profits productifs et de mettre en place des systèmes de financement du risque entrepreneurial et des prêts à moyen et long terme notamment pour le réseau de PME. Il s'agit également de mettre en œuvre des *oil funds*, des produits d'épargne à long terme et des fonds garantis internationaux incitant les banques à des prêts à moyen et long terme. Les effets doivent être analysés au niveau de chaque pays pris séparément et également à celui de l'ensemble de la zone qui négocie avec nécessairement des arbitrages concernant les rythmes de libéralisation et les produits sensibles devant bénéficier d'une protection.

19.4. Les enjeux normatifs[21]

Les enjeux d'accréditation, de certification, de normalisation, de promotion de la qualité et des SPS sont devenus essentiels dans les relations commerciales entre les pays ACP et l'UE. Dans le cas de l'Afrique centrale ce sont les produits agro alimentaires et les pesticides qui sont les plus concernés.

Sont concernés les exportations agricoles et agro alimentaires de la CEMAC vers l'UE qui s'élevaient en 2003 à 576, 5 millions d'euros. Mais également les échanges de produits vivriers au sein de l'espace CEMAC. Il importe aux pays d'Afrique centrale d'être en conformité avec la législation alimentaire européenne et de manière plus générale avec le *codex alimentarius*.

Une cellule communautaire « qualité » est préconisée .avec renforcement des cellules nationales et des capacités des laboratoires nationaux. Ceci suppose évidemment un arbitrage entre les différents Pays d'Afrique centrale pour qu'il y ait acceptation d'une cellule commune. Cinq règlements communautaires régionaux sont proposés portant sur :

- autorité pour la sécurité des produits alimentaires en Afrique centrale,
- loi de base alimentaire,
- règlement commun portant les limites maximales de pesticides pour certains produits d'origine végétale à l'importation et à l'exportation d la zone CEMAC,
- information dans le domaine des normes
- réglementation technique pour la CEMAC.

Le rapport *« Qualité CEMAC »* (août 2005)[22] évalue le coût du programme qualité CEMAC à environ 11millions d'euros

Les contraintes de normes identiques et élevées concernent toutefois des systèmes de production très hétérogènes et leur mise en oeuvre privilégie les grandes unités ayant des capacités de normalisation. Si l'on prend le cas des normes phyto-sanitaires, seules les pêcheries industrielles ou les grandes exploitations agro alimentaires peuvent répondre aux normes internationales et celles ci accentuent la différenciation interne vis à vis des pêcheries artisanales ou des paysanneries. Si l'on prend le cas des normes sociales, les activités rurales ou informelles urbaines qui occupent dans les pays pauvres la très grande majorité des populations sont dans l'impossibilité de les mettre en oeuvre sauf à disparaître. Imposer un minimum de 12 ans d'âge au travail pour des sociétés sans emplois salariés ni capacités d'accueil scolaire conduit de fait à alimenter des activités parallèles ou à substituer des activités officielles par des activités d'enfants soldats, de prostitution ou de trafics. Il importe évidemment d'avoir des appuis financiers et techniques pour des mises aux normes mais si la norme doit être située comme un objectif progressiste à atteindre, le réalisme suppose de tolérer des pratiques de vie ou de survie se situant en écart avec ces normes idéales.

---

21 Voir Rapport « Qualité CEMAC » (2005)

22 *Rapport Qualité CEMAC Accréditation, Certification, normalisation, promotion de la qualité SPS, TI et II*, SOGES, août 2005

20. Recommandations relatives à l'intégration régionale et la prise en compte de la dimension de développement durable

20.1. Renforcer l'intégration régionale

Les effets des APE sur l'intégration régionale et les pays membres de la CEMAC + Sao Tomé dépendent du degré d'intégration actuel et des pratiques des différents pays membres. On constate pour des pays pétroliers et miniers de nombreux obstacles à l'intégration régionale et des oppositions sur la complémentarité nécessaire que suppose un marché financier ou une cellule commune de certification. La RDC est très peu intégrée à la zone CEMAC. Elle a en revanche des liens avec la SADC. Les APE auront globalement pour effet de réduire fortement le nombre de produits touchés par le tarif extérieur commun au sein de la CEMAC et donc des règles d'origine des produits. Celles-ci sont conçues pour encourager l'intégration Sud-Sud. Les facteurs de production importés d'autres pays, notamment d'Afrique, doivent subir une transformation minimale pour qu'un produit fini soit déclaré d'origine africaine. Le Cameroun peut disposer d'avantages sur le marché agricole de la CEMAC et surtout sur les agro industries. Les APE auront des effets différenciés pour les pays membres de la CEMAC. Les compromis nécessaires que représenteraient des libéralisations régionales auront toutefois des effets négatifs pour certaines branches stratégiques de certains pays membres et ils risquent de conduire de facto à des pratiques de *« free rider »* ('cavalier seul') vis-à-vis des règles communautaires. La libéralisation aura a priori pour effet de réduire les échanges informels avec les pays voisins de la CEMAC (Nigeria et RDC).

Six mesures prioritaires doivent favoriser l'intégration régionale au sein de la CEMAC + RDC et Sao Tomé et Principe :

- simplifier les règles d'origine, supprimer les obstacles non-tarifaires et ouvrir les marchés publics à la concurrence régionale ;
- supprimer les différents obstacles non tarifaires créant des rentes transfrontalières et favorisant les échanges informels indépendamment des avantages comparatifs des diverses zones. Dans un horizon de 2020, la mise en place d'infrastructures favorisant un marché régional doit s'accompagner d'une harmonisation des politiques commerciales, fiscales et financières ;
- Etendre le système de dédouanement direct existant entre le Cameroun et la Centreafrique consistant à percevoir les droits de douane en amont et à des mécanismes de reversement opérationnels. Cette suppression implique évidemment une forte coopération entre les douanes et services fiscaux et la mise en place de systèmes de carnets unique dans le cadre du régime de Transit au sein de la CEMAC ;
- garantir le maintien des mécanismes de compensation régionale. L'intégration régionale a des effets différenciés entre les gagnants et les perdants d'où la nécessité de taxes compensatoires Or les APE réduisent fortement les recettes assises sur les importations et donc les sources de ces mécanismes compensatoires essentiels au compromis socio politiques. Il importe, dès lors, que les financements de ces mécanismes soient garantis grâce aux concours européen ;
- favoriser la mise en place de normes et de règles au niveau de la CEMAC + RDC et Sao Tomé et Principe: normalisation pour le contrôle de la qualité, droits régionaux

de propriété intellectuelle ;

- améliorer le réseau d'infrastructures portuaires, ferroviaire et routières.

La négociation dans un cadre régional des APE pose des problèmes de partage de compétences entre les autorités gouvernementales des Etats, le secrétariat exécutif de la CEEAC et la Commission de la CEMAC. Elle suppose des capacités institutionnelles.

Plusieurs axes complémentaires peuvent être proposés :

- réduire les coûts de transport à l'intérieur de l'espace d'Afrique centrale suppose certes des investissements d'infrastructure. Il implique prioritairement de réduire les différents obstacles non tarifaires. Il est souhaitable d'instaurer une convention communautaire de transport multimodal, d'améliorer les procédures de facilitation douanière (TIPAC: traitement inter-Etats des pays d'Afrique centrale), de supprimer la complexité et la multiplicité des procédures.
- renforcer la charte communautaire des investissements aux dépens des codes nationaux d'investissement
- relancer des structures régionales d'investissement. Certes on peut noter l'échec de la BDEAC (banque de développement des Etats d'Afrique centrale) mais on peut proposer un fonds de garantie régional pour les PME et un fonds régional d'investissement à risque.

20.2. Prendre en compte la dimension sociale, territoriale et environnementale du développement durable

Le développement durable doit combiner les objectifs d'efficience économique, d'équité sociale et de soutenabilité écologique. Il y a nécessité de soutien et de renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Les spécialisations liées à l'ouverture extérieure auront des effets sociaux, territoriaux et environnementaux qu'il importe de compenser. Ce sont les espaces ouverts sur le commerce international qui seront bénéficiaires alors que les espaces enclavés seront moins concernés. En ce qui concerne les arbitrages sociaux, il importe que les producteurs ruraux a priori perdants par la libéralisation commerciale bénéficient de compensation par rapport aux urbains consommateurs de produits importés à meilleur coût.

La spécialisation sur de nouveaux produits exportés agricoles mais également miniers et pétroliers doit intégrer les coûts environnementaux en termes d'utilisation de ressources non renouvelables, de réduction de la biodiversité ou de la pollution.

Enfin des mécanismes institutionnels doivent être mis en place pour le suivi de la mise en oeuvre des APE.

21. Les financements nécessaires

21.1. Les mécanismes de stabilisation des produits agricoles, miniers et pétroliers

L'Union européenne, qui a longtemps soutenu le principe de stabilisation et l'a énoncé dans le cadre des accords de Cotonou après la suppression du STABEX et du SYSMIN, pourrait soutenir des mécanismes de « stabilisation » par type de produits compensant les instabilités des prix et des changes et prenant comme prix de référence les prix d'équilibre sans subventions sur les marchés mondiaux. Si les caisses de stabilisation d'une part et les systèmes d'assurance privés de l'autre sont inadaptés, on peut envisager une réforme régionale à trois niveaux complémentaires qui pourrait trouver place dans les APE. Un mécanisme interne par type de produits au niveau régional limitant l'amplitude des variations de revenu avec marges négociées entre acteurs (sur le modèle national du Burkina Faso ou du Cameroun). Ce mécanisme serait complété par un système d'assurance privé concernant les industriels et les exportateurs. Il s'appuierait sur un dispositif d'assurance mutualisée mobilisé en cas de choc avec dotation de l'union européenne et constituant des Fonds d'urgence par filières. Ceux-ci doivent permettre de répondre aux chocs ou crise majeure liés à des facteurs internes ou internationaux. Ils pourraient être abondés par les bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux et ou européens et complétés par des fonds privés.

21.2. Quels coûts d'ajustement ?

Plusieurs coûts d'ajustement et d'adaptation peuvent être calculés: réforme fiscale, transferts d'une production à l'autre, constitution d'une capacité d'offre compétitive, développement institutionnel.

Tableau 29 : Essai de chiffrage des coûts d'ajustement liés aux APE

	Critères	Coûts en millions euros*
Ajustement fiscal	5 à 8 % de pertes de droits / recettes budgétaires	150
Facilitation du commerce	6 % des exportations des produits manufacturés / exportations	140
Production et emploi	Production industrielle en % du PIB	80
Amélioration de la productivité	Taux brut de scolarisation / % PIB	100

Méthode: selon une estimation très approximative nous avons pondéré les calculs effectués dans le rapport sur la RDC pour l'ensemble des pays de la CEMAC et de Sao Tomé et principe. Ces chiffres ne constituent que des ordres de grandeur arbitraires. Le rapport RDC estime l'ensemble des coûts d'ajustement à 227 millions euros.

Il y a nécessité de financement des coûts d'ajustement induits par la mise en œuvre des

APE. Il s'agit notamment de compenser les pertes de recettes fiscales engendrées par le désarmement douanier vis-à-vis de l'UE. Il importe de compenser les coûts économiques et sociaux d'ampleur variables selon les pays du fait de la restructuration d'activités productives, des pertes de recettes fiscales et des changements de spécialisation. L'accès aux concours financiers extérieurs doit permettre à la fois de compenser les coûts sociaux liés à la disparition des activités vulnérables, de permettre le maintien de certaines activités prioritaires mais vulnérables et d'appuyer les nouvelles activités émergentes « infant industries ». Les contreparties financières et expertises doivent être négociées en fonction des priorités nationales et régionales.

TABLEAU DE SYNTHESE

Tableau 30 : Tableau synthétique des effets des APE pour les pays de la CEMAC + Sao Tomé et Principe, RDC

Domaine	Positifs	Négatifs	Propositions
Recettes fiscales	Réduction des prix des produits importés.	Chute des recettes publiques liées aux taxes sur le commerce extérieur	Transition fiscale; Accroissement de l'assiette fiscale et réduction des exonérations. Mise en place d'une TVA compensatrice de baisse des recettes.
Importations de biens	Baisse du coût des intrants et des équipements Effet de concurrence Créations de commerces supérieurs aux détours de commerce.	Effet de substitution vis-à-vis des produits peu compétitifs ou bénéficiant d'aides européennes.	Aggravation du déficit de la balance commerciale rendant nécessaire un afflux de capitaux extérieurs.
Importation de services financiers	Très peu de création et de diversion de commerce des services financiers	Très peu d'effets	Développement des activités bancaires et d'assurances liées aux importations
Exportations de biens.	Ouverture sur les marchés européens et sur les marchés régionaux.	Peu d'effets attendus au niveau des tarifs européens déjà très limités.	Effets positifs sur la compétitivité du secteur productif sur les marchés européens (logistiques, création d'avantages comparatifs, compétitivité, appel aux IDE..).
Exportations de services financiers	Ouverture des marchés européens attendu s dans le cadre de la réciprocité par alignement des règlements	Peu d'effets négatifs attendus	Peu d'exportations prévues de services financiers (ex téléservices). Accroissement des IDE dans les services financiers. Développement d'activités bancaires telles le crédit à l'exportation ou d'assurances sur le fret Négociation des normes et règles des services financiers dans le cadre de la réciprocité Opportunités pour certains services bancaires et d'assurances d'Afrique centrale en Europe..

Système productif et financier	Accroissement de la compétitivité de secteurs exportateurs et importateurs de biens intermédiaires et d'équipement européens	Vulnérabilité du secteur industriel. Risque de démantèlement industries de substitution et peu compétitives Peu de risques pour les services financiers actuellement soit concurrentiels soit de fait oligopolistiques sur des micro marchés.	Attraction des IDE, « joint ventures », positionnement sur les services. Baisse du coût d'intermédiation financière. Nécessité d'appuyer le crédit à moyen terme, de mettre en place des systèmes spécifiques pour les pME et de créer une banque régionale de développement pour les entreprises.
Intégration régionale	Favorise l'uniformisation des tarifs au sein de la CEMAC et la coordination des politiques commerciales, budgétaires et permet la création d'un marché régional de plus de 100 millions d'habitants.	Différents régimes commerciaux possibles (APE, TSA, SPG). Intérêts différents des APE selon les pays PMA (Guinée équatoriale, RCA, SaoTomé,Tchad) ou non PMA (Cameroun, Congo, Gabon)	Renforcement de l'intégration financière au sein de la CEMAC en complément de l'intégration commerciale, monétaire et juridique. Incitations à l'harmonisation des règles entre la RDC et STP avec la CEMAC Renforcement des capacités régionales
Sociaux	Baisse des prix du panier de consommation notamment en milieu urbain Peu d'effets attendus en termes de baisse d'emplois pour les services financiers	Concurrence en zone rurale des produits nationaux. Risque de baisse des biens et services publics liés à la baisse des recettes. Risque de déséquilibre territorial.	Microfinance et micro assurance essentiels pour l'accès aux systèmes financiers de la majeure partie de la population exclue. Possibilités de liens avec le système financier moderne (garanties solidaires, refinancement)
Environnementaux	Respect des normes environnementales (label vert, ..)	Risque d'accélération de déforestation, de pollution, de non renouvellement de ressources naturelles liées à	Prise en compte des coûts environnementaux dans la spécialisation. Financement des projets environnementaux (ex des MDP dans le cadre du Protocole de Kyoto).

		l'ouverture extérieure.	
Institutionnels	Ancrage des règles dans le cadre du Partenariat et transfert de crédibilité de la part de l'UE, signal pour les opérateurs permettant des comportements long termistes	Risque que les mises aux normes et les règles de l'UE ne soient pas en phase avec les conditions des économies d'Afrique centrale	Fixation de normes et de règles comme objectifs et tolérance de pratiques jouant un rôle de régulation Application d'une réelle réciprocité entre l'UE et l'Afrique centrale dans les règles.

BIBLIOGAPHIE

Etudes pays

- Cameroun *Etude d'impact d'un accord de partenariat,* PCI, Bruxelles, 2005
- Centrafrique *Etude d'impact des accords de partenariat économique,* CRETES, Yaoundé, juin 2005
- Congo République du *Etude d'impact d'un accord de partenariat économique entre la CEMAC élargie à Sao Tomé et Principe et l'Union européenne sur l'économie du Congo,* Tertra stratégie et conseil, Brazzaville, Mai 2004
- Congo (RDC) *Etude d'impact portant sur les enjeux des futurs accords de partenariat économique avec l'Union européenne,* Agora, Kinshasa, Mars 2007
- Gabon *Etudes d'impact des accords de partenariat économique avec l'Union européenne sur l'économie du Gabon,* JBOS, COGIFEC, Bruxelles, juillet 2004
- Guinée Equatoriale *Etude sur l'appui au gouvernement Equato-guinéen en vue de la préparation des Négociations des accords de partenariat entre les ACP et l'UE,* SOGES, République démocratique de Sao tomé et Principe, *Etude d'impact d'un APE,* Metra février 2005
- Tchad *Etude d'impact d'un accord de partenariat économique (APE) entre la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale et l'Union européenne sur l'économie du Tchad,* Tetra stratégie et conseil, mars 2006

Etudes sectorielles

- *Agriculture: Impact sur l'agriculture de la CEMAC et Sao Tomé et Principe d'un accord de partenariat économique avec l'Union européenne,* GRET, CIRAD, mars 2006
- *Commerce*: *Etude d'impact des accords de partenariat économique sur le commerce des services de la CEMAC + STP dans les relations commerciales avec l'Union européenne,* CRETES, avril 2006
- *Services financiers*: *Financial services in Central Africa*, PricewaterhouseCoopers, Forum pour l'Afrique, juin 2006
- *Qualité*: *Rapport Qualité CEMAC Accréditation, Certification, normalisation, promotion de la qualité SPS,* TI et II, SOGES, août 2005

ANNEXES

ANNEXE 1 : Mode de Calcul du Tableau - Indicateurs de protection et de compétitivité des secteurs productifs

Une décomposition des différents éléments du taux de protection nominal réel est réalisée à partir de la structure du prix de revient du produit. On considère à cet effet la décomposition comptable suivante du chiffre d'affaires réalisable sur la vente du produit.

$P_d = [(1+ t_m).[w.N+cD+(1+ t_p).P_{ci}CI]+CT]$

P_d : prix unitaire du produit sortie-usine ;
Q : quantité de produit ;
t_m : taux de marge du producteur ;
w :taux de salaire nominal moyen de l'entreprise ;
N : main d'œuvre totale (en hommes /an) ;
C : frais financiers unitaires du capital emprunté ;
D : montant total des emprunts ;
t_p : droit de douane apparent sur les consommations intermédiaires ;
P_{ci} : prix unitaire moyen des consommations intermédiaires nécessaires à la fabrication ;
CI : volume des consommations intermédiaires nécessaires à la fabrication du produit ;
CT : coût total de transport et autres coûts.
En divisant tous les termes par la quantité produite (Q), le prix unitaire s'écrit :
$P_d = [(1+ t_m).[(w/q_i)+(cP_k.f/q_k)+(1+t_p).Pci.g]+t]$ où
q_i : productivité moyenne apparente du travail (Q/N) ou inverse du coefficient de travail ;
P_k : prix unitaire du capital ;
f: rapport capitaux empruntés/passif (on pose la décomposition simplifiée suivante du passif : P_kK= CP+DT avec P_kK= passif total, assimilé au stock de capital ; CP= capitaux propres ; DT= dettes totales. Le taux d'endettement est défini par le rapport des dettes totales sur le total du bilan : f= DT/ P_kK ;
q_k : productivité moyenne apparent du capital (Q/K) ou inverse du coefficient de capital ;
g : coefficient technique (CI/Q) ;
t : coût unitaire nominal apparent de transport et des autres coûts.
En divisant par le prix à l'importation à la frontière (P_m) d'un produit similaire, on obtient le taux de protection nominal réel (TPNR), qui mesure toutes les distorsions de prix (tarifs douaniers, restrictions à l'importation, contrôle des prix, position non concurrentielles…). Ces distorsions peuvent être décomposées à l'aide de l'équation précédente, puisqu'il devient :
$TPNR = ([(1+ t_m).[(w/q_i)+(fc_r/q_k)+(1+t_p).p_{ci}.g]+t_r])-1$
Les éléments contribuant aux distorsions de prix appréhendées par le TPNR se décomposent de la façon qui suit :
Le taux de marge du producteur t_m. Cet indicateur est calculé par solde par rapport à la structure des prix de revient de l'entreprise. En théorie, le taux de marge est d'autant plus faible que le marché du produit considéré est concurrentiel (taux de marge et indice lerner). En outre, le taux de marge sera, toutes choses demeurant égales par ailleurs, d'autant plus élevé que le produit bénéficie d'une bonne protection tarifaire ;
La productivité du facteur travail (wr/q_l), qui est mesuré par le rapport du salaire réel (en unités de produit valorisé au prix mondial) sur la productivité moyenne du travail :wwr=wr/ql :Masse salariale/(Pm.Q).
Le coût réel des ressources externes en capital ($f.cr/q_k$) qui est le produit du taux d'endettement et du taux d'intérêt de la dette, et du prix relatif du capital (c'est à dire en

unités de produit valorisé au prix mondial) rapporté à la productivité moyenne du capital (Q/K). En pratique, l'ensemble de ces éléments de coût financier et de productivité du capital seront résumés par le calcul du rapport suivant : ffr=f.cr/q_k:frais financiers/(PmQ)
Le coût réel des consommations intermédiaires[(1+t_p).p_{ci}g] qui se décompose en droits de porte (t_p) sur les consommations intermédiaires importées, coefficient technique (g) et prix relatif des consommations intermédiaires (p_{ci}), c'est à dire exprimées en unités de produit valorisé au prix mondial(Pci/Pm). En pratique l'ensemble de éléments est résumé par le rapport suivant : ccir= dépenses totales en consommations intermédiaires/(PmQ).
Le coût réel unitaire du transport et des autres coûts (t_r), exprimé en unité de produit valorisé au prix mondial, soit : cctr = coût total de trans port/(Pm.Q).

En résumé le TPNR sera décomposé de la façon suivante : TPNR=[wwr+ffr+ccir+cctr]+marge-1.
La somme des termes entre crochets permet de mesurer et d'analyser la compétitivité des entreprises domestiques : chaque terme étant exprimé en pourcentage du prix mondial, leur somme mesure le coût de production domestique en pourcentage du prix mondial. Si cette somme excède 100%, l'entreprise n'est pas compétitive car son coût de production excède le prix mondial.

La décomposition des coûts permet d'identifier les facteurs les plus importants (masse salariale, coût du capital, consommations intermédiaires, autres coûts) de ce manque de compétitivité. Il est en outre possible de simuler l'effet d'un changement de tarif appliqué aux consommations intermédiaires sur la compétitivité de l'entreprise.

ANNEXE 2 : Séminaire de Restitution organisé le 5 juin 2007 à Libreville (Gabon).

EVALUATION SYNTHETIQUE DES ETUDES D'IMPACT DES APE REALISEES POUR LES PAYS MEMBRE DE LA CEMAC, SAO TOME ET PRINCIPE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Projet # 149 CEMAC Region

SEMINAIRE DE RESTITUTION

MARDI 5 JUIN 2007 – LIBREVILLE (GABON)

Ordre du jour

9h00 – 9h15 : Accueil et introduction par les représentants de la CEEAC et de la CEMAC

9h15 – 10h15 : Présentation des APE et de la Région Afrique Centrale par Pr. Philippe HUGON et Dr. Olivier STINTZY et débats

10h15 – 10h30 : Pause

10h30 – 12h30 : Présentation des effets attendus des APE et débats

12h30 – 14h30 : Déjeuner

14h30 – 16h00 : Recommandations sectorielles sur l'agriculture, normes, services etc. et débats

16h00 – 16h15 : Pause

16h30 – 18h00 : Recommandations générales et débats

18h00 : Conclusion et clôture du Séminaire

ANNEXE 3 : Commentaires du Secrétariat Exécutif de la CEMAC sur la Rapport final provisoire.

Communauté Economique et Monétaire
de l'Afrique Centrale

Commission

Présidence

Direction du Commerce,
de l'Industrie et du Tourisme

N°__/CEMAC/COM/DCIT/SDC/eape

Bangui, le

Objet : *observations sur « l'évaluation synthétique des études d'impact des Ape réalisées pour les pays membres de la CEMAC, Sao Tome et Principe et la République Démocratique du Congo (RDC) » PriceWaterHouse Cooppers*
Projet#149 CEMAC REGION

I) diagnostic

Le diagnostic de l'environnement économique et commercial de l'Afrique Centrale a été largement couvert, l'étude de synthèse fournit en effet des repères très utiles aux négociateurs concernant particulièrement :

1. les risques de l'Ape : baisse des recettes douanières, concurrence des produits européens, détournement de commerce , augmentation prévisible des importations , l'état excédentaire de la balance commerciale produits pétroliers inclus
2. les opportunités offertes par un Ape à court et moyen terme : réduction du coût des importations, engagement irréversible pour la libéralisation du commerce, simplification des règles et effets positifs sur l'attrait des investissements ; l'étude indique justement que les opportunités ci-dessus ne seront réalisées ***qu'avec des reformes structurelles importantes appuyées financièrement par le partenaire européen***.

II) RESULTATS PAR RAPPORT AUX TERMES DE REFERENCES

A. les pertes de recettes fiscales

Le montant réel des taxes assises sur les Importations provenant de l'Ue a été évalué **à - 10%** des recettes publiques (TVA + recettes pétrolières) sans les effets des évasions fiscales et douanières

Le niveau des pertes de recettes douanières en cas d'application d'un Ape a **- 8%** des recettes budgétaires (hypothèse de seuil d'exclusion limité à 20%)

B. les différents effets commerciaux

- Le niveau des effets de déviation et création de commerce sont relativement faibles soit : 4,9% en moyenne sur 20 ans ; 0,5% la première année et 10,4% la 20ème année.
- Les effets sur la compétitivité et les perspectives d'accroissement des exportations vers l'Ue sont très réduits.
- Les perspectives de mise en place d'un système productif permettant de concurrencer les produits européens sur les marchés de l'Afrique centrale sont peu probables.
- Les effets sur la diversification et la création de services sont très faibles.

c. Les effets sur l'intégration de la région

L'étude souligne la faiblesse du degré d'intégration de la l'AC et met l'accent sur les situations suivantes :

- Faiblesse des flux d'échange intra zone (2%)
- Réseau d'infrastructure peu dense (60000km dont 12% bitumé)
- Places financières (Libreville et Douala) peu actives
- Gestion trop nationale des rentes pétrolières
- Opposition de leadership
- Nombreuses divergences sur les projets nationaux
- Très grands écarts des taux de croissance
- De fortes disparités culturelles

D les effets sociaux :

La relation positive entre la libéralisation du commerce préconisée dans les Ape et la réduction de la pauvreté n'étant pas démontrée, il est recommandé d'intégrer les DSRP (documents stratégiques de réduction de la pauvreté) en insistant sur *l'accès aux services publics tel que la santé, l'éducation, le revenu des ménages , des zones rurales et périphériques*

E. Les effets sur l'environnement

Les deux phénomènes de la ***désertification*** et de la ***déforestation*** ont été ciblés comme points à traiter

F. liste de produits sensibles et calendrier de désarmement.

Se fondant sur des critères de fiscalité, de concurrence, et sur les effets sociaux et environnementaux, l'étude a sélectionné quatre types de produits sensibles à l'APE :

- les produits très sensibles et stratégiques : ***riz, farine, huiles alimentaires, concentrés de tomates, volaille***

- les produits très sensibles et peu stratégiques : ***biscuits, pâtes alimentaires, bières, tissus imprimés, chaussures plastiques, pâtes d'arachide, poulets et parties de poulets, confiserie***
- les produits fournisseurs de recettes fiscales : ***véhicules pour personnes et pour marchandises***
- les produits manufacturés et concurrencés : ***céramique, produits d'emballage, autres fournitures, textiles, habillement***

Et le rythme de désarmement suivant :

1. produits peu sensibles : 2008
2. produits sensibles : 2012
3. produits très sensibles : 2017
4. produits très sensibles et stratégiques : liste d'exclusion

Position Afrique Centrale : Compte tenu du niveau de développement faible des Etats de l'Afrique Centrale qui comporte 5 Etats PMA, une période préparatoire ou moratoire d'au moins 5 ans est nécessaire avant tout démantèlement tarifaire.

G. les coûts d'ajustement.

Partant de la situation de la RDC, les estimations chiffrées suivantes sont faites : en millions d'euros

1. Ajustement fiscal (pertes de recettes fiscales) = 150
2. Facilitation du commerce = 140
3. Production et emploi = 80
4. Amélioration de la productivité = 100

III. OBSERVATIONS

1ère Observation

Avant la validation des indications sur les pertes de recettes fiscales, il convient de confirmer que les deux hypothèses utilisées par le bureau sont bien conformes aux termes de références sur les points concernant :

1. le seuil d'exclusion (la liste des produits sensibles) de l'Ape sera limité à 20% soit une libéralisation à terme de 80% du commerce
2. l'inclusion des revenus pétroliers dans le calcul des recettes fiscales

En effet, dans le cadre de l'évaluation des pertes de recettes douanières, l'Afrique Centrale estime que le seuil d'exclusion utilisé par les consultants doit être revu. En effet, au lieu de 20%, il faudrait utiliser un seuil d'exclusion de 40%. Par conséquent, le taux de couverture des produits à libéraliser sera de

60%.

Conformément aux dispositions de l'Accord de Cotonou, le secteur pétrolier est exclu de la coopération commerciale, y compris l'APE. Par conséquent les revenus pétroliers doivent être exclus du calcul des recettes fiscales.

2ème Observation : les constats faits aux points B, C, D et E sont très importants pour la négociation des mesures de compensation et d'ajustement ; aussi le bureau devra t-il dans son rapport final aller au delà des mesures de simple renforcement de la fiscalité interne en Afrique Centrale et proposer des mécanismes pour faire jouer le partenariat dans les domaines ciblés. En effet, le rapport devra également proposer d'autres mesures d'ajustement nécessaires visant notamment à renforcer et à mettre à niveau les capacités des Etats de l'Afrique Centrale, y compris les capacités de production.

3ème Observation

Les propositions relatives aux listes de produits sensibles ainsi que le calendrier de désarmement ont avantage d'être assez simples et d'avoir ciblé une liste relativement courte de produits à traiter.

Cependant, il convient d'être assez prudent sur les conséquences d'une libéralisation massive dés la première année de l'Ape surtout en ce qui concerne les produits pourvoyeurs de recettes douanières.

En effet, compte tenu du niveau de développement faible des Etats de l'Afrique Centrale qui comporte 5 Etats PMA, une période préparatoire d'au moins 5 ans est nécessaire avant tout démantèlement tarifaire. Par conséquent, le démantèlement pourra débuter au plus tôt en 2013.

4ème Observation

Bien que les auteurs du rapport aient pris des précautions sur les méthodes d'estimation des coûts des ajustements et des compensations jugés assez approximatives, et portant sur des grandeurs arbitraires, il est intéressant de considérer ces premières chiffres comme acquis à affiner pour aboutir à des propositions de négociation concrètes sur les dits coûts.

ANNEXE 4 : Observations sur les commentaires du Secrétariat Exécutif de la CEMAC sur la Rapport final provisoire et prise en compte dans la version mise à jour du Rapport final.

Sur la base des commentaires du Secrétariat Exécutif de la CEMAC sur le Rapport final provisoire, les auteurs ont apportés les observations suivantes et inclus les modifications afférentes dans le Rapport final (version définitive mise à jour).

1 ère et 4e observations relatives à l'évaluation des pertes fiscales

- il a été convenu lors du Séminaire que pour la question de l'ajustement fiscal, la CEMAC se référerait à l'étude réalisée sur les coûts d'ajustement ; si les résultats de cette étude peuvent nous être communiqués, nous les intégrerons dans le Rapport mise à jour ;
- un seuil d'exclusion maximum de 40 % ne nous semble pas réaliste compte tenu des négociations en cours et des règles de l'OMC ; néanmoins, si le seuil d'exclusion passait de 20 % à 40 %, les recettes fiscales en seraient quasi automatiquement augmenté dans les mêmes proportions ; on pourrait estimer les pertes fiscales à 6% de recettes fiscales en pourcentage du total des recettes budgétaires ;
- une remarque sur ces deux points a été introduite dans la version définitive du rapport final ;
- concernant les revenus pétroliers : certes les Accords de Cotonou excluent le pétrole, néanmoins, celui-ci ne disparaît pas pour autant de la balance commerciale et des recettes publiques des Etats de la région ; exclure les recettes pétrolières du calcul des recettes fiscales conduirait à fausser l'analyse et à aboutir à des résultats très éloignés de la réalité de la région ; une note sera insérée dans le rapport pour préciser cette distinction.

2e observation relative aux recommandations sur les mesures d'ajustement :

- des recommandations précises ont été faites sur les mesures d'ajustement dans le domaine fiscal mais aussi commercial, de réforme de l'Etat (système douanier), de développement du secteur productif, de réforme du secteur financier et d'intégration régionale ; le point **3 - Les recommandations et financements nécessaires** y est intégralement consacré ;
- cependant les termes de références de l'étude indiquent que celle-ci a pour objet de réaliser une synthèse des études d'impact nationales réalisées dans chacun des pays de la CEMAC et STP + RDC ; il n'appartient pas au cabinet de développer une nouvelle analyse exhaustive sur les mesures d'ajustement ;
- à la demande des bénéficiaires, le cabinet a d'ailleurs déjà intégré les résultats des trois études sectorielles réalisés sur les services, l'agriculture et les normes / qualité et intégré les recommandations principales de ces études ; le cabinet a par ailleurs également mobilisé les analyses et recommandations issues d'une étude spécifiques réalisées sur le secteur financier en Afrique centrale ;
- par ailleurs, une étude spécifique a été réalisée afin d'identifier les principaux secteurs concernés par l'APE et faire des propositions en terme de mesure d'ajustement dans ces secteurs ; il n'appartient pas au cabinet de substituer la présente étude de synthèse à l'étude originale réalisée par ailleurs.

3e observation relative à l'échéancier du démantèlement tarifaire :

- une remarque sera insérée dans le Rapport afin d'indiquer le souhait de la CEMAC de voir une période préparatoire de 5 ans appliquée ; cependant, le rapport propose un calendrier de libéralisation prévoyant une libéralisation progressive en fonction des du degré de sensibilité des produits ; ainsi, seuls les produits peu sensibles aux APE seraient libéralisés à partir de 2008, la libéralisation des produits sensibles intervenant à partir de 2012 ce qui nous semble à peu près conforme aux souhaits de la CEMAC ;
- néanmoins, les Pays d'Afrique centrale pourront adopter une position de négociation prévoyant une période d'adaptation plus longue, excluant toute libéralisation avant 2013 ; l'échéancier global serait ainsi repoussé de cinq années supplémentaires, les produits sensibles étant libéralisés à partir de 2017/2019 et les produits très sensibles à partir de 2020/2027.